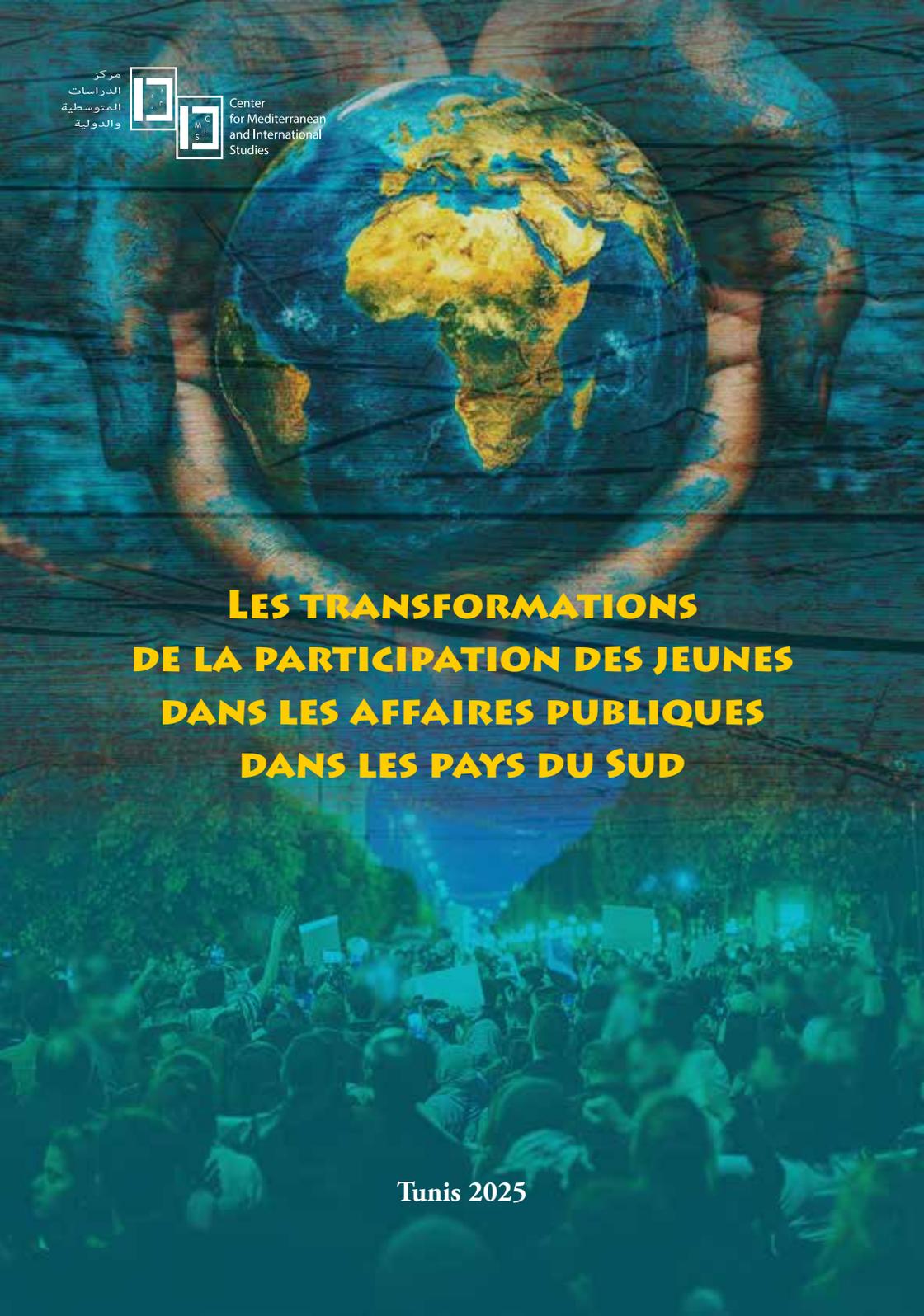


مركز  
الدراسات  
المتوسطة  
والدولية



Center  
for Mediterranean  
and International  
Studies



# **LES TRANSFORMATIONS DE LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES DANS LES PAYS DU SUD**

Tunis 2025

# **LES TRANSFORMATIONS DE LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES DANS LES PAYS DU SUD**

**Ouvrage collectif**

Travaux du colloque régional - Octobre 2025

**Centre des Études Méditerranéennes et Internationales**

Tunis 2025

# Table des matières

<b>Préface</b> .....	5
Ahmed DRISS	
<b>Les facteurs à transformations de la participation des jeunes dans les affaires publiques en Afrique de l'Ouest : entre innovation citoyenne et obstacles structurels</b> .....	9
DOUDOU DIA	
<b>Ouverture et résistance : les pouvoirs publics face aux transformations des mobilisations des jeunes au Bénin</b> .....	25
Afouda Vincent AGUÉ	
<b>Les facteurs à l'origine de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques au Burkina Faso</b> .....	41
ASSEGHNA SOMDA	
<b>les manifestations de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques au mali</b> .....	55
Ibrahima KEBE	
<b>les réactions des pouvoirs publics face aux transformations de la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays concernées</b> .....	69
Lamoussa Seydou LANKOANDE	
<b>Les facteurs à l'origine de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques au Mali</b> .....	79
Mohamed Lamine OUATTARA	
<b>Les politiques publiques en faveur des jeunes dans un contexte d'insécurité au Burkina Faso</b> .....	89
WINDLAMITA MARINO COMPAORE	
<b>Les Réactions des Pouvoirs Publics aux Transformations de la Participation des Jeunes dans les Affaires Publiques : cas des pays du Sud</b> .....	99
ZAKARI GARBA Zaratou	
<b>Le pouvoir politique face aux transformations de la participation des jeunes aux affaires publiques</b> .....	111
Ghaith CHAOUCH	

# Préface

**Ahmed DRISS**

Centre des Études Méditerranéennes et Internationales

Au cours des dernières décennies, les pays du Sud ont connu de profondes transformations sociales, politiques et économiques, qui ont directement influencé les modes de participation des jeunes à la vie publique. Cette participation ne se limite plus aux formes traditionnelles telles que l'adhésion aux partis politiques ou aux organisations de la société civile, mais emprunte désormais de nouvelles voies et s'exprime à travers des formes innovantes, reflétant les aspirations d'une génération qui rejette les anciennes contraintes et cherche des espaces alternatifs d'influence et de changement.

La mondialisation, le développement technologique et la prolifération des réseaux sociaux ont imposé une nouvelle réalité, permettant aux jeunes de dépasser les barrières géographiques et institutionnelles, et d'exprimer leurs opinions et revendications de manière inédite. Dans ce contexte, de multiples formes de participation ont émergé : campagnes numériques, initiatives communautaires, arts contestataires, résistance culturelle, et même entrepreneuriat social, devenus des outils efficaces pour influencer les politiques publiques et façonner le discours sociétal.

Cependant, ces dynamiques ne sont pas exemptes de défis. Les jeunes dans les pays du Sud sont souvent confrontés à une exclusion systématique des centres de décision, à une faible représentation politique, ainsi qu'à une marginalisation économique et sociale. Les institutions traditionnelles perçoivent fréquemment ces nouvelles formes de participation avec méfiance, les considérant comme une menace pour l'ordre établi plutôt que comme une opportunité de le renouveler.

C'est pourquoi le Centre d'Études Méditerranéennes et Internationales de Tunis accorde une attention particulière à la question de la participation des jeunes à la vie publique, notamment dans le contexte des pays du Sud en pleine mutation démographique et politique. Cette attention découle de la conviction que les jeunes ne sont pas seulement des acteurs sociaux, mais aussi des indicateurs vitaux de la dynamique des sociétés et de leur capacité à se renouveler et à interagir avec les défis contemporains.

Dans ce cadre, le Centre a consacré à ce sujet une série d'études et de colloques scientifiques, abordant sous divers angles la réalité de la participation des

jeunes, les obstacles structurels à leur engagement actif, ainsi que l'analyse des nouveaux cadres qu'ils inventent pour s'exprimer en dehors des canaux traditionnels. Ces travaux ont mis l'accent sur la relation entre les jeunes et l'espace public, et sur la manière dont cet espace est reconfiguré à travers des outils numériques, des initiatives locales et des mouvements de protestation pacifiques.

Parmi les publications phares du Centre dans ce domaine, on peut citer l'ouvrage collectif sur «La participation politique des jeunes dans les pays du Maghreb : contextes et obstacles», qui retrace l'évolution de leur engagement dans les sphères politique et civile après les révolutions arabes, ainsi que sa dernière publication intitulée «Les jeunes et État en Tunisie».

Le Centre a également organisé des rencontres internationales réunissant chercheurs et activistes de divers pays du Sud, dans le but d'échanger des expériences et de développer de nouvelles approches pour comprendre ce phénomène.

Les contributions du Centre d'Études Méditerranéennes et Internationales ne visent pas uniquement à enrichir le débat académique, mais cherchent aussi à souligner l'importance de la recherche scientifique dans l'appui aux politiques publiques, en les orientant vers une plus grande ouverture à la jeunesse et en reconnaissant leur rôle comme moteur essentiel du changement social et politique.

Ce présent ouvrage constitue une compilation des contributions des chercheurs ayant participé au colloque régional organisé par le Centre sur «Les transformations de la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays du Sud». Il vise à comprendre ces transformations à partir de l'analyse des nouvelles formes et expressions de la participation des jeunes à la vie publique, en mettant l'accent sur les contextes locaux des pays du Sud. Il cherche également à mettre en lumière les contradictions qui régissent la relation entre les jeunes et les institutions, et à explorer les possibilités qu'offrent ces formes de participation pour construire des sociétés plus justes et inclusives.

Les différents chapitres de ce travail tentent de montrer comment les jeunes redéfinissent le concept de «citoyenneté», et comment ils inventent leurs propres outils d'expression et de revendication, en dehors des canaux officiels. Ils posent aussi des questions fondamentales sur la capacité réelle de ces nouvelles formes à engendrer un changement effectif, sur le lien entre

participation numérique et participation de terrain, et sur le fossé entre les aspirations des jeunes et la réalité politique et sociale.

Étudier la participation des jeunes à la vie publique ne revient pas simplement à observer un phénomène social, mais constitue une fenêtre pour comprendre l'avenir de ces sociétés, leurs orientations et leurs potentialités de transformation. Les jeunes ne sont pas seulement des acteurs du présent, ils sont aussi les bâtisseurs de demain. Lorsqu'on leur donne l'espace pour s'exprimer et participer, ils sont capables de remodeler le monde qui les entoure.

# **Les facteurs à transformations de la participation des jeunes dans les affaires publiques en Afrique de l'Ouest : entre innovation citoyenne et obstacles structurels**

**DOUDOU DIA**

Directeur de l'Institut Gorée - Dakar Sénégal

## **Résumé Exécutif**

La jeunesse ouest-africaine connaît depuis une décennie une évolution profonde dans ses modes d'engagement politique et social. Cette transformation se manifeste par une diversification des formes de participation, allant au-delà des voies classiques telles que le vote ou le militantisme partisan, pour inclure des actions associatives, numériques, entrepreneuriales et communautaires.

Les facteurs qui expliquent ces changements sont multiples : le développement des technologies numériques, la mondialisation des débats, une conscience accrue des enjeux démocratiques et sociaux, ainsi que la pression exercée par des crises socio-économiques et politiques persistantes.

Cependant, malgré cet élan, les jeunes font face à des obstacles majeurs : exclusion des sphères décisionnelles, récupération politique, répression de l'activisme, et inégalités notamment liées au genre. La participation des jeunes femmes, en particulier, reste entravée par des normes sociales conservatrices et un manque de soutien institutionnel.

Pour que cette dynamique soit durable et effective, il est nécessaire d'adopter des politiques publiques ambitieuses incluant : des réformes institutionnelles favorisant la représentation jeune, un renforcement de l'éducation civique, un appui à l'organisation autonome des jeunes, la protection des libertés numériques, et une approche inclusive prenant en compte la dimension de genre.

Enfin, la responsabilité est partagée entre États, société civile, institutions régionales et bailleurs, pour construire une gouvernance intergénérationnelle véritable. Reconnaître les jeunes comme des partenaires essentiels est non seulement une nécessité démocratique mais aussi une opportunité pour assurer la stabilité et la prospérité de la région.

Parfait, nous allons adapter l'article à un contexte ouest-africain, avec un objectif de 4000 mots pour une conférence régionale. Je vais développer chaque section progressivement, avec des exemples spécifiques (Burkina Faso, Sénégal, Nigeria, Mali, etc.), et des références pertinentes.

## 1. Introduction

L'Afrique de l'Ouest est une région jeune. Plus de 60% de sa population a moins de 25 ans. Ce fait démographique transforme non seulement la structure sociale, mais aussi les dynamiques politiques. Longtemps considérés comme des «héritiers» en attente, les jeunes ouest-africains revendiquent aujourd'hui un rôle actif dans la définition des politiques publiques, dans la gouvernance et dans la construction de l'avenir de leurs pays.

Traditionnellement exclus des sphères de décision, instrumentalisés à des fins politiques ou confinés à des rôles symboliques dans les appareils d'État, les jeunes apparaissent aujourd'hui comme des acteurs politiques à part entière. Cette transformation de leur rôle s'est accélérée au cours de la dernière décennie, portée par l'essor du numérique, l'émergence de mouvements sociaux menés par des jeunes, et la montée des frustrations sociales.

Des campagnes citoyennes comme Y'en a marre au Sénégal, Balai Citoyen au Burkina Faso, ou encore #EndSARS au Nigeria, ont révélé l'émergence d'une conscience politique nouvelle. Cette jeunesse n'attend plus qu'on lui fasse de la place : elle l'exige, l'invente, ou la prend par des moyens inédits. Ces nouvelles formes de participation ne se limitent plus aux canaux classiques comme le vote ou l'adhésion à un parti politique. Elles prennent la forme d'activisme numérique, de plaidoyer communautaire, de participation aux budgets locaux, ou encore de création d'entreprises sociales et politiques alternatives.

Mais cette dynamique, aussi prometteuse soit-elle, ne va pas sans défis. Les jeunes doivent faire face à des obstacles structurels : fermeture des espaces institutionnels, clientélisme politique, pauvreté, accès limité à l'éducation de qualité, et dans certains cas, répression ou criminalisation de la contestation.

Cet article vise à explorer les métamorphoses de la participation des jeunes dans les affaires publiques en Afrique de l'Ouest. Il s'agira d'identifier les formes nouvelles d'engagement, d'en comprendre les moteurs, d'analyser les freins persistants, et de proposer des recommandations concrètes pour renforcer leur participation effective à la vie publique.

## **2. Évolution historique de la participation des jeunes en Afrique de l'Ouest**

L'histoire politique de l'Afrique de l'Ouest ne peut être dissociée de celle de sa jeunesse. Des luttes pour l'indépendance aux mobilisations contemporaines, les jeunes ont souvent été à l'avant-garde du changement social et politique, même si leur reconnaissance institutionnelle est restée marginale.

### **Des mobilisations historiques à l'ombre du pouvoir**

Dès les années 1940 et 1950, les mouvements étudiants et syndicaux ont joué un rôle essentiel dans les combats pour l'indépendance des colonies ouest-africaines. Des figures emblématiques comme Cheikh Anta Diop au Sénégal ou Thomas Sankara au Burkina Faso ont émergé dans un contexte où la jeunesse représentait une force militante, mais rarement décisionnaire.

Dans les premières années post-indépendance, plusieurs pays ont tenté d'intégrer la jeunesse dans les structures de l'État, souvent via des mouvements de jeunesse affiliés aux partis au pouvoir (comme les pionniers en Guinée ou les jeunesses révolutionnaires au Bénin ou au Burkina Faso). Toutefois, cette intégration était davantage idéologique que participative : il s'agissait de mobiliser la jeunesse pour légitimer les régimes en place, plutôt que de lui accorder un réel pouvoir décisionnel.

### **La marginalisation sous les régimes autoritaires**

Entre les années 1970 et 1990, marquées par des régimes militaires et autoritaires dans de nombreux pays de la région (Nigeria, Togo, Mauritanie, Mali, etc.), les espaces d'expression démocratique se sont rétrécis. La jeunesse, perçue comme potentiellement subversive, a été marginalisée, voire réprimée. La contestation étudiante a souvent été brutalement écrasée (comme à l'Université de Lomé ou à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar).

Paradoxalement, ces périodes de répression ont renforcé la politisation d'une partie de la jeunesse, notamment dans les milieux universitaires. C'est dans ces contextes que se sont formés des leaders politiques et sociaux qui, plusieurs décennies plus tard, jouent un rôle important dans la société civile ou les institutions politiques.

### **Le renouveau démocratique et l'espoir des années 1990-2000**

Avec les transitions démocratiques des années 1990 (conférences nationales, élections multipartites), un espoir nouveau est né : celui de voir la jeunesse accéder aux espaces de décision. Les pays comme le Bénin, le Mali, le Sénégal

ou le Ghana ont vu émerger une société civile jeune, dynamique, et plus structurée.

Cependant, cette période a aussi été marquée par de nombreuses désillusions. L'ouverture politique promise n'a pas toujours été synonyme d'inclusion réelle des jeunes. Les partis politiques ont continué à fonctionner selon des logiques de hiérarchie générationnelle, où l'âge, le rang et la loyauté priment sur l'innovation ou la compétence. La jeunesse a souvent été mobilisée pour battre campagne, organiser des meetings ou servir de relais communautaire, mais sans véritable pouvoir de décision.

### **Du désenchantement à l'auto-organisation**

Face à cette exclusion répétée, de nombreux jeunes ont tourné le dos aux partis traditionnels et aux institutions. Le désengagement électoral chez les jeunes, observé dans plusieurs pays (notamment au Nigeria, au Togo, au Burkina Faso), traduit ce manque de confiance.

Cependant, cette désaffection du système politique formel ne signifie pas une absence d'engagement. Au contraire, depuis la fin des années 2000, on assiste à un renouveau de la participation, plus horizontal, plus autonome, souvent en dehors des cadres étatiques. Ce sont les prémices des transformations que nous explorons dans la section suivante.

## **3. Les nouvelles formes d'engagement des jeunes aujourd'hui**

La participation des jeunes en Afrique de l'Ouest connaît depuis une quinzaine d'années une mutation profonde, portée par des facteurs multiples : numérisation de la communication, désenchantement politique, montée des crises économiques, et volonté affirmée d'être acteurs du changement. Cette transformation se manifeste par l'émergence de nouvelles formes d'engagement, souvent en rupture avec les modèles institutionnels classiques.

### **3.1. L'activisme numérique : catalyseur de mobilisation**

Les réseaux sociaux sont devenus l'un des principaux leviers de mobilisation de la jeunesse. Dans des contextes où les médias traditionnels sont parfois censurés ou contrôlés, des plateformes comme Facebook, Twitter (X), Instagram, WhatsApp et TikTok offrent des espaces de liberté pour informer, dénoncer, organiser.

Des campagnes virales comme :

- #SunuyVote au Sénégal (plateforme de veille électorale citoyenne),

- #JeSuisBaga ou #BringBackOurGirls au Nigeria,
- #TouchePasÀMaConstitution au Burkina Faso et au Togo,
- #FreeSenegal lors des manifestations de 2021,

montrent à quel point le cyberactivisme permet non seulement de faire pression sur les autorités, mais aussi de connecter les jeunes à travers les frontières nationales. Le numérique renforce la capacité d'organisation rapide, décentralisée, horizontale, et rend possible l'émergence de nouvelles voix jeunes non affiliées aux structures politiques traditionnelles.

### **3.2. Les mouvements citoyens non partisans**

Des mouvements comme Y'en a marre (Sénégal), Balai Citoyen (Burkina Faso) ou Togo Debout (Togo) incarnent une nouvelle forme de leadership jeune, ancré dans la société civile, indépendant des partis politiques et orienté vers le changement systémique.

Ces mouvements :

- dénoncent les abus de pouvoir,
- mobilisent les jeunes autour des enjeux de gouvernance, d'emploi, de services sociaux,
- forment des leaders citoyens dans les quartiers,
- utilisent l'art (rap, slam, théâtre de rue) comme outil de mobilisation.

Ces expériences ont souvent permis d'éveiller une conscience citoyenne collective et de redonner un sens à la politique en dehors des urnes.

### **3.3. L'engagement communautaire et local**

À côté des mobilisations d'envergure nationale, une grande partie de la jeunesse s'investit dans les dynamiques locales, souvent de manière informelle :

- création de coopératives ou de GIE pour l'insertion économique,
- initiatives écologiques (nettoyage de quartiers, reboisement),
- comités de quartier pour la sécurité, la médiation ou la santé communautaire,
- clubs de débat ou groupes d'action dans les lycées et universités.

Ces formes d'engagement sont moins visibles médiatiquement, mais elles traduisent une volonté forte de reprendre le pouvoir d'agir dans des espaces concrets, quotidiens, proches des réalités.

### **3.4. L'entrepreneuriat social et politique comme mode d'engagement**

Face au chômage massif et à la désillusion politique, de nombreux jeunes choisissent l'entrepreneuriat social ou l'innovation citoyenne comme alternative d'action publique. Ils créent des start-up dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la santé ou de la gouvernance participative.

Exemples :

- des applications de signalement de corruption (comme "Fix My School" au Ghana),
- des plateformes de suivi budgétaire participatif au Bénin,
- des incubateurs citoyens pour jeunes leaders locaux (ex. Jokkolabs au Sénégal, EtriLabs au Bénin).

Ces initiatives montrent que pour beaucoup de jeunes, changer la société ne passe plus uniquement par l'État ou les élections, mais aussi par des solutions concrètes aux problèmes du quotidien.

### **3.5. La participation électorale repensée**

Bien que les taux de participation électorale des jeunes soient souvent faibles, cela ne signifie pas un désengagement total. De nombreux collectifs et plateformes de jeunes travaillent désormais à sensibiliser les électeurs, former les observateurs électoraux, et dénoncer les irrégularités.

L'émergence de "vote watchers", de plateformes citoyennes d'observation et de débats publics digitaux (ex. Civic Tech) permet de redonner une forme de légitimité au processus démocratique, à condition que les jeunes y voient un impact réel.

### **3.6. Une transformation, mais pas sans limites**

Malgré cette dynamique riche, plusieurs limites demeurent :

- Les mouvements jeunes sont parfois fragmentés, manquant de stratégie à long terme.
- La récupération politique est fréquente, notamment en période électorale.
- Certains États instrumentalisent la lutte contre le "cybercrime" pour réprimer les voix critiques.
- Une partie de la jeunesse reste exclue de ces nouvelles formes d'engagement : jeunes ruraux, femmes jeunes, jeunes sans accès au numérique.

En Afrique de l'Ouest, les jeunes redéfinissent aujourd'hui la participation politique. Ils inventent de nouvelles voies, empruntent des chemins inédits, et contestent l'ordre établi. Cette transformation n'est pas homogène ni exempte de défis, mais elle marque une rupture importante dans la manière dont les sociétés ouest-africaines envisagent le rapport entre jeunesse, citoyenneté et pouvoir.

#### **4. Facteurs expliquant les transformations de la participation des jeunes en Afrique de l'Ouest**

Les transformations observées dans les modes de participation des jeunes en Afrique de l'Ouest ne sont ni spontanées, ni isolées. Elles sont le fruit de dynamiques croisées qui touchent aussi bien les sphères économiques, technologiques, sociales, que politiques. Ces facteurs ne sont pas tous nouveaux, mais leur combinaison et leur intensité croissante expliquent en grande partie l'évolution actuelle.

##### **4.1. Le poids des crises et des frustrations socioéconomiques**

Le chômage des jeunes est l'un des défis majeurs de la région. Selon la Banque africaine de développement, entre 60 et 70% des jeunes actifs ouest-africains occupent un emploi informel, souvent précaire. L'absence de perspectives professionnelles alimente un sentiment d'exclusion, de mépris social, voire de colère générationnelle.

Ces frustrations nourrissent un besoin d'expression et une volonté d'intervention directe dans les choix qui engagent leur avenir. Les jeunes ne veulent plus être spectateurs d'un système économique qui les marginalise ; ils veulent en être les architectes. C'est dans ce contexte que de nombreux mouvements, collectifs et initiatives voient le jour.

##### **4.2. La démographie comme pression et opportunité**

Avec une population majoritairement jeune (près de 70% en dessous de 30 ans dans certains pays comme le Niger), la question de la jeunesse est démographiquement incontournable. L'explosion des effectifs scolaires et universitaires a entraîné une montée en puissance d'une jeunesse éduquée, informée, mais souvent sous-employée.

Cette masse critique devient une force politique latente. Dans un contexte démocratique, ignorer cette jeunesse revient à négliger la majorité. Plusieurs gouvernements s'efforcent d'y répondre, souvent de manière cosmétique, par des postes de "ministres conseillers jeunesse" ou de "parlements juniors" sans réel pouvoir. Mais pour les jeunes, cela ne suffit plus.

### **4.3. La révolution numérique comme levier d'autonomie**

L'accès croissant à Internet et aux smartphones a profondément bouleversé les rapports entre jeunes et affaires publiques. Il permet :

- l'accès à l'information (lois, budgets, droits civiques),
- la connexion entre militants à l'échelle nationale ou transnationale,
- la création de contenus alternatifs (vidéos, podcasts, blogs),
- la dénonciation rapide des abus de pouvoir.

La jeunesse numérique ouest-africaine est donc plus outillée, plus visible, et moins dépendante des structures classiques. Elle crée ses propres narratifs, organise ses propres mobilisations, interpelle directement les gouvernants sur les réseaux sociaux.

### **4.4. Le développement de l'éducation et de la conscience civique**

La montée du niveau d'éducation dans certains pays (notamment en zone urbaine) a contribué à faire émerger une jeunesse plus critique, plus exigeante, et plus engagée. Même si les inégalités d'accès à l'éducation demeurent fortes (notamment pour les filles ou les jeunes ruraux), la scolarisation croissante a favorisé :

- la compréhension des mécanismes institutionnels,
- la revendication des droits,
- la participation à des débats publics.

Des programmes d'éducation civique, de leadership ou de formation à la citoyenneté active ont également joué un rôle, souvent portés par la société civile, les ONG ou les coopérations internationales.

### **4.5. Les tensions politiques comme déclencheurs d'engagement**

Les crises électorales, les révisions constitutionnelles controversées, ou les violences d'État ont souvent joué un rôle catalyseur dans l'éveil politique des jeunes. Ce fut le cas :

- au Burkina Faso avec la tentative de modification de la constitution par Blaise Compaoré en 2014,
- au Sénégal lors des arrestations d'opposants ou des débats sur un 3<sup>e</sup> mandat,
- au Mali et en Guinée avec les contestations massives de 2020-2021.

Face à ces tentatives de confiscation du pouvoir, une partie de la jeunesse s'est érigée en gardienne de la démocratie, via des manifestations, des campagnes de sensibilisation ou des actions en ligne.

#### **4.6. L'influence des modèles panafricains et internationaux**

Les jeunes ouest-africains ne vivent pas isolés. Ils s'inspirent des mobilisations d'autres régions :

- les mouvements de justice raciale aux États-Unis (ex. Black Lives Matter),
- les révolutions arabes,
- les mouvements étudiants en Afrique australe,
- les mobilisations climatiques mondiales.

Ces modèles sont intégrés, adaptés, et parfois hybridés avec des formes locales d'action. L'inspiration panafricaine, marquée par des figures comme Sankara, Lumumba ou Nkrumah, reste également très présente dans les discours de jeunes activistes.

#### **4.7. La défaillance des institutions publiques**

La faible représentativité des jeunes dans les parlements, les partis politiques ou les instances de décisionnelles poussent ces derniers à chercher des alternatives parallèles. Cette crise de légitimité des institutions alimente la créativité politique de la jeunesse, mais pose aussi la question de la pérennité des changements initiés en dehors des cadres formels.

Les transformations de la participation des jeunes ne peuvent être comprises sans tenir compte de ce faisceau de facteurs : démographie, numérique, crise de confiance, éducation, et tensions politiques. Ces éléments ont agi comme des accélérateurs d'un changement de posture : de la plainte à la proposition, du silence à l'action, de la marginalisation à l'affirmation.

### **5. Freins persistants et dynamiques de récupération politique**

Malgré le dynamisme et l'innovation dont font preuve les jeunes dans leur engagement, leur participation effective à la vie publique en Afrique de l'Ouest reste confrontée à des obstacles structurels, institutionnels et culturels. Pire encore, dans certains cas, les formes émergentes d'engagement sont récupérées, instrumentalisées ou réprimées, réduisant l'impact de leurs actions et renforçant leur marginalisation.

### **5.1. L'inaccessibilité des sphères de décision**

Les systèmes politiques ouest-africains restent majoritairement dominés par des élites âgées, souvent enracinées dans une culture politique patriarcale et conservatrice. Les jeunes, même lorsqu'ils sont compétents, sont confrontés à plusieurs barrières :

- l'absence de quotas ou de mécanismes garantissant leur représentation,
- les coûts élevés de participation politique (candidatures, campagnes),
- la cooptation fondée sur le clientélisme plutôt que sur le mérite.

En conséquence, les rares jeunes présents dans les assemblées ou gouvernements sont souvent nommés à des postes décoratifs ou subalternes, sans réel pouvoir décisionnel.

### **5.2. La récupération politique et le “jeunisme de façade”**

Face à l'influence croissante des jeunes dans la société civile et sur les réseaux sociaux, de nombreux partis et dirigeants cherchent à capitaliser sur leur popularité. Ils créent des “sections jeunes”, nomment des “ambassadeurs jeunesse”, ou associent des leaders jeunes à des initiatives politiques.

Mais souvent, ces démarches sont superficielles :

- les jeunes sont utilisés pour mobiliser les foules lors des campagnes,
- ils sont parfois intégrés comme “figurants politiques” pour soigner l'image d'un parti vieillissant,
- les mouvements citoyens sont infiltrés ou divisés par des offres de financement ou des promesses de postes.

Cette instrumentalisation contribue à affaiblir l'autonomie des mouvements jeunes et à brouiller la frontière entre engagement citoyen et stratégie politique.

### **5.3. La répression et la criminalisation de l'activisme**

Dans plusieurs pays de la région, les jeunes qui s'expriment publiquement sur des sujets sensibles (gouvernance, corruption, répression) sont victimes de pressions, d'arrestations, voire de violences. Le recours aux lois sur la “cybersécurité”, la “diffamation en ligne” ou “l'atteinte à la sûreté de l'État” permet aux gouvernements de museler les voix critiques.

#### **Exemples :**

- au Togo, plusieurs jeunes activistes ont été emprisonnés pour des publications sur Facebook,

- au Niger et au Bénin, des blogueurs et journalistes jeunes ont été poursuivis pour “incitation à la révolte”,
- au Sénégal, des leaders du mouvement citoyen ont été inquiétés après avoir dénoncé la gestion des ressources publiques.

Cette criminalisation de l’engagement a un effet dissuasif, surtout pour les jeunes issus de milieux modestes, qui n’ont ni réseau, ni soutien juridique.

#### **5.4. L’exclusion des jeunes femmes**

Les jeunes femmes font face à une double marginalisation : en tant que jeunes, mais aussi en tant que femmes. Leur participation politique est souvent entravée par :

- des normes sociales patriarcales,
- des responsabilités familiales précoces,
- des violences sexistes dans l’espace public ou en ligne,
- un manque de soutien institutionnel ou communautaire.

Même dans les mouvements citoyens, l’égalité de participation n’est pas toujours garantie. Pourtant, des figures féminines émergent, souvent à travers des initiatives locales ou numériques, montrant que les jeunes femmes ne manquent ni de compétence ni de volonté, mais d’espace.

Malgré les transformations positives observées, la participation des jeunes reste fragile, inégalitaire et souvent instrumentalisée. Les obstacles à leur engagement réel traduisent une résistance au changement générationnel et à la démocratisation effective des systèmes politiques. Il devient urgent non seulement de protéger les espaces d’expression jeunes, mais aussi de réformer les institutions pour intégrer cette jeunesse de manière substantielle et non symbolique.

## **6. Perspectives et recommandations pour une participation plus inclusive des jeunes en Afrique de l’Ouest**

Les dynamiques d’engagement des jeunes en Afrique de l’Ouest révèlent un immense potentiel de transformation démocratique, sociale et économique. Pour que cette énergie soit pleinement valorisée et structurée, il est impératif d’aller au-delà des discours de circonstance et de mettre en place des politiques, des cadres juridiques et des pratiques concrètes qui favorisent une participation significative et équitable. Voici quelques pistes concrètes à envisager.

### **6.1. Réformes institutionnelles pour intégrer les jeunes dans la gouvernance**

Les États ouest-africains doivent passer d'une logique d'inclusion symbolique à une intégration effective des jeunes dans les processus décisionnels. Cela implique :

- l'instauration de quotas réservés aux jeunes dans les assemblées locales et nationales ;
- la révision des lois électorales pour abaisser l'âge de candidature à certains postes ;
- la création de conseils consultatifs de jeunes dotés de moyens réels et d'un pouvoir de proposition ;
- l'intégration des jeunes dans les commissions électorales, les institutions de régulation, et les processus de révision constitutionnelle.

Ces réformes doivent être co-construites avec les organisations de jeunesse pour garantir leur pertinence et leur légitimité.

### **6.2. Renforcement de l'éducation civique et politique**

Il est essentiel de former une jeunesse informée, critique et engagée. Cela passe par :

- l'introduction de modules obligatoires d'éducation civique dans les curriculums scolaires ;
- le développement de programmes de leadership citoyen dans les milieux urbains et ruraux ;
- le soutien aux clubs de débat, parlements jeunes, simulations électorales et autres espaces de pratique démocratique ;
- la valorisation des initiatives communautaires portées par des jeunes, notamment dans les langues locales.

Ces actions permettront de construire une culture démocratique durable dès le plus jeune âge.

### **6.3. Appui à l'organisation des jeunes et à leur autonomisation**

Beaucoup de jeunes engagés agissent de manière isolée ou sans moyens. Il est crucial de :

- soutenir la création de réseaux de jeunes leaders à l'échelle locale, nationale et régionale ;

- garantir un accès équitable au financement des initiatives jeunes, en toute transparence ;
- protéger l'indépendance des mouvements citoyens face aux tentatives de récupération ou de division ;
- créer des espaces de dialogue structurés entre jeunes et institutions.

Les jeunes doivent être vus comme des partenaires stratégiques, pas comme des exécutants.

#### **6.4. Protection des libertés numériques et soutien à l'activisme digital**

À l'ère du numérique, le droit à la liberté d'expression en ligne doit être protégé. Cela suppose :

- la révision des lois liberticides sur la "cybersécurité" ou les "fausses nouvelles" qui servent souvent à réprimer les voix critiques ;
- la promotion d'une culture de la citoyenneté numérique, axée sur la vérification des faits, le respect des autres et l'éthique de l'engagement ;
- le soutien aux médias jeunes indépendants, plateformes d'expression et de contre-pouvoir.

Le numérique est aujourd'hui un levier d'émancipation. Il doit le rester.

#### **6.5. Favoriser une participation équitable des jeunes femmes**

Les politiques jeunesse doivent impérativement intégrer une approche sensible au genre. Cela implique :

- des programmes spécifiques de formation et d'accompagnement pour les jeunes filles leaders ;
- la lutte contre les discriminations sexistes dans les partis politiques, les mouvements citoyens et les institutions ;
- la création d'espaces sûrs où les jeunes femmes peuvent s'exprimer, se former et se soutenir.

L'avenir démocratique de l'Afrique de l'Ouest dépendra aussi de la capacité à inclure toutes les jeunes femmes, sans distinction.

#### **6.6. Renforcer les mécanismes régionaux et panafricains de participation**

Les institutions régionales comme la CEDEAO, l'Union Africaine ou les organisations sous-régionales doivent jouer un rôle d'impulsion :

- en soutenant des programmes jeunesse régionaux sur la démocratie et la participation ;

- en favorisant des échanges transfrontaliers de bonnes pratiques ;
- en instaurant un observatoire régional de la participation des jeunes.

Ces mécanismes permettront de construire une culture régionale de la participation et d'amplifier les initiatives locales. La transformation de la participation des jeunes en Afrique de l'Ouest ne pourra être consolidée que si elle repose sur un changement de paradigme : passer d'une jeunesse perçue comme problème à une jeunesse considérée comme solution. Cela nécessite une volonté politique forte, un accompagnement institutionnel durable, et une mobilisation de tous les acteurs jeunes eux-mêmes, États, société civile, bailleurs et institutions régionales.

### **Conclusion générale : Vers une citoyenneté active et transformatrice des jeunes en Afrique de l'Ouest**

La jeunesse ouest-africaine est aujourd'hui à la croisée des chemins. Si elle continue d'être confrontée à des défis structurels - chômage, exclusion politique, inégalités, répression - elle démontre en même temps une capacité remarquable à s'organiser, à innover et à influencer les dynamiques politiques et sociales.

Les formes traditionnelles de participation (vote, militantisme partisan) coexistent désormais avec des pratiques plus horizontales, numériques, communautaires ou entrepreneuriales, témoignant d'une maturation démocratique et d'une volonté de transformation par l'action. La jeunesse ne se contente plus de demander une place ; elle la crée, l'impose et l'assume, souvent dans des espaces non-institutionnels.

Toutefois, cette transformation reste fragile si elle n'est pas soutenue par des politiques publiques audacieuses, inclusives et respectueuses des libertés. Le rôle des États, des collectivités, des organisations régionales et de la société civile est déterminant pour institutionnaliser cette participation, garantir son équité et protéger son autonomie.

Il s'agit désormais de dépasser le paradigme du "jeunisme" de façade, pour construire une véritable gouvernance intergénérationnelle, fondée sur la confiance, la transparence, et la coresponsabilité. C'est à ce prix que l'Afrique de l'Ouest pourra pleinement bénéficier du dividende démographique et bâtir des sociétés résilientes, inclusives et démocratiques.

Plus qu'une population à encadrer, les jeunes sont des citoyens à écouter, des partenaires à valoriser, et des acteurs à soutenir. Miser sur eux, c'est investir dans le présent et sécuriser l'avenir de la région.

## Références

- Banque mondiale. (2020). *Rapport sur la démographie et le développement en Afrique*.
- International Labour Organization (ILO). (2021). *Youth Employment in Africa*.
- UNICEF. (2022). *Jeunesse africaine et développement*.
- Coulibaly, A., & Traoré, S. (2019). *La participation politique des jeunes au Sabel*. Editions Karthala.
- Diallo, M. (2020). *Technologies numériques et mobilisation des jeunes en Afrique de l'Ouest*. Revue Africaine des Sciences Sociales.
- Sahel Group. (2023). *Sécurité et jeunesse au Sabel : enjeux et perspectives*.
- Smith, J., & Touré, B. (2021). *Migration et diaspora dans la participation politique en Afrique*. Journal of African Studies.
- Honwana, Alcinda. (2012). *The Time of Youth: Work, Social Change, and Politics in Africa*. Kumarian Press.
- Bayart, Jean-François. (2006). *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Fayard.
- Abdoulmaliq Simone & Edgar Pieterse. (2017). *New Urban Worlds: Inhabiting Dissonant Times*. Polity Press.
- Bierschenk, Thomas & Olivier de Sardan, J.P. (2014). *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*. Brill.
- Diouf, Mamadou. (2003). *Engaging Postcolonial Cultures: African Youth and Public Space*. African Studies Review, 46(2), 1–12.
- Mbembe, Achille. (2000). *De la postcolonie: Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Karthala.

# Ouverture et résistance : les pouvoirs publics face aux transformations des mobilisations des jeunes au Bénin

Afouda Vincent AGUÉ,

Assistant de recherche au think tank CiAAF  
(Civic Academy for Africa's Future)- Bénin.

## Introduction

Au Bénin, la relation entre gouvernants et gouvernés se renouvelle à l'aune des transformations de la relations des jeunes à l'État. Sous l'influence de divers facteurs, les jeunes font preuve d'un engagement dans la sphère publique. A travers des campagnes en ligne, des mobilisations de nature politique ou non, et d'autres actions de protestation non conventionnelles, les mouvements de jeunesse tentent de faire entendre leurs voix auprès des pouvoirs publics et à peser dans les politiques publiques. Il y a en effet chez les jeunes, une soif aussi bien de transparence dans la gestion publique que de mesures inclusives en leur faveur allant dans le sens d'une participation significative dans les processus politiques. Et cela s'inscrit dans un cadre dépassant le niveau national.

La participation des jeunes à la gestion des affaires publiques est problématique partagée en Afrique. Dès 2006, l'Union africaine a adopté la Charte africaine de la jeunesse qui, à travers son article 11, consacre notamment le droit de chaque jeune à participer librement aux activités de sa société<sup>1</sup>. Cet instrument juridique ainsi que d'autres, puis l'évolution récente des pratiques de participation politique notamment au moyen du numérique, ont permis ailleurs comme au Bénin, la multiplication des initiatives citoyennes de jeunes en vue de contribuer aux affaires publiques en dehors des cadres traditionnels tels que les partis politiques ou la participation aux élections.

Ces formes de participation des jeunes, nouvelles parfois par leurs formes et leurs contenus, font réagir pour bonne part, les pouvoirs publics entendus

---

<sup>1</sup> Le même article engage les Etats à favoriser la présence des jeunes dans les parlements et autres instances décisionnelles, à faciliter la mise en place de plateformes favorisant leur participation à la gouvernance à différents niveaux. L'appui technique et financier au renforcement des capacités des organisations de jeunesse fait également partie des engagements des Etats parties à ladite Charte.

comme les représentants de l'État à différents niveaux. Comment ces derniers réagissent-ils face aux mouvements citoyens, mobilisations spontanées ou organisées des jeunes, campagnes numériques qui témoignent de la transformation de la relation des nouvelles générations avec la gestion des affaires publiques ?

Répondre à cette question revient à observer de près les réponses, stratégies, mécanismes mis en place par les autorités béninoises pour accepter, encadrer, voir limiter les nouvelles approches de participation des jeunes. A travers une analyse qualitative des discours et postures officiels, des prises de position et de décisions formelles face à des mouvements citoyens de jeunes, un mouvement à double volet se dégage : d'une part, une ouverture poussive au dialogue entre les pouvoirs publics et les actions de participation citoyenne des jeunes et d'autre part une tendance forte à la résistance de part des représentants de l'État.

## **1. Une ouverture poussive au dialogue**

Dans une sorte d'apprentissage-application, parce qu'il n'existe pas (encore) de mécanisme formalisé d'implication des jeunes dans les affaires publiques, les pouvoirs publics, à travers leurs représentants montrent des signes d'ouverture envers les jeunes organisés ou non. En effet, sous des formes variées, l'autorité s'évertue à tendre la main aux jeunes ou parfois à saisir la tendue vers elle. Cette première partie s'attache donc à étudier ces formes d'ouverture, de dialogue avec les jeunes autour à l'aune de cas concrets.

### **1.1. Les espaces numériques comme passerelle de dialogue sans filtre**

L'un des signes les plus manifestes de l'ouverture des pouvoirs publics au Bénin réside dans la pratique de certains responsables publics d'investir les espaces numériques, lieux d'interaction favorisés des jeunes de nos jours. Deux exemples méritent l'attention. Le plus récent et plus frappant concerne la participation du Porte-parole du Gouvernement du Bénin à des discussions diffusées en direct sur le réseau social TikTok et sur invitation de citoyens béninois. Par deux fois, M. Wilfried Léandre Houngbédji a répondu en direct aux questions et commentaires de jeunes citoyens béninois fréquentant TikTok, sur des comptes personnels des animateurs de ces échanges inédits. Et toutes sortes de questions, notamment politiques, électorales y ont été abordées<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Un extrait des discussions est disponible à l'adresse : [https://www.tiktok.com/@benin\\_us/vid eo/7533033826793180422?q=geoffroy%20kiantaga%20live%20avec%20wilfried%20leandre%20houngbedji&t=1758493375792](https://www.tiktok.com/@benin_us/vid eo/7533033826793180422?q=geoffroy%20kiantaga%20live%20avec%20wilfried%20leandre%20houngbedji&t=1758493375792), consulté le 15 septembre 2025.

Cet usage d'un réseau social au centre de controverses en Afrique<sup>3</sup>, rompt avec les modes traditionnels de communication politique comme une conférence de presse officielle ou une interview sur un média classique. Le direct TikTok lui, offre un cadre purement interactif sans filtre pour peu que l'internaute spectateur soit autorisé à prendre la parole. Ainsi, les internautes posent directement leurs questions, parfois sur des sujets qui divisent l'opinion. On a ainsi pu voir un citoyen contester en direct la position d'une autorité gouvernementale qui refusait à «n'importe qui» le droit de participer à la vie politique. Dans une autre séquence, un internaute interpellait le Porte-parole du gouvernement sur la disposition contestée du Code électoral imposant un seuil de représentativité de 20 % des suffrages dans chacune des 24 circonscriptions pour siéger à l'Assemblée nationale<sup>4</sup>. Cette question au centre des prochaines élections législatives de janvier 2026 au Bénin a été débattue dans un cadre non officiel. On en retient que l'État peut admettre à tout le moins symboliquement, de se confronter à la critique citoyenne dans des espaces informels.

Deuxièmement, avant TikTok, le gouvernement béninois avait expérimenté sur les réseaux sociaux "Ask Gouv" (Demander au Gouvernement). Cette initiative était lancée pour favoriser un contact direct entre citoyens et responsables publics notamment des ministres autour de discussions thématiques. Les internautes pouvaient y adresser à l'avance leurs préoccupations sur un sujet précis, auxquelles un représentant officiel répondait publiquement. Inédit en soi dans l'espace numérique béninois, ce type de cadre d'échange est symbolique de la fin de l'époque du dirigeant haut perché inaccessible du plus petit de ses administrés. Cette possibilité offerte aux populations d'entrer en discussion avec les autorités sur Internet, même si elle ne résout pas encore les problèmes des citoyens, est déjà un signe que leur voix peut être entendue.

Toutefois, il faut souligner les limites de ces formes d'ouverture aux citoyens. D'abord, elles ne sont pas instituées formellement car aucune périodicité ni

---

<sup>3</sup> Voir Qemal Affagnon, «Tiktok: La Politique De Désinformation Sous Couvert Du Divertissement En Afrique», *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*, [S.l.], v. 34, n. 2, p. 309-313, oct. 2022, URL: <https://ijpsat.org/index.php/ijpsat/article/view/4675>, consulté le 14 septembre 2025.

<sup>4</sup> Hermann Obintin, «Assemblée nationale : La loi sur la relecture du code électoral votée», <https://assemblee-nationale.bj/index.php/2024/03/06/assemblee-nationale-la-loi-sur-la-relecture-du-code-electoral-votee/>, consulté le 20 septembre 2025.

cadre institutionnel<sup>5</sup> n'est en place pour leur organisation. Ensuite et surtout, la question demeure entière de savoir ce que les autorités font des interpellations des citoyens.

## **1.2. Reconnaissance et admission institutionnelle des initiatives de jeunes**

L'ouverture des pouvoirs publics se manifeste également par la reconnaissance juridique et des associations de jeunesse. La liberté d'association est garantie par la Constitution béninoise du 11 décembre 1990. Cela favorise un foisonnement d'organisations, dont plusieurs portées par des jeunes sont de plus en plus centrées sur la démocratie, les droits humains la gouvernance participative, etc. Au même titre que les associations et fondations d'une manière générale, les organisations indépendantes de jeunes peuvent donc se créer et être reconnues par l'administration publique par le biais d'une déclaration au ministère de l'Intérieur.

Parfois, la reconnaissance va au-delà de l'enregistrement légal. L'État peut s'associer aux activités d'une organisation de jeunes, l'associer à un mécanisme de gouvernance participative. Dans le premier cas, il sied de citer l'exemple de la mise en place de la Coalition nationale Jeunesse, Paix et Sécurité dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'action national dédié à ces questions soutenu par le Fonds des Nations Unies pour la Population. Cette plateforme regroupe plusieurs organisations de jeunes autour des questions de paix et de sécurité, avec pour objectif d'assurer une représentation effective de la jeunesse dans les processus décisionnels liés à ces enjeux, bénéficie du soutien du ministère des Sports, chargé de la jeunesse et plusieurs autres structures gouvernementales sont impliquées dans le processus d'élaboration du PAN-JPS.

Dans le second cas, l'implication est davantage formelle à travers une intégration d'association de jeunesse dans un dispositif institutionnel. L'exemple le plus édifiant est celui de l'Association des Blogueurs du Bénin (AB-Bénin), qui a été intégrée au mécanisme national de gouvernance du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (*Open Government Partnership – OGP*). Ce partenariat international, auquel le Bénin a adhéré en novembre 2024, à la suite notamment de l'activisme des organisations de la société civile prônant la transparence, dont l'AB-Bénin, promeut *«la transparence de l'action publique et l'accès à de nouvelles formes de dialogue et de collaboration avec la*

---

<sup>5</sup> Sur le site officiel dédié (<https://ask.gouv.bj/>), à la date du 21 septembre 2025, la dernière session remonte au 14 mars 2024, l'avant-dernière au 22 février 2024 précédée de la session du 31 août 2023.

*société civile, en s'appuyant principalement sur le numérique et les nouvelles technologies*<sup>6</sup>. Dans ce cadre, l'Association des blogueurs du Bénin a hérité du statut de membre du groupe thématique «Accès à l'information et gouvernance numérique» aux côtés de deux autres organisations<sup>7</sup>. Elle peut y faire valoir des propositions de réformes et d'actions relevant de son domaine, dans l'esprit de la gouvernance inclusive<sup>8</sup>.

Cette innovation illustre la reconnaissance, par les pouvoirs publics, du rôle des jeunes acteurs numériques dans la promotion de l'ouverture de la gouvernance. En confiant à une organisation de jeunesse un rôle dans un mécanisme officiel de l'État, et ce dans le cadre d'une initiative bénéficiant d'une visibilité internationale, le Gouvernement béninois démontre que lorsque les autorités perçoivent un intérêt à faire appel à l'expertise et à l'énergie de la jeunesse, elles n'hésiteront pas à franchir le pas pour autant que les organisations qui la représentent démontrent des compétences et aient des objectifs convergeant avec les priorités de l'État.

Dans le même temps, dans l'un ou l'autre des cas, il est important de regarder de près les résultats substantiels de la collaboration entre les gouvernants et les jeunes à travers des organisations de ceux-ci. Au stade actuel de l'ouverture de la gouvernance, les éléments de fond sont probablement encore à rechercher, avec patience dans la durée, pour apprécier les différentes formes de collaboration au-delà des apparences.

Une autre modalité d'ouverture existante sans toutefois être nouvelle consiste à associer des jeunes à des événements, notamment ceux qui concernent l'engagement politique des jeunes. Elle peut prendre la forme de consultations ou réflexions participatives comme c'est le cas des Rencontres intergénérationnelles du leadership féminin organisées par la Vice-présidente de la République du Bénin. Depuis 2023, cette initiative rassemble plusieurs catégories d'acteurs dont des associations de jeunes, et en particulier des jeunes femmes leaders, à l'occasion de la fête traditionnelle de la Gaani, organisée dans le royaume de Nikki au Nord-Bénin. La Vice-présidente de la

---

<sup>6</sup> SRTB, «Le Bénin annonce son adhésion à l'Open Government Partnership», URL : <https://srtb.bj/le-benin-annonce-son-adhesion-a-lopen-government-partnership/>, consulté le 15 septembre 2025.

<sup>7</sup> L'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) et le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP-Bénin).

<sup>8</sup> Article 16 de l'Arrêté portant Mise en place du Comité national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

République, Madame Mariam Chabi Talata, y favorise la contribution de la jeunesse à la réflexion commune pour l'amélioration de l'engagement politique des femmes. Par ailleurs, la même autorité a encouragé et soutenu le processus de rapprochement entre programmes et organisations de promotion du leadership politique des jeunes femmes en vue d'une synergie des interventions<sup>9</sup>. Ces deux formes d'accompagnement par une personnalité de haut rang dans l'État est de nature à renforcer la légitimité et la visibilité de ces initiatives et surtout témoigner de l'engagement des pouvoirs publics en faveur d'un renouvellement générationnel dans le champ politique.

Parallèlement, à côté de ces formes d'accompagnement surtout symbolique, on peut observer une autre pratique consistant en une participation sélective des autorités aux actions citoyennes portées par des jeunes. Cette ouverture se manifeste notamment lorsque les actions citoyennes populaires présentent un caractère social, consensuel, peu conflictuel, relevant davantage du registre de la mobilisation communautaire que de la mobilisation politique. L'initiative «Éco-running», lancée à Cotonou par une militante écologique courant 2018 est illustrative de cette tendance. Elle combine sport et écocitoyenneté dans les rues ; les participants ramassent sur leur parcours les sachets plastiques devenus un péril écologique. Une pétition lancée en ligne<sup>10</sup> contre les emballages plastiques de repas chauds était à l'origine de ce qui s'est finalement décliné en action sur le terrain. Dans la foulée de cette mobilisation, en novembre 2017, l'Assemblée nationale du Bénin votait une loi interdisant production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non-biodégradables. Toutefois, huit ans après, la mise en œuvre de cette loi reste mitigée sinon sans résultat ; les sachets plastiques sont toujours présents dans le quotidien des populations. La loi présentée comme révolutionnaire lors de son adoption, s'apparente donc comme «coup d'épée dans l'eau». Dans ce contexte, la participation constante des autorités, parmi lesquels, le ministre du Cadre de vie, chargé du développement durable, ou encore le maire de Cotonou, à l'initiative «Éco-running» peut être analysée selon deux angles de vue. D'un côté, elle traduit un soutien, symbolique à l'engagement écologique

---

<sup>9</sup> SRTB, «Leadership féminin au Bénin : les acteurs s'unissent pour plus d'impact», <https://srtb.bj/leadership-feminin-au-benin-les-acteurs-sunissent-pour-plus-dimpact/>, consulté le 15 septembre 2025;

<sup>10</sup> Sandra Idossou, «Non à l'emballage des aliments du Bénin dans les sachets plastiques toxiques », Change <https://www.change.org/p/gouvernement-du-b%C3%A9nin-non-%C3%A0-l-akassa-et-aux-aliments-du-b%C3%A9nin-cuits-servis-dans-les-sachets-plastiques-toxiques>, consulté le 17 septembre 2025.

de citoyens. De l'autre, cette participation qui ne s'accompagne pas d'une politique rigoureuse de mise en œuvre de la loi répondrait à un objectif de communication politique. Les autorités optent pour un terrain plus facile au lieu de mesures drastiques, potentiellement impopulaires et à grands risques politiques voire économiques.

## **2. Des formes variées de résistance et de contrôle**

Les actions citoyennes initiées par les jeunes pour influencer les affaires publiques au Bénin ne rencontrent pas toujours des réponses d'ouverture de la part des pouvoirs publics. À côté des efforts de dialogue, il s'est aussi observé une tendance des autorités à adopter des stratégies de résistance, de contrôle et de restriction de l'engagement citoyen en général y compris ceux des jeunes. Elles vont de l'indifférence à la répression mais aussi des formes subtiles de contrôle.

### **2.1. L'indifférence et la stratégie de l'évitement**

L'indifférence se traduit par une posture de sourde oreille face aux interpellations, propositions ou revendications issues des mobilisations juvéniles. Cette attitude remarquée de la part des autorités dans différents contextes exprime une certaine volonté de maîtriser l'agenda et les modalités de l'action publique en minimisant, voire en ignorant, les contributions citoyennes. Ici, c'est un refus de saisir la main tendue par les gouvernés, en l'occurrence des jeunes engagés. L'indifférence a ainsi été opposée à une initiative d'un collectif de jeunes engagés du Bénin, pour demander la réhabilitation d'un lieu de mémoire emblématique au cœur de l'histoire démocratique du Bénin : l'Hôtel PLM Alédjo. Cet hôtel a abrité les travaux de la Conférence des Forces Vives de la Nation, du 19 au 28 février 1990<sup>11</sup>, fondement historique du renouveau démocratique du Bénin qui avait réussi par ces assises sa transition d'un système de parti unique vers une démocratie pluraliste basée sur les principes de l'État de droit. Mais au fil des ans, l'édifice considéré, à tout le moins sa salle de conférence, comme le berceau de la démocratie béninoise<sup>12</sup> est tombé en ruines, et avec lui des pans symboliques

---

<sup>11</sup> Richard Banegas, «Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin», *Cultures & conflits*, 1995, 17, pp.2-22, URL: <https://sciencespo.hal.science/hal-03582319v1>, consulté le 17 septembre 2025.

<sup>12</sup> Lire à ce sujet, Léonce Gamai et Romaric Banon, *Hôtel PLM Alédjo : Gloire et déclin du berceau du renouveau démocratique béninois*, 2015, 108p ; La Nation, «Livres «Hôtel PLM Alédjo : Gloire et

de la mémoire collective. C'est cet effacement silencieux de l'Histoire dans la poussière, que des jeunes gens regroupés en collectif ont voulu éviter en initiant un projet de plaidoyer auprès des autorités béninoises. Le collectif multiplie les actions : conférence de presse, intervention sur les médias, audiences auprès d'institutions, et même intervention à un évènement de commémoration de l'anniversaire de la Conférence en 2020, en présence des dirigeants de l'État dont ministre de la Justice, le président de la Cour constitutionnelle. A cette dernière occasion, les mots de la coordonnatrice du collectif étaient forts : *«Faire du PLM Alédjo autre chose qu'un lieu de mémoire, c'est à la limite, renier une partie de notre histoire politique, c'est priver les générations futures, de l'histoire politique du Bénin, c'est renoncer à une partie de l'héritage national, c'est aussi porter atteinte à notre dignité de terre démocratique en Afrique et à l'image du pays dans le concert des nations»*<sup>13</sup>. Mais ils n'auront pas convaincu les gouvernants à percevoir la pertinence de l'idée de restaurer et préserver le cadre physique témoin du basculement pacifique du Bénin dans la démocratie. En lieu et place, le projet du gouvernement était de construire une station balnéaire<sup>14</sup>. On peut observer ici un paradoxe assez

---

déclin du berceau du renouveau démocratique béninois » : Un appel à la sauvegarde du patrimoine culturel”, <https://lanation.bj/culture/livre-hotel-plm-aledjo-gloire-et-declin-du-berceau-du-renouveau-democratique-beninois-un-appel-a-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel>, consulté le 18 septembre 2025 ; Charly Hessoun, «Hôtel Plm Alédjo: Gloire et déclin...» : il faut «sauver les vestiges qui peuvent encore l'être», La Nouvelle Tribune, <https://lanouvelletribune.info/2015/03/hotel-plm-aledjo-gloire-et-declin-il-faut-sauver-les-vestiges-qui-peuvent-encore-l-etre/>, consulté le 18 septembre 2025.

<sup>13</sup> Bénin Web TV, «Plaidoyer du collectif PLM Alédjo pour la rénovation de ce Lieu qui est un symbole de la démocratie béninoise», <https://web.facebook.com/watch/?v=221884005664224>, consulté le 18 septembre 2025.

<sup>14</sup> Le président de la République s'est prononcé sur le sujet, le 21 février au cours d'un entretien télévisé. Extrait des propos du chef de l'Etat, Patrice Talon :

«La salle de conférence de l'hôtel Plm Alédjo a été le cadre où s'est tenue cette Conférence ; et cela, pour ceux qui l'ont vécu, constitue un endroit mythique. Mais le mythe réel, et le patrimoine qu'il faut préserver, c'est le contenu de ce qui s'est passé lors de cette Conférence nationale. D'ailleurs, quand nous évoquons la Conférence, nous ne voyons pas la place où les débats ont eu lieu véritablement. Je dois vous dire que le symbole, que constituerait la salle de conférence de l'hôtel Plm Alédjo, ne me paraît pas être vu par tous les Béninois comme véritablement le symbole de cette mutation. Notre Constitution, les textes qui sont issus de la Conférence nationale, constituent pour moi le symbole le plus fort, le souvenir le plus fort de ce que nous avons fait en 1990. Le Plm Alédjo, malheureusement, est tombé en ruine. Nous n'avons pas su faire les investissements qu'il faut pour l'entretenir. Mais nous venons de faire un investissement important à Akpakpa dans la zone en faisant les aménagements de protection de notre côte de sorte à faire également de ce lieu un espace balnéaire. Nous avons près de 30 hectares d'eau maîtrisée qui constituent pratiquement

révélateur : tandis que des jeunes se préoccupent du sort d'un repère historique et politique de leur pays, démontrant ainsi d'une conscience politique réelle, l'élite dirigeante privilégie une logique commerciale pour considérer l'objet de la mobilisation. Dans ces conditions, est-il réaliste d'espérer que les jeunes se politisent et s'intéressent aux affaires de l'Etat, quand tout ou presque dans leur environnement les incite davantage à la réussite individuelle ?

## **2.2. La résistance par le contournement et la répression**

La résistance se manifeste aussi par le contournement ou la ruse et par la répression ou le contrôle.

D'abord, la résistance par le contournement ou la ruse. Le mouvement «Taxe pas mes Mo» organisé en septembre 2018 au Bénin résume la résistance par le contournement. Ce mouvement s'est déroulé à la fois en ligne et sur le terrain. Il reste à date, un exemple emblématique de mobilisation des jeunes béninois par le biais du numérique. A l'origine, une décision du gouvernement d'instaurer une taxe sur l'usage des forfaits Internet destinés à la connexion aux réseaux sociaux. Une fois entrée en application par les opérateurs de téléphonie avec incidemment une hausse des tarifs de connexion mobile<sup>15</sup>, une vague d'indignation a immédiatement émergé sur les réseaux sociaux. Le mouvement de contestation en ligne, avec pour cri de ralliement le hashtag #TaxePasMesMo, a pris diverses formes : Communiqué de dénonciation

---

un lac marin. C'est un patrimoine économique, touristique important. L'idéal serait que cette zone, avec l'esprit de la Conférence nationale, devienne pour nous un facteur de création de richesses, d'emplois, de développement. Si ce lieu Plm Alédjo peut être le symbole de notre développement touristique, avec un complexe hôtelier extraordinaire qui va drainer des centaines, des milliers de personnes tous les ans, créer de l'emploi, créer de la richesse, nous rendrons davantage service à notre nation que de garder quelque chose en ruines. Ma volonté, mon souhait, c'est que le Plm Alédjo, et le lac marin qui le jouxte, constituent un complexe balnéaire de développement touristique. Mais je ne pense pas qu'il serait pertinent de vouloir garder les lieux tels quels, un symbole de ce que la Conférence nationale a été. L'idéal serait que ce lieu soit également porteur de ce qu'a été la Conférence parce que c'était pour notre développement que nous avons fait cette Conférence. C'était l'espoir de développement. Alors, ce lieu sera effectivement, pour demain, la preuve que le développement qui a été évoqué, à l'occasion de la Conférence, est une réalité au Bénin. Si c'est mon expérience personnelle, mon émotion personnelle, je voudrais bien que tout ce qui se fera sur ces lieux immortalise le nom Plm Alédjo. Je voudrais bien !». Voir Le Matinal, «Berceau de la démocratie béninoise:Le Plm Alédjo au cœur d'un grand projet de rénovation», <https://lematinal.bj/berceau-de-la-democratie-beninoise-le-plm-aledjo-au-coeur-dun-grand-projet-de-renovation/>, consulté le 19 septembre 2025.

<sup>15</sup> Le coût du mégaoctet (Mo) pour la connexion aux réseaux sociaux a été multiplié par cinq, passant de 2 à 10 FCFA.

d'associations, visuels militants sur les réseaux sociaux, textes critiques... Dans le lot, deux actions de protestation ont été marquants. D'un côté, chaque citoyen pouvait se photographier en brandissant une pancarte avec le slogan du mouvement, puis publier l'image sur ses réseaux sociaux. En parallèle, les initiateurs de la campagne avaient lancé un appel aux internautes de se désabonner des comptes officiels des institutions et personnalités liées au Gouvernement sur les réseaux sociaux.

Face à cette mobilisation sans précédent, le gouvernement a annoncé, quatre jours plus tard, la suspension du décret instituant la taxe décriée<sup>16</sup>. Cependant, aucune communication officielle n'a établi de lien direct entre le rétropédalage et la mobilisation citoyenne. De surcroît, quelque temps après, les opérateurs de téléphonie ont procédé à un réaménagement tarifaire qui a induit une hausse quasi uniforme du coût de la connexion mobile<sup>17</sup>. De facto, la volonté de l'État de contrôler l'accès aux réseaux sociaux s'est matérialisée par une stratégie détournée. Sa «taxe de critique»<sup>18</sup> s'est imposée d'une manière ou d'une autre.

Cette situation révèle la résistance par le contournement adopté par les pouvoirs publics. Après avoir semblée reculer tactiquement sous la pression citoyenne sans se prononcer sur le mouvement social ni ouvrir un dialogue avec les meneurs à travers des représentants, ils sont revenus à la charge pendant l'accalmie. Au cours de cet épisode fut aussi marqué par une stratégie

---

<sup>16</sup> Voir Internet Sans Frontières, «Bénin : le gouvernement retire la taxe sur les réseaux sociaux», URL : <https://internetwithoutborders.org/benin-le-gouvernement-annule-la-taxe-sur-les-reseaux-sociaux/>, consulté le 16 septembre 2025 ; Rodrigue Guezodjè, «Annulation taxe internet Bénin : une stratégie», Deutsche Welle, <https://www.dw.com/fr/annulation-de-la-taxe-internet-au-b%C3%A9nin-une-strat%C3%A9gie-pensent-les-consommateurs/a-45626793>, consulté le 16 septembre 2025.

<sup>17</sup> Servan Ahougnon, «Bénin : les autorités augmentent à nouveau le coût d'Internet», Agence Ecofin, <https://www.agenceecofin.com/internet/3011-62300-benin-les-autorites-augmentent-a-nouveau-le-cout-d-internet>, consulté le 16 septembre 2025.

<sup>18</sup> Dans une intervention en public, le ministre des Finances avait justifié les nouveaux tarifs en ces termes «Il n'a pas été question d'augmenter le coût de la connectivité. Si vous êtes ingénieur que vous avez besoin de faire tourner des modèles, de faire de la recherche, le coût change. Le coût pour les réseaux sociaux et des usages ludiques. Vous téléchargez de la musique, un film ; vous faites des transferts d'images WhatsApp qui critiquent le gouvernement et qui critiquent vos amis, libre à vous de le faire ! Mais vous payez le prix qui est un légerement plus fort (...). Voir Benin Web TV, «Bénin: taxe sur les «Datas réseaux sociaux», intégralité des propos de Romuald Wadagni (vidéo)», <https://www.youtube.com/watch?v=xekrTNJXq4Y>, consulté le 16 septembre 2025

de démobilisation, de récupération. Des citoyens engagés dans la dénonciation sur les réseaux sociaux ont été invités à rencontrer le ministre de l'Économie et des Finances. A la suite de ces rendez-vous, certains confiaient sur leurs comptes sur les réseaux sociaux avoir compris les réformes des autorités.

Ensuite, la résistance par la répression et le contrôle. C'est le moyen le plus normatif de résistance des pouvoirs publics. Il se trouve notamment dans la loi portant sur le numérique. L'adoption du Code du numérique en 2017<sup>19</sup>, pour promouvoir l'économie numérique a aussi donné lieu à des restrictions à la liberté d'expression en ligne.

L'article 550 du Code pour ne citer que celui-là, définit et sanctionne l'infraction de «harcèlement par le biais d'une communication électronique»<sup>20</sup>. Cette disposition a souvent servi de base à des poursuites judiciaires contre des citoyens, journalistes ou activistes exprimant des opinions critiques sur les forums WhatsApp, Facebook ou les médias en ligne. Si elle constitue un moyen d'éducation à l'usage responsable d'Internet, la politique répressive peut aussi être à certains égards un frein à l'engagement. La méfiance entretenue en raison de cette disposition est aussi redoutable que l'éventuelle sanction en cas de dérapage. Des organisations de défense des droits de l'homme et des médias, tant nationales qu'internationales<sup>21</sup>, dénoncent régulièrement les méfaits de cette loi et appellent à sa révision.

---

<sup>19</sup> Loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin

<sup>20</sup> Article 550 de la loi : «Quiconque initie une communication électronique qui contraint, intimide, harcèle ou provoque une détresse émotionnelle chez une personne, en utilisant un système informatique dans le but d'encourager un comportement grave, répété et hostile est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) mois à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500000) francs CFA à dix millions (10 000 000) de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement. Quiconque aura harcelé, par le biais d'une communication électronique, une personne alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il affecterait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée, est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) mois à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500 000) francs CFA à dix millions (10 000 000) de FCFA, ou de l'une de ces deux peines seulement. (...)»

<sup>21</sup> Voir Media Foundation for West Africa, «La MFWA appelle à une révision du code du numérique du Bénin pour sauvegarder la liberté d'expression en ligne», <https://mfwa.org/fr/country-highlights/la-mfwa-appelle-a-une-revision-du-code-du-numerique-du-benin-pour-sauvegarder-la-liberte-d-expression-en-ligne/>, consulté le 16 septembre 2025; Reporters sans frontières, «Bénin : RSF appelle les autorités à réformer le Code du numérique, menace pour le journalisme dans le pays», <https://rsf.org/fr/b%C3%A9nin-rsf-appelle-les-autorit%C3%A9s-%C3%A0-r%C3%A9former-le-code-du-num%C3%A9rique-menace-pour-le-journalisme-dans-le>, consulté le 16 septembre 2025.

Dans le même sillage de la résistance par le contrôle, il faut souligner un caractère restrictif de la nouvelle loi régissant les associations et fondations au Bénin entrée en vigueur depuis le 22 juillet 2025. Cette loi qui remplace une ancienne loi française, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur le contrat d'association, impose des restrictions dans les activités des associations, notamment la prise de «*positions politiques*»<sup>22</sup>. Il s'agit-là d'une ambiguïté d'autant que la notion de positions politiques n'est pas précise. Que recouvre-t-elle ? Une revendication citoyenne pour une réforme électorale, une dénonciation de mauvaise gouvernance, un soutien à une cause portée par des acteurs politiques,... peuvent-ils être qualifiés de prises de positions politiques ? L'imprécision de la loi laisse la voie ouverte à des interprétations extensives selon les cas. En cela, les mouvements de veille citoyenne ne sont pas à l'abri d'une accusation de politisation pour des critiques ou plaidoyers pendant qu'eux-mêmes pourraient s'autocensurer en raison des restrictions en place.

## Conclusion

Cette réflexion ne prétend pas à l'examen exhaustif des réactions des pouvoirs publics face aux mobilisations juvéniles pour participer aux affaires publiques au Bénin. Elle a révélé que, si les formes de mobilisation ne sont pas toutes inédites, leurs contenus apparaissent souvent nouveaux, ce qui oblige les autorités à s'adapter en fonction de leurs perceptions ou de leurs priorités.

Au regard des réactions évoquées, en guise de perspectives, certaines actions d'adaptation pourraient être menées afin de réajuster les cadres habituels.

Un premier exemple concerne le droit de pétition auprès de l'Assemblée nationale du Bénin. Maintenu dans le règlement intérieur révisé en 2020, ce droit, dans son mécanisme, est resté muet sur la question de la digitalisation, alors même que le contexte actuel est favorable à une modernisation des outils d'interaction entre citoyens et représentants. La «génération numérique», si

---

<sup>22</sup> Article 50 de la Loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et fondations en République du Bénin : «toute association a le devoir de contribuer à la préservation, à la restauration, et au maintien de la paix ainsi qu'à la promotion du vivre-ensemble entre les citoyens. Elle contribue à la culture de la bonne gouvernance et du respect de la chose publique. En conséquence, il est interdit à toute association, dans ses activités, de prendre des positions politiques de susciter ou d'encourager tout acte contraire aux lois et règlements, notamment toute forme de violence, de discrimination, d'injure et de sédition. Tout manquement par l'un quelconque des membres d'une association à l'obligation prévue à l'alinéa précédent est puni d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende d'un million (1 000 000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement».

l'on peut ainsi qualifier la jeunesse d'aujourd'hui, serait sans doute plus encline à recourir à une pétition électronique directement adressée au parlement qu'à une transmission physique, encore exigée par le règlement intérieur<sup>23</sup>.

Un second chantier consisterait à organiser aux associations de jeunesse, notamment celles de participation citoyenne, un statut spécifique précisant leurs modes de participation<sup>24</sup>. Les nouvelles approches préconisées participeraient d'un renouvellement démocratique pouvant prévenir la défiance des jeunes à l'égard de cadres politiques peu adaptés à leurs besoins.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Affagnon Qemal, «Tiktok : La Politique De Désinformation Sous Couvert Du Divertissement En Afrique», *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*, [S.l.], v. 34, n. 2, p. 309-313, oct. 2022, URL: <https://ijpsat.org/index.php/ijpsat/article/view/4675>, consulté le 14 septembre 2025.
2. Ahougnon Servan, «Bénin : les autorités augmentent à nouveau le coût d'Internet», Agence Ecofin, <https://www.agenceecofin.com/internet/3011-62300-benin-les-autorites-augmentent-a-nouveau-le-cout-d-internet>, consulté le 16 septembre 2025.
3. Arrêté N° 1294/MEF/DC/SGM/PBO/SP/081SGG2025 portant Mise en place du Comité national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert au Bénin.
4. Arrêté n° 2009-001 du 05 juin 2009 portant conditions d'appuis techniques et d'attribution de subventions aux associations, mouvements et institutions de Jeunesse et de Loisirs.
5. Banegas Richard, «Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin», *Cultures & conflits*, 1995, 17, pp. 2-22,

---

<sup>23</sup> «Les citoyens peuvent adresser des pétitions à l'Assemblée nationale. Elles sont reçues par son président. Toute pétition doit préciser son objet et indiquer les noms, prénoms, adresses et domiciles des pétitionnaires et être revêtue de leurs signatures» (Articles 121.1 et 121.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale du Bénin).

<sup>24</sup> Une telle réforme serait une adaptation au regard de nouveaux contextes, apportée à la loi n° 91-007 du 25 février 1991 portant Charte de la jeunesse et ses textes dérivés. A titre indicatif, Décret n°95-418 du 20 décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Jeunesse et l'arrêté n°2009-001 du 05 juin 2009 portant conditions d'appuis techniques et d'attribution de subventions aux associations, mouvements et institutions de Jeunesse et de Loisirs.

- URL: <https://sciencespo.hal.science/hal-03582319v1>, consulté le 17 septembre 2025.
6. Benin Web TV, «Bénin: taxe sur les «Dats réseaux sociaux», intégralité des propos de Romuald Wadagni (vidéo)», <https://www.youtube.com/watch?v=xekrTNJXq4Y>, consulté le 16 septembre 2025
  7. Bénin Web TV, «Plaidoyer du collectif PLM Alédjo pour la rénovation de ce Lieu qui est un symbole de la démocratie béninoise», <https://web.facebook.com/watch/?v=221884005664224>, consulté le 18 septembre 2025.
  8. CFI Médias, Les civic tech en Afrique : *citoyens et technologies pour dynamiser la démocratie. Premier bilan au Bénin, au Kenya, au Sénégal et en Tunisie*, Rapport final - Décembre 2018, URL : [https://cfi.fr/sites/default/files/Etude\\_Civic\\_Tech\\_Rapport\\_final\\_cfi.pdf](https://cfi.fr/sites/default/files/Etude_Civic_Tech_Rapport_final_cfi.pdf), consulté le 17 septembre 2025
  9. OBINTI Hermann, «Assemblée nationale : La loi sur la relecture du code électoral votée», <https://assemblee-nationale.bj/index.php/2024/03/06/assemblee-nationale-la-loi-sur-la-relecture-du-code-electoral-votee/>, consulté le 20 septembre 2025.
  10. Charte africaine de la Jeunesse
  11. Dahl Robert A., De la démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 2001, 200 p.
  12. Dahlgren Peter, «Web et participation politique : quelles promesses et quels pièges ?», Questions de communication [En ligne], n° 21, 2012, URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/6545>, consulté le 19 septembre 2025
  13. Décret n° 95-418 du 20 décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Jeunesse
  14. Extrait de des discussion sur Tiktok avec le Porte-parole du Gouvernement du Bénin, : [https://www.tiktok.com/@benin\\_us/video/7533033826793180422?q=geoffroy%20kiantaga%20live%20avec%20wilfried%20leandre%20houngbedji&t=1758493375792](https://www.tiktok.com/@benin_us/video/7533033826793180422?q=geoffroy%20kiantaga%20live%20avec%20wilfried%20leandre%20houngbedji&t=1758493375792), consulté le 15 septembre 2025.
  15. Faris David M., «La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux», Politique étrangère 1, 2012, [En ligne], URL : <https://bpb-us-e1.wpmucdn.com/blogs.roosevelt.edu/dist/a/14/files/2010/09/etrangere1.pdf>, consulté le 20 septembre 2025.

16. Gamaï Léonce et Banon Romaric, Hôtel PLM Alédjo : Gloire et déclin du berceau du renouveau démocratique béninois, 2015, 108p.
17. Guezodjè Rodrigue, «Annulation taxe internet Bénin: une stratégie», Deustche Welle, <https://www.dw.com/fr/annulation-de-la-taxe-internet-au-b%C3%A9nin-une-strat%C3%A9gie-pensent-les-consommateurs/a-45626793>, consulté le 16 septembre 2025.
18. Hessoun Charly, «Hôtel Plm Alédjo: Gloire et déclin...» : il faut «sauver les vestiges qui peuvent encore l'être », La Nouvelle Tribune, <https://lanouvelletribune.info/2015/03/hotel-plm-aledjo-gloire-et-declin-il-faut-sauver-les-vestiges-qui-peuvent-encore-l-etre/>, consulté le 18 septembre 2025.
19. Idossou Sandra, «Non à l'emballage des aliments du Bénin dans les sachets plastiques toxiques», Change <https://www.change.org/p/gouvernement-du-b%C3%A9nin-non-%C3%A0-l-akassa-et-aux-aliments-du-b%C3%A9nin-cuits-servis-dans-les-sachets-plastiques-toxiques>, consulté le 17 septembre 2025.
20. Internet Sans Frontières, «Bénin : le gouvernement retire la taxe sur les réseaux sociaux», URL : <https://internetwithoutborders.org/benin-le-gouvernement-annule-la-taxe-sur-les-reseaux-sociaux/>, consulté le 16 septembre 2025 ;
21. La Nation, “Livre «Hôtel PLM Alédjo : Gloire et déclin du berceau du renouveau démocratique béninois» : Un appel à la sauvegarde du patrimoine culturel”, <https://lanation.bj/culture/livre-hotel-plm-aledjo-gloire-et-declin-du-berceau-du-renouveau-democratique-beninoisun-appel-a-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel>, consulté le 18 septembre 2025 ;
22. Le Matinal, «Berceau de la démocratie béninoise:Le Plm Alédjo au cœur d'un grand projet de rénovation», <https://lematinal.bj/berceau-de-la-democratie-beninoisele-plm-aledjo-au-coeur-dun-grand-projet-de-renovation/>, consulté le 19 septembre 2025.
23. Loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et fondations en République du Bénin
24. Loi n° 91-007 du 25 février 1991 portant Charte de la jeunesse en République du Bénin
25. Media Foundation for West Africa, «La MFWA appelle à une révision du code du numérique du Bénin pour sauvegarder la liberté d'expression en ligne», <https://mfwa.org/fr/country-highlights/la-mfwa-appelle-a-une->

- revision-du-code-du-numerique-du-benin-pour-sauvegarder-la-liberte-dexpression-en-ligne/, consulté le 16 septembre 2025.
26. Obintin Hermann, «Assemblée nationale : La loi sur la relecture du code électoral votée», <https://assemblee-nationale.bj/index.php/2024/03/06/assemblee-nationale-la-loi-sur-la-relecture-du-code-electoral-votee/>, consulté le 20 septembre 2025.
  26. Politique nationale de la jeunesse 2016-2025, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/ben223295.pdf>, consulté le 20 septembre 2025.
  27. Reporters sans frontières, «Bénin : RSF appelle les autorités à réformer le Code du numérique, menace pour le journalisme dans le pays», <https://rsf.org/fr/b%C3%A9nin-rsf-appelle-les-autorit%C3%A9s-%C3%A0-r%C3%A9former-le-code-du-num%C3%A9rique-menace-pour-le-journalisme-dans-le>, consulté le 16 septembre 2025.
  28. Règlement intérieur de l'Assemblée nationale du Bénin
  - 29 -SRTB, «Le Bénin annonce son adhésion à l'Open Government Partnership», URL : <https://srtb.bj/le-benin-annonce-son-adhesion-a-l-open-government-partnership/>, consulté le 15 septembre 2025.
  30. SRTB, «Leadership féminin au Bénin : les acteurs s'unissent pour plus d'impact», <https://srtb.bj/leadership-feminin-au-benin-les-acteurs-sunissent-pour-plus-dimpact/>, consulté le 15 septembre 2025;
  31. Toupin Sophie et Couture Stéphane, «Introduction : qu'est-ce que la résistance numérique ?», Possibles [En ligne], V. 45, N° 01, 2021, pp. 10-19, URL : <https://revuepossibles.ojs.umontreal.ca/index.php/revuepossibles/issue/view/19/16>, consulté le 14 septembre 2025.

# Les facteurs à l'origine de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques au Burkina Faso

ASSEGHNA SOMDA

## Introduction

La dynamique du développement économique et social entreprise par les Etats africains au lendemain des indépendances connaît depuis le tournant des années 1990 une nouvelle évolution avec l'émergence du concept de participation mettant au premier plan les populations et les autorités pour prendre en charge leur propre développement. L'appropriation de la gouvernance par les citoyens est devenue un principal enjeu pour toutes démocraties du monde. L'un des objectifs poursuivis par les politiques publiques de décentralisation est de rapprocher les l'administration des administrés. La participation citoyenne se trouve désormais au cœur de tout processus décisionnel notamment en matière de politiques publiques. Pour certains auteurs, elle apparait même comme une alternative à la crise que connaît la démocratie représentative.

Si l'on en croit Pascal Perrineau (1994, p.13), la conception de l'engagement politique ou participation politique, entendu comme celle des citoyens qui exercent, par la somme de leurs actions et de leurs attitudes politiques singulières, une influence sur ceux qui gouvernent, remonte à l'œuvre de Jürgen Habermas sur l'espace public (1993). Jürgen Habermas montre en effet que, l'avènement de la démocratie a eu pour conséquence politique, de poser une revendication essentielle : celle de la bourgeoisie montante qui entendait désormais, exercer un droit de contrôle sur la gestion de l'Etat. Ainsi, se généralise selon Jürgen Habermas, «un principe de publicité» par lequel, les citoyens ont, en tant que tels, un droit de regard sur la conduite des affaires publiques. Ce principe qui fonde la légitimité de toute autorité politique, s'exerce dans «un espace public» : lieu de l'engagement politique des citoyens. Il s'ensuit que «le principe de publicité» ainsi que la constitution de «l'espace public», font rétrospectivement, obligation aux citoyens, de participer au système politique. Car la démocratie tire tout son sens dans le fait que les citoyens s'y reconnaissent et y participent.

Cette conception renvoie à une certaine vision de la participation : celle dite classique. Elle diffère quelque peu de l'engagement contemporain. L'analyse de la participation des jeunes dans les affaires publiques au Burkina Faso a connu une transformation significative au cours des deux dernières décennies. Autrefois perçue comme marginale, cette implication s'est intensifiée, reflétant un changement dans les attentes et les aspirations des nouvelles générations. Ce phénomène est induit par divers facteurs, notamment les évolutions technologiques, la crise de représentation, le déficit démocratique, les mouvements sociaux, l'éducation civique, la crise sécuritaire, la résurgence des discours souverainistes et les impacts du désordre de l'information qui redéfinissent les modes d'engagement des jeunes dans la société. Pour mieux cerner les facteurs à l'origine de la transformation de la participation des jeunes, nous allons articuler nos propos autour de deux mouvements de pensées. Dans un premier mouvement, nous aborderons les fondements de la participation de jeunes et les mécanismes de participation de ces derniers (I) et dans un second mouvement de pensée, nous éluciderons les facteurs déterminants de la mutation de leur participation et les effets induits par mutation sur le système de gouvernance (II).

## **I. Fondements de la participation et les mécanismes de participation au Burkina**

La participation peut être définie comme l'implication active, consciente et désintéressée des citoyens dans la gestion des affaires publiques. La participation citoyenne quant elle, c'est la possibilité donnée aux citoyens, individuellement ou en groupes, de prendre part et d'influer sur le choix des priorités, l'élaboration des politiques, l'affectation des ressources et l'accès aux biens et services publics. Elle repose sur des fondements (A) et sur des mécanismes (B). Cette participation repose sur deux fondements essentiels. Un fondement juridique (1) et un fondement politique (2).

### **A. Les fondements de la participation des jeunes**

La santé d'une démocratie représentative se mesure par la cadence de la participation des citoyens à la vie des institutions républicaines. Cette participation citoyenne, qui recouvre plusieurs formes, constitue un baromètre de la légitimité des élus et des institutions dont ils ont la charge. Cette participation repose sur deux fondements essentiels. Un fondement juridique (1) et un fondement politique (2).

## 1. Le fondement juridique : la participation comme un droit universel

Il ressort de l'analyse des fondements juridiques de la participation citoyenne que ce droit politique revêt de nos jours une dimension universelle. Les mécanismes de la participation citoyenne, avant d'être opérationnels, sont avant tout encadrés par un arsenal juridique prévoyant un ensemble de droits inhérents à l'implication des citoyens dans la vie de leur collectivité. Les fondements juridiques de la participation citoyenne peuvent être situés aux plans interne et international. Sur le plan interne, la participation du citoyen trouve d'abord son fondement dans les textes nationaux dont notamment la Constitution du 02 juin 1991 qui consacre d'abord en son article 12 que « tous les Burkinabè sans distinction aucune ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société ». En son article 145, la Constitution proclame le principe de la participation démocratique des citoyens à la libre administration des collectivités locales. Cette disposition est complétée par celles du code général des collectivités territoriales qui fixent les deux objectifs de la décentralisation que sont le développement local et la démocratie à la base. Toutefois, il faut faire remarquer que le législateur a fait un aménagement très restrictif de cette participation si on se réfère au code général des collectivités territoriales.

Ensuite, sur le plan international et régional, le principe de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques de l'Etat et de la société peut trouver son fondement respectivement dans les **articles 21** de la Déclaration universelle des droits de l'homme et **l'article 13** de la charte africaine des droits de l'homme. Ces deux textes quoique ne consacrant pas de façon directe le principe de participation des citoyens dans les affaires locales, le font tout de même de façon implicite.

Ils le font de façon implicite parce qu'ils consacrent le principe général de la participation des citoyens dans les affaires publiques ; or les affaires locales ont un caractère public. Ainsi, l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 13 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples accordent aux citoyens y compris aux jeunes, les droits de participation. De façon, spécifique, l'article 11 de la Charte africaine de la jeunesse prévoit le droit de participation des jeunes : « Tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société ». Ces quelques illustrations juridiques n'épuisent pas la consécration positive de l'implication citoyenne dans la gouvernance politique en général, car il existe d'autres textes relatifs à ce droit,

parmi lesquels le **Pacte de 1966** sur les droits civils et politiques notamment en ses articles **19, 21, 22, 25**.

## **2. Le fondement politique : la participation comme essence de la démocratie**

Les fondements politiques de la participation citoyenne procèdent de la théorie de la démocratie participative. En effet, la participation des jeunes aux affaires locales ou nationales trouve son fondement dans le principe général de la démocratie mais plus particulièrement de la démocratie participative. A ce sujet, parmi les critères de la démocratie dégagés par Robert DAHL, on peut relever celui de la participation effective qui voudrait que les citoyens puissent avoir des possibilités d'exposer leurs points de vue lors de l'élaboration et de l'adoption de décisions les concernant. Comme le montre Mahamadé SAVADOGO dans son article intitulé : «Le renouvellement de la pensée politique», in Le cahier philosophique d'Afrique, n° 007, 2009, la question du consensus politique et des conditions de la délibération publique constituent des axes de réflexions majeures de la philosophie politique contemporaine à travers les travaux de Jürgen HABERMAS et John RAWLS.

La démocratie participative s'entend comme l'élément de diversification des procédés de participation mis en place pour améliorer l'information et l'influence du public. Son objectif vise principalement à accroître l'implication des citoyens dans le débat public et dans la prise de décision, afin que les décisions publiques reflètent la volonté du plus grand nombre. Cette forme de démocratie met donc en avant la responsabilité des citoyens dans leur participation à la prise de décision. Elle pourrait donc justifier l'intérêt qu'ont les gouvernants à créer les conditions propices à la participation citoyenne afin de relever le niveau de légitimité des actions publiques. La démocratie participative se présente alors comme «un outil à la fois pour conforter les décisions politiques et pour permettre une implication citoyenne». Elle prend forme autour de trois valeurs.

La force de l'argumentation, tout d'abord, puisque les débats qu'elle produit doivent permettre de dégager les meilleurs arguments. Ensuite la discussion doit être ouverte au plus grand nombre. Cette recherche d'inclusion de ceux qui sont susceptibles d'être affectés par la décision vise une discussion égalitaire, libre et ouverte. Enfin, la publicité de ces débats favorise le principe de transparence de la décision.

## B. Les mécanismes de participation des jeunes au Burkina Faso

Philippe BRAUD définit la participation politique comme «...*l'ensemble des activités individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique*» (*Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2006, p. 379). De manière générale, la participation politique relève des comportements politiques. Au Burkina Faso, la participation des jeunes dans les affaires publiques au Burkina Faso s'opère à travers des mécanismes formels (1) et des mécanismes informels (2).

### 1. Les mécanismes formels de participation

Au Burkina Faso, l'élection demeure le principal mode de participation citoyenne. A côté de cette procédure subsistent d'autres mécanismes de participation citoyenne. Les mécanismes formels de participation citoyenne sont ceux prévus par la législation nationale, en particulier la Constitution et le Code général des collectivités locales, et qui consacrent le droit des populations de participer à la gestion des affaires publiques.

☞ **Le vote aux élections municipales, législatives, présidentielles et référendaires** est le mode de participation classique le plus connu de la jeunesse. Mais niveau de la gouvernance locale, il est prévu plusieurs mécanismes de participation des citoyens y compris les jeunes dans la gestion des affaires publiques. Il s'agit entre mécanismes :

☞ ***L'exercice du droit à l'information*** : le Code général des collectivités territoriales institue un droit subjectif à l'information qui s'exerce de plusieurs manières. Selon **l'article 11** de ce code, ce droit s'exerce par « une animation de débats publics sur les projets et programmes locaux de développement et sur les grandes orientations du budget local ». Aussi, l'accès du public aux séances des conseils des collectivités territoriales, à l'exception de celles tenues à huis clos.

☞ ***L'accès du public aux séances des conseils des collectivités territoriales, à l'exception de celles tenues à huis clos*** : En principe l'exercice de cette prérogative peut permettre au citoyen d'être informé du fonctionnement de sa collectivité territoriale et d'exercer en cas de besoin un réel contrôle sur la gestion communale. Toutefois, il faut souligner que très peu de jeunes assistent aux sessions du conseil municipal. Autrement dit, leur présence reste largement insuffisante eu égard à leur rôle et place dans la gouvernance locale. Les participations fréquentes lors des sessions des différents conseils municipaux concernent surtout certaines OSC locales

qui, au regard de leurs objectifs, ont intérêt à s'informer sur le fonctionnement des collectivités.

☞ **Le droit de recours comme mode de participation citoyenne** : Le code général des collectivités territoriales permet une participation dynamique des citoyens en aval en leur reconnaissant un véritable droit de recours contre les délibérations du Conseil municipal. En effet, l'article 242 de ce texte dispose ce qui suit : «Les délibérations auxquelles auraient pris part les membres du conseil intéressés, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires à l'affaire qui en fait l'objet sont susceptibles d'annulation. Toute personne intéressée dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de publication des délibérations, pour déposer une requête adressée au Maire. Il en est donné récépissé».

## **2. Les mécanismes informels de participation**

Dans le contexte burkinabè, la participation aux affaires publiques au sens large passe aussi souvent par le truchement de mécanismes traditionnels qui sont souvent ignorés par la loi. Par mécanismes informels, il faut entendre les différents mécanismes mis en œuvre par les autorités locales ou nationales en vue de favoriser une forte participation des citoyens à la prise de décision. Ces mécanismes ne sont pas institués par la loi et n'en constituent pas une violation. Autrement dit, la notion de mécanismes de participation informels renvoie aux initiatives prises par les autorités locales ou nationales pour instaurer le dialogue avec les populations (implication des autorités traditionnelles et religieuses, mise en place de comité ad hoc, etc.). Outre les initiatives des pouvoirs publics, les jeunes empruntent également des voies informelles pour tenter d'infléchir les décisions des autorités locales ou nationales (rejet d'une mesure) ou pour bénéficier de certains services (eau potable, assainissement, santé, éducation, électricité etc.).

D'autres types de mécanismes informels sont exploités par les jeunes et les autorités pour obtenir la satisfaction de certains besoins ou susciter l'adhésion à des politiques publiques locales. Ainsi, dans certaines communes d'intervention du CGD, des cadres de dialogue multi acteurs ont été créés et animés par des jeunes et des femmes pour stimuler la participation des jeunes dans la gouvernance locale. Aussi, il n'est pas rare de voir dans certaines circonstances, des jeunes recourir à l'intervention des autorités traditionnelles ou de tierces personnes pour obtenir certaines prestations au niveau de la mairie.

Si elles peuvent constituer des catalyseurs de développement au niveau central et au niveau local, dans certains cas, leur participation des jeunes dans affaires

publiques prend parfois une forme protestataire (manifestations publiques violentes contre la révision de l'article 37 de la Constitution entre 2012 et 2014), ou les marches de soutiens aux régimes issus de putschs militaires.

## **II. Les déterminants de la mutation et ses effets induits sur la participation des jeunes**

L'adhésion des jeunes à la gestion des affaires publiques constitue un aspect politique majeur de la viabilité des processus de développement. Il faut cependant souligner qu'au cours de cette dernière décennie, la participation des jeunes connaît des transformations du fait de certains facteurs (A) et ces facteurs à l'origine du changement ont généré des effets sur la participation des jeunes (B).

### **A. Les déterminant de la transformation de la participation des jeunes**

La participation des jeunes aux affaires publiques est un enjeu pour la bonne gouvernance et le développement du Burkina Faso. Au cours des deux dernières décennies, plusieurs facteurs ont contribué à transformer les modes de participation des jeunes aux affaires publiques. Cette transformation est induite par des facteurs objectifs (1) et naturellement complétés par des facteurs subjectifs (2)

#### **1. L'objectivité des facteurs de la transformation de la participation des jeunes**

Les facteurs à l'origine de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques sont nombreuse. Nous pouvons citer entre autres facteurs :

☞ **La crise de la représentation née du détournement du pouvoir des représentés :** Face à une perception croissante que les institutions politiques ne répondent plus aux besoins et aux attentes des citoyens, notamment des jeunes, ces derniers se sentent souvent déconnectés et désillusionnés par le processus démocratique traditionnel. Cette méfiance envers les représentants politiques et les systèmes établis incite de nombreux jeunes à chercher des formes alternatives d'engagement, telles que les mouvements sociaux, les initiatives communautaires ou l'activisme en ligne. En conséquence, la participation des jeunes se transforme, passant d'une dépendance envers des structures formelles à une quête d'autonomie et de créativité dans l'expression de leurs revendications. Ce phénomène souligne l'importance d'écouter et d'intégrer les voix des

jeunes dans les débats publics, afin de revitaliser la démocratie et de restaurer la confiance dans les institutions.

☞ **La vacuité démocratique**, caractérisée par un manque de substance et d'engagement réel des institutions politiques envers les jeunes, a transformé le mode de participation des jeunes aux affaires publiques. En effet, lorsque ces derniers perçoivent que les processus démocratiques ne se traduisent pas par des changements significatifs ou des réponses à leurs préoccupations, ils développent un sentiment d'apathie et de désillusion. Cette situation les pousse souvent à se détourner des mécanismes traditionnels de participation, tels que les élections et les partis politiques, au profit de formes d'engagement plus informelles et directes, comme les mouvements de protestation, les campagnes sur les réseaux sociaux et les initiatives citoyennes. En conséquence, la vacuité démocratique incite les jeunes à revendiquer une voix plus active et authentique dans les affaires publiques, cherchant à redéfinir les normes de participation pour qu'elles reflètent mieux leurs aspirations et leurs besoins. Ce changement souligne la nécessité d'une revitalisation de la démocratie, afin de reconnecter les jeunes avec les processus décisionnels et de renforcer leur engagement civique.

☞ **L'accès à l'éducation** : L'accès à l'éducation joue un rôle déterminant dans la transformation de la participation des jeunes aux affaires publiques, en leur fournissant les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour s'engager activement dans la vie civique. Une éducation de qualité, qui inclut des programmes sur la citoyenneté, les droits humains et les enjeux sociaux, sensibilise les jeunes aux questions politiques et les incite à prendre part aux débats publics. En outre, l'éducation favorise le développement de compétences critiques et analytiques, permettant aux jeunes de comprendre les mécanismes de fonctionnement des institutions et d'évaluer l'impact des politiques sur leur vie quotidienne.

☞ **L'accès à la technologie et aux médias** : L'accès à la technologie et aux médias a transformé significativement la participation des jeunes aux affaires publiques en leur offrant des outils et des plateformes pour s'engager et s'exprimer de manière plus dynamique et accessible. Grâce à Internet et aux réseaux sociaux, les jeunes peuvent facilement se connecter, partager des informations et mobiliser des soutiens autour de causes qui leur tiennent à cœur, contournant ainsi les canaux traditionnels souvent

perçus comme rigides ou inaccessibles. Cette connectivité favorise une prise de conscience accrue des enjeux sociaux et politiques, permettant aux jeunes de s'informer rapidement sur les actualités et de participer à des discussions globales. De plus, les plateformes numériques facilitent l'organisation d'événements, de manifestations et de campagnes de sensibilisation, renforçant ainsi leur capacité à influencer les décisions politiques. En conséquence, l'accès à la technologie et aux médias transforme non seulement la manière dont les jeunes s'engagent, mais élargit également leur portée et leur impact dans les affaires publiques, rendant leur voix plus audible et leur participation plus significative. Toutefois, faut-il le souligner, l'usage des technologies de la communication au Burkina Faso comporte des effets pervers. En effet, les plateformes de communication inondent les jeunes du désordre de l'information (désinformation, mésinformation, mal information et surinformation) ce qui constitue un danger pour la paix sociale.

☞ **Le cadre légal et politique :** Le cadre légal et les politiques de promotion de la participation des jeunes exercent une influence sur la participation des jeunes dans les affaires publiques en établissant des conditions favorables et des opportunités concrètes pour leur implication. Des lois et des politiques qui reconnaissent explicitement les droits des jeunes à participer aux processus décisionnels, ainsi que des initiatives publiques visant à encourager leur engagement civique, créent un environnement propice à leur action. Par exemple, la création de conseils national des jeunes ou de forums (forum national des jeunes) sont des espaces de discussion permettant aux jeunes de faire entendre leur voix et d'influencer les décisions qui les concernent directement.

☞ **La crise sécuritaire :** La crise sécuritaire au Sahel a profondément transformé la participation des jeunes aux affaires publiques en les incitant à s'engager activement dans la défense de leur communauté et de leurs droits face à l'insécurité croissante. Confrontés à des menaces telles que le terrorisme, la violence intercommunautaire et l'instabilité politique, de nombreux jeunes se mobilisent pour revendiquer des solutions et des actions concrètes de la part des autorités. Cette situation a favorisé l'émergence de mouvements spécifiques et d'initiatives communautaires, où les jeunes prennent la tête de campagnes de sensibilisation, de dialogues intercommunautaires et d'actions humanitaires. Par ailleurs, le sentiment d'impuissance face à la crise a également remis au goût du jour, la polarisation sociale, la stigmatisation et les discours souverainistes.

Ainsi, la crise sécuritaire a non seulement intensifié l'engagement des jeunes, mais a également redéfini les enjeux et les modalités de leur participation, les rendant acteurs clés dans la dynamique en cours au Burkina Faso.

☞ **La restriction de l'espace civique :** La restriction de l'espace civique au Burkina Faso a un impact significatif sur la participation des jeunes aux affaires publiques, en limitant leur capacité à s'engager librement et à exprimer leurs opinions. Face à des mesures telles que la répression, la censure des médias, de nombreux jeunes sont victimes de découragement ce qui entraîne une réduction de leur participation formelle dans les processus politiques. Cependant, cette situation a également conduit à l'émergence de nouvelles formes de résistance et d'engagement, où les jeunes utilisent des stratégies alternatives, telles que les réseaux sociaux et les plateformes numériques, pour contourner les restrictions. Ainsi, bien que la restriction de l'espace civique puisse entraver leur participation, elle stimule également la créativité et l'innovation dans les modes d'engagement, transformant les jeunes en acteurs résilients qui cherchent à revendiquer leurs droits et à défendre leurs intérêts malgré les obstacles.

☞ **Les infrastructures communautaires, la situation socio-économique** font partie des facteurs qui ont transformé la participation des jeunes dans les affaires publiques au Burkina Faso

## 2. La subjectivité de la transformation de la participation des jeunes

Les facteurs subjectifs de la mutation de la participation des jeunes sont relatifs aux perceptions, aux attitudes et aux motivations des jeunes.

☞ **Le sens du devoir civique : la dimension axiologique de la participation.** Un premier déterminant de la participation des jeunes dans les affaires publiques est le sens du devoir civique. Au plan national et dans la plupart des collectivités locales, les jeunes mettent en avant la question de la citoyenneté pour justifier leur implication dans la gestion des affaires publiques. Il convient de mettre en exergue ici l'importance de cette conception de la citoyenneté qui se fonde sur des valeurs morales. En effet, la citoyenneté n'a pas seulement une dimension juridique, elle a également une dimension axiologique qu'il est fondamental de promouvoir dans la société. Si la participation des jeunes dans les affaires publiques ne constitue pas une obligation au sens juridique pour les citoyens, elle l'est au sens moral dans la mesure où elle s'inscrit dans la promotion de l'intérêt général (exemple de l'enrôlement massif des jeunes dans les rangs des VDP).

☞ **L'intérêt pour les politiques sociales ou la quête du développement :**

Un second élément significatif de la participation des jeunes aux affaires publiques est la nature des problèmes débattus par les instances délibératives. Ce qui est intéressant comme constat, c'est que les jeunes ne marchandent pas leur participation aux affaires publiques tant que celles-ci ont un impact sur leur existence. On perçoit dès lors un lien fort entre politiques sociales et participation. Mais ici se présente un paradoxe. Si les populations aspirent au développement, comment expliquer leur faible enthousiasme pour le vote ? Il va sans dire que tous les citoyens ne font pas le lien entre élections et politiques publiques. Toute chose qui révèle la faiblesse de la culture citoyenne.

☞ **La perspective utilitariste : la promotion de l'intérêt individuel.** Enfin, un troisième facteur explicatif de la participation des jeunes est la maximisation de l'intérêt personnel. Il ressort que la présence des citoyens aux activités ou aux réunions organisées par leur collectivité locale est déterminée par le critère de l'« intérêt personnel ». Autrement dit, la mobilisation aux activités communales est fonction des attentes individuelles en termes de satisfactions des besoins. La participation prend ainsi une dimension utilitariste et individualisée. Ce constat rappelle la théorie d'OLSON sur la participation politique, qui met en exergue le rôle des incitations sélectives comme déterminant de l'action collective<sup>3</sup>. En effet, en être rationnel, un citoyen jeune ne participera pas spontanément à une action collective si tant est qu'en s'y soustrayant, il a toujours la possibilité de bénéficier, en passager clandestin, des gains qu'elle va générer. En termes plus concrets, cela veut dire que pour cette catégorie de citoyens, la participation répond à une motivation matérielle ou symbolique purement personnelle. En soi, cette attitude n'est ni condamnable ni nuisible pour la démocratie. Mieux, elle peut même contribuer à impulser une véritable dynamique de développement démocratique dans la mesure où la quête du bonheur personnel serait un puissant facteur de mobilisation et d'engagement citoyen.

## **B. Les effets induits par ce changement**

Les facteurs à l'origine de la mutation de la participation des jeunes dans les affaires publiques ont induit plusieurs changements au Burkina Faso. Parmi ces changements, on peut citer entre autres :

☞ **Renforcement de l'engagement civique et du patriotisme chez les jeunes :** La transformation de la participation des jeunes aux affaires

publiques au Sahel a conduit à un renforcement significatif de l'engagement civique. Face à des défis tels que l'insécurité, la corruption et la mauvaise gouvernance, les jeunes se mobilisent pour revendiquer leurs droits et défendre leurs intérêts. Cette dynamique a favorisé l'émergence de mouvements sociaux et d'initiatives communautaires, où les jeunes jouent un rôle central dans l'organisation de manifestations, de campagnes de sensibilisation et de dialogues communautaires. En s'impliquant activement dans des processus décisionnels, ils contribuent à une meilleure représentation de leurs préoccupations et à une prise de conscience accrue des enjeux sociopolitiques.

☞ **Émergence de nouvelles formes de leadership :** La transformation de la participation des jeunes a également entraîné l'émergence de nouvelles formes de leadership au sein des communautés. De nombreux jeunes leaders, souvent issus de milieux divers, prennent la parole sur des plateformes publiques, utilisant les réseaux sociaux pour amplifier leur message et mobiliser des soutiens. Ces leaders émergents apportent des perspectives novatrices et des approches adaptées aux réalités locales, favorisant ainsi un renouvellement des pratiques politiques. Leur engagement contribue à diversifier les voix entendues dans le débat public, enrichissant le paysage politique et encourageant une approche plus inclusive et participative des jeunes.

☞ **Influence sur les politiques publiques :** Enfin, la transformation de la participation des jeunes a un impact direct sur les politiques publiques au Sahel. En mobilisant leurs forces et en faisant entendre leurs voix, les jeunes parviennent à influencer les décisions politiques, notamment en matière de sécurité, d'éducation et de développement économique. Les gouvernements, conscients de l'importance croissante de cette tranche de la population, commencent à intégrer les préoccupations des jeunes dans leurs agendas politiques. Cette évolution souligne l'importance de considérer les jeunes non seulement comme des bénéficiaires des politiques publiques, mais aussi comme des acteurs clés dans leur formulation et leur mise en œuvre. Ainsi, leur participation active contribue à une gouvernance plus réactive et adaptée aux besoins de la société.

## Conclusion

La participation des jeunes aux affaires publiques est un enjeu crucial pour le développement démocratique et social des sociétés contemporaines. Cette

dynamique est influencée par une multitude de facteurs, que l'on peut classer en deux principales catégories : les facteurs objectifs et les facteurs subjectifs. Les facteurs objectifs, tels que l'accès à l'éducation, l'accès aux technologies et aux médias, les conditions socio-économiques, et le cadre légal etc., fournissent un environnement propice ou restrictif à l'engagement des jeunes. En parallèle, les facteurs subjectifs, qui englobent les motivations personnelles, les perceptions d'efficacité, et les influences sociales, façonnent les attitudes et les comportements des jeunes face à la participation civique. Comprendre cette dualité est essentiel pour développer des stratégies efficaces visant à renforcer l'implication des jeunes dans les processus décisionnels et à promouvoir une citoyenneté active. Comme l'illustre cette de Nonna Meyer qui soutient que : «la participation la plus large possible est une fin en soi car elle instaure un cercle vertueux, elle a une vertu éducative, elle développe les aptitudes à gouverner et le civisme, elle élargit l'horizon intellectuel, elle donne confiance et elle libère»

# Les manifestations de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques au mali

**Ibrahima KEBE**

Expert multidisciplinaire en consultation, étude, recherche, formation, facilitation, évaluation de projet, suivi, capitalisation, accompagnement et appui technique.

## **Introduction**

La population malienne est d'une extrême jeunesse, environ 65% ont moins de 25 ans, ce qui fait des jeunes une force démographique. Ce poids leur confère un rôle incontournable dans la vie publique et dans la définition des dynamiques politiques, sociales, économiques et culturelles du Mali. Pourtant, cette position stratégique ne s'est pas toujours traduite par une participation effective aux instances décisionnelles. Longtemps marginalisés et exclus des sphères formelles de pouvoir, les jeunes ont dû inventer de nouveaux espaces et modes d'expression afin de faire entendre leur voix et d'affirmer leur place dans la société. Dès lors, une question fondamentale se pose : comment la participation des jeunes aux affaires publiques au Mali s'est-elle transformée au fil du temps, et quelles formes prend-elle aujourd'hui ? Pour répondre à cette interrogation, l'analyse s'articulera autour de plusieurs axes : une mise en perspective historique de la participation des jeunes, l'examen des manifestations actuelles de leur engagement, l'étude des facteurs ayant favorisé ces transformations, ainsi qu'une réflexion sur les défis et perspectives qui se dessinent.

## **Chapitre I : Aperçu historique de la participation des jeunes au Mali**

### **1.1. La jeunesse et l'État post-indépendance (1960–1991)**

Après l'accession du Mali à l'indépendance en 1960, la jeunesse a été investie d'un rôle stratégique dans le processus de construction nationale. Considérée comme le «fer de lance» du développement, elle fut associée à la promotion de l'éducation civique, du patriotisme et de la mobilisation autour des grandes orientations politiques. Dans cette perspective, les jeunes ont été

responsabilisés et intégrés aux instances de décision, en particulier sous le régime du président Modibo Keita. Toutefois, cette participation, bien que valorisée, demeurait essentiellement encadrée et orientée par l'État.

Sous la présidence de Moussa Traoré, elle prit une dimension plus restrictive, les jeunes étant mobilisés principalement à travers des organisations officielles telles que l'Union Nationale des Jeunes du Mali (UNJM). Ces structures servaient davantage d'instruments de contrôle politique du parti unique UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien) que de véritables espaces d'initiative citoyenne. Dans ce contexte, on peut parler de « participation contrôlée » de la jeunesse à la vie politique.

L'expression associative ou individuelle demeurait étroitement encadrée, et toute forme d'organisation échappant à la ligne politique officielle faisait l'objet d'une répression rapide, comme en témoigne le cas emblématique de l'Union nationale des élèves et étudiants du Mali (UNEEM) ainsi que d'autres structures analogues.

L'expression citoyenne des jeunes se réduisait ainsi à des activités encadrées : journées de mobilisation, travaux communautaires, campagnes initiées par le parti sans réel poids dans l'orientation des politiques nationales, contrairement à la première République où leur implication avait été plus significative.

## **1.2. La révolution démocratique de mars 1991**

La chute du régime de Moussa Traoré constitue un tournant majeur dans l'histoire de l'engagement des jeunes au Mali. Dès la fin des années 1970, élèves et étudiants initialement regroupés au sein de l'UNEEM, dissoute au début des années 1980, puis à travers diverses organisations, qu'elles soient clandestines ou pas, parmi lesquelles l'Union soudanaise – RDA, parti moteur du processus d'indépendance, dissous sous la Deuxième République, le groupe Tiémoko Garan Kouyaté, le CNID et l'ADEMA association, l'ADID et, à partir de 1990, l'AEEM, s'étaient mobilisés contre la crise et l'autoritarisme. Ce mouvement trouva son point culminant en mars 1991, lorsque les manifestations massives conduisirent à la chute du régime militaire, au prix du sacrifice de nombreux jeunes, aujourd'hui honorés comme les « martyrs du 26 mars ». Cet épisode transforma durablement l'image de la jeunesse : simple auxiliaire de l'État sous Moussa Traoré, elle devint une véritable force politique autonome, capable d'influer sur l'ordre établi. La démocratie pluraliste instaurée en 1992 porte ainsi l'empreinte directe de cette mobilisation.

### **1.3. La participation dans les années 1990–2000**

Après 1991, le pluralisme démocratique a ouvert de nouveaux espaces d'expression à la jeunesse malienne. De nombreuses associations, ONG et mouvements de jeunes ont émergé, élargissant leur champ d'action (civisme, santé, éducation, décentralisation...). Toutefois, cette effervescence associative n'a pas entraîné une forte représentativité politique : les élites plus âgées ont continué à monopoliser les postes de décision.

La décennie 1990-2000 marque ainsi une phase de transition : les jeunes s'émancipent du contrôle étatique et gagnent en visibilité sociale et médiatique, mais peinent encore à convertir leur mobilisation en influence réelle sur les institutions.

## **Chapitre II : Manifestations actuelles de la participation des jeunes**

La jeunesse malienne, âgée de 15 à 35 ans et majoritaire dans la population, ne se cantonne plus à un rôle passif ou marginal dans la vie publique. Son engagement se diversifie fortement, allant de la participation politique traditionnelle aux initiatives culturelles, en passant par les mobilisations citoyennes, l'activisme numérique et l'entrepreneuriat innovant. Ces dynamiques traduisent une transformation profonde de la façon dont les jeunes envisagent leur place dans la société et dans la gouvernance.

### **2.1. L'engagement politique formel**

Avant la dissolution des organisations et mouvements politiques, cette année, la jeunesse malienne affirmait progressivement sa présence dans le champ politique formel, malgré une faible représentativité au niveau national. Elle s'est notamment engagée dans les conseils communaux et municipaux, via des structures comme le CNJ-Mali et les Conseils Communaux de Jeunes, qui relient leurs préoccupations aux politiques publiques locales.

Parallèlement, de jeunes leaders ont émergé au sein des partis traditionnels ou créé de nouveaux mouvements, incarnant une génération de tribuns capables de mobiliser au-delà des cadres classiques. Si l'engagement électoral reste limité par des obstacles structurels, la jeunesse manifeste clairement sa volonté d'investir les arènes politiques formelles.

### **2.2. Les mobilisations citoyennes et associatives**

Parallèlement à leur engagement dans les partis politiques, les jeunes Maliens s'organisent massivement à travers des associations, mouvements sociaux,

ONG et collectifs, qui constituent aujourd'hui des vecteurs majeurs de participation. Ces structures interviennent dans des domaines divers : éducation, santé, environnement, religion, paix et cohésion sociale.

Des initiatives illustrent cette dynamique. La plateforme Benbere, média citoyen numérique dirigé par de jeunes journalistes et blogueurs, offre un espace de débat public sur la gouvernance, les droits humains et la citoyenneté. Le Collectif pour la Défense de la République (CDR), animé par Ras Bath, a mobilisé des milliers de jeunes autour des valeurs de transparence et de justice sociale, il y a quelques années auparavant. L'UJMMMA, sous la direction de Cheick Mohamed Maki Ba, s'engage pour la promotion des valeurs religieuses, sociétales, de la paix et du vivre-ensemble. Par ailleurs, les associations rurales de jeunes, regroupées en coopératives agricoles, contribuent activement au développement local et à la lutte contre le chômage.

Ces différentes mobilisations témoignent de la volonté de la jeunesse d'agir en dehors des structures étatiques jugées peu crédibles pour certains, en pesant directement sur la société civile et en influençant les politiques publiques par l'action collective.

### **2.3. L'engagement culturel et artistique**

La participation des jeunes s'exprime aussi par la culture, devenue un espace d'engagement citoyen et politique. Le rap malien, avec des artistes comme Milmo ou Master Soumy, dénonce la corruption, l'injustice sociale et le manque de perspectives, influençant fortement la conscience des jeunes urbains.

Le slam, le théâtre-forum et les festivals, comme celui sur le Niger et d'autres, offrent aux jeunes des espaces de sensibilisation sur la paix, la démocratie ou les droits des femmes. La culture devient ainsi un lieu privilégié où la jeunesse exprime ses aspirations et invente de nouvelles formes d'engagement citoyen.

### **2.4. L'activisme numérique et les réseaux sociaux**

Avec la généralisation d'internet et des smartphones, le numérique s'impose comme un outil central de participation des jeunes au Mali. Les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, WhatsApp, Telegram ou TikTok sont devenus de véritables espaces de débats, d'expression et de mobilisation.

Les campagnes en ligne se sont intensifiées, comme l'a montré en 2020 la mobilisation numérique du Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP), qui a contribué de façon décisive à la chute du président Ibrahim Boubacar Keïta.

Ce cyberactivisme traduit une mutation importante : il permet aux jeunes d'intervenir rapidement dans le débat public, de contourner les canaux institutionnels et de construire de nouvelles formes de participation horizontale. Toutefois, cette dynamique s'accompagne de risques, comme la manipulation de l'opinion et la diffusion de discours de haine.

### **2.5. La participation économique et l'innovation sociale**

La jeunesse malienne participe aussi aux affaires publiques par des initiatives économiques et sociales. Confrontés au chômage, beaucoup de jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat, perçu comme un engagement citoyen. Des structures comme Donilab ou Impact Hub Bamako soutiennent ainsi des projets innovants dans l'agriculture, le numérique et l'économie verte.

Les jeunes ruraux s'engagent dans le reboisement, la gestion durable des ressources et la lutte contre la désertification. Ces actions locales, orientées vers des enjeux collectifs, illustrent une citoyenneté active et montrent que la participation des jeunes dépasse la sphère politique institutionnelle pour inclure des contributions créatives au développement national.

En somme, la participation des jeunes au Mali prend aujourd'hui des formes variées : engagement politique, mobilisations citoyennes, activisme culturel et numérique, ou encore innovation économique. Cette pluralité traduit une mutation profonde : les jeunes ne se contentent plus d'être spectateurs, ils deviennent des acteurs qui réinventent les modes de participation aux affaires publiques face à la crise de situation actuelle et aux défis socio-économiques.

## **Chapitre III : Facteurs de transformation**

La transformation de la participation des jeunes aux affaires publiques au Mali ne peut être comprise sans une analyse des facteurs structurels et conjoncturels qui l'ont rendue possible. Cette évolution résulte de la convergence de plusieurs dynamiques : politiques, socio-économiques, technologiques, culturelles et sécuritaires. Ces facteurs, souvent interdépendants, ont créé un contexte favorable à l'émergence de nouvelles formes d'engagement citoyen de la jeunesse.

### **3.1. Facteurs politiques**

La transformation de l'engagement des jeunes au Mali est fortement influencée par la crise de confiance envers les partis traditionnels, liée à la corruption, à l'éloignement des élites et à l'incapacité des gouvernements à

répondre aux aspirations des jeunes en matière d'emploi, d'éducation et de justice sociale.

La désaffection des jeunes envers les partis traditionnels s'accompagne d'une baisse de leur adhésion et d'une recherche d'alternatives horizontales et moins institutionnalisées pour exprimer leurs aspirations politiques.

Depuis 1991, les transitions politiques au Mali (1991, 2012, 2020) ont offert à la jeunesse des opportunités de réinvestir l'espace public et d'influencer les événements politiques.

La transition de 2020 a été particulièrement marquée par le rôle central des jeunes au sein du Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP), dont les mobilisations massives ont conduit à la chute du président Ibrahim Boubacar Keïta. Cet épisode a illustré la capacité des jeunes à influencer directement le cours politique du Mali, tout en révélant leurs difficultés à convertir ces mobilisations en une participation institutionnelle durable.

### **3.2. Facteurs socio-économiques**

Le chômage, particulièrement élevé chez les jeunes dans certaines régions du Mali, constitue un facteur central de leur engagement dans la sphère publique. Face à la précarité économique, de nombreux jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat, l'action associative ou les mobilisations citoyennes, faisant de cette situation un catalyseur d'innovation sociale et politique.

La migration, interne ou internationale, transforme l'engagement des jeunes Maliens. Face à la pauvreté rurale et au manque d'opportunités, les jeunes migrent vers les villes ou l'étranger, créant de nouveaux espaces de socialisation politique et de réseaux transnationaux. Confrontés aux difficultés d'insertion, ils développent une conscience politique accrue et deviennent des acteurs de changement, influençant les modes traditionnels de participation dans leurs communautés d'origine.

### **3.3. Facteurs technologiques**

La révolution numérique transforme profondément l'engagement des jeunes au Mali. L'accès croissant à internet et aux smartphones permet l'émergence d'une citoyenneté numérique, où les jeunes utilisent les réseaux et médias sociaux pour débattre, s'informer, critiquer les politiques publiques et organiser des mobilisations, contournant ainsi les médias traditionnels.

Le cyberspace est devenu un véritable lieu d'expression citoyenne et de contre-pouvoir au Mali. Les jeunes utilisent internet et les réseaux sociaux pour organiser des mobilisations, structurer le débat public et créer des communautés virtuelles, comme l'ont montré les campagnes du M5-RFP. Cette digitalisation de l'engagement démocratise l'accès à l'information et favorise l'émergence de nouveaux leaders capables d'influencer rapidement l'opinion publique.

### **3.4. Facteurs culturels et mondiaux**

La jeunesse malienne s'inspire largement des expériences de mobilisation en Afrique de l'Ouest et dans le reste du monde, échangeant savoir-faire et méthodes d'action avec ses homologues. La mondialisation des idées démocratiques et des droits humains, renforcée par internet et les réseaux internationaux, favorise cette ouverture et l'adoption de nouvelles formes de participation.

### **3.5. Facteurs sécuritaires**

La crise sécuritaire au Mali depuis 2012 a profondément transformé l'engagement des jeunes. Elle a à la fois mobilisé beaucoup d'entre eux pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale, et a par ailleurs poussé certains à rejoindre des groupes armés. Cette situation a favorisé l'émergence d'associations et d'initiatives locales de prévention de la radicalisation, de dialogue intercommunautaire et de médiation, renforçant la conscience civique et l'engagement pour l'unité nationale.

## **Chapitre IV : Défis et limites de l'engagement des jeunes**

Malgré des évolutions significatives, les jeunes Maliens restent confrontés à des obstacles structurels politiques, sociaux et internes au mouvement jeune qui limitent leur influence et freinent l'émergence d'une citoyenneté pleinement effective.

### **4.1. Marginalisation institutionnelle**

Malgré leur poids démographique important, les jeunes Maliens restent largement sous-représentés dans les institutions politiques, administratives et décisionnelles. Cette marginalisation résulte des mécanismes de sélection favorisant le capital social et politique des élites plus âgées et d'une forte gérontocratie au sein des partis, qui privilégie l'expérience au détriment du renouvellement générationnel. Les jeunes restent marginalisés dans les sphères de pouvoir en raison d'obstacles structurels : coût élevé des campagnes,

nécessité de réseaux influents, poids des ressources financières et logiques clientélistes. Malgré leur dynamisme dans la société civile, les élites établies continuent de limiter leur accès aux centres de décision, accentuant le décalage entre leur rôle social et leur quasi-invisibilité institutionnelle.

#### **4.2. Instrumentalisation politique**

La jeunesse malienne fait face au défi majeur de son instrumentalisation par les acteurs politiques, qui la mobilisent comme force électorale ou main-d'œuvre de campagne, sans tenir compte de ses aspirations et sans lui accorder un réel pouvoir décisionnel.

L'instrumentalisation des jeunes par les élites politiques se manifeste par des pratiques telles que la distribution de biens, les promesses d'emploi non tenues, la création d'organisations de jeunesse fictives ou l'usage des jeunes comme agents de campagne sans réel pouvoir. Ces pratiques réduisent leur engagement à une transaction économique, renforçant le déséquilibre avec les élites. Cette instrumentalisation et marginalisation génèrent frustration et désenchantement chez les jeunes, renforçant leur méfiance envers le système politique et perpétuant l'image d'une jeunesse incapable d'autonomie, justifiant ainsi leur exclusion.

#### **4.3. Contraintes socio-économiques structurelles**

La pauvreté, le chômage et l'accès limité à une éducation de qualité constituent des obstacles majeurs à l'engagement politique effectif des jeunes Maliens. La précarité économique les pousse à prioriser la survie quotidienne plutôt que l'engagement citoyen, les rendant vulnérables à l'instrumentalisation. L'absence d'éducation civique de qualité limite aussi leur compréhension des mécanismes démocratiques et leur capacité à proposer des alternatives politiques crédibles.

L'inégale répartition des ressources entre zones urbaines et rurales crée des disparités d'information et d'organisation, affaiblissant la cohésion des jeunes et limitant leur influence sur les politiques nationales.

#### **4.4. Fragmentation et divisions internes**

La jeunesse malienne, loin d'être un bloc homogène, est fragmentée par de multiples divisions, ce qui affaiblit sa capacité d'influence collective. La fragmentation de la jeunesse malienne se traduit par la prolifération d'organisations concurrentes et souvent rivales, incapables de coordonner efficacement leurs actions.

Les divergences de priorités entre jeunes urbains et ruraux, scolarisés et non scolarisés, hommes et femmes, renforcent la fragmentation de la jeunesse malienne. La dispersion des initiatives portées par les jeunes limite leur capacité à agir collectivement face aux enjeux nationaux et favorise la manipulation des divisions par les acteurs politiques traditionnels.

## **Chapitre V : Perspectives et voies d'avenir**

L'avenir de la participation des jeunes aux affaires publiques au Mali dépend surtout de la capacité des jeunes, de l'État, de la société civile et de certains partenaires internationaux à mettre en œuvre des stratégies innovantes et inclusives, centrées sur le renforcement institutionnel, l'éducation civique, l'usage du numérique et la construction d'une nouvelle citoyenneté.

### **5.1. Renforcement de la participation institutionnelle**

L'amélioration de la représentativité des jeunes dans les institutions maliennes nécessite des mécanismes inclusifs et effectifs, notamment des quotas générationnels accompagnés de contrôle, de sanctions, de financement, de formation et de mentorat, afin de garantir un véritable pouvoir d'action aux jeunes élus.

L'espace institutionnalisé de concertation entre la jeunesse et le gouvernement ; doit permettre dans les faits aux jeunes non seulement de conseiller mais aussi de co-décider des politiques publiques qui les concernent directement.

La transformation durable de la participation des jeunes nécessite à la fois des réformes structurelles du système politique et la volonté réelle de leur conférer un rôle actif et décisionnel dans la gouvernance nationale en particulier.

### **5.2. Éducation civique et formation**

La transformation durable de la participation politique des jeunes nécessite une réforme du système éducatif intégrant une éducation civique complète, visant à développer des compétences pratiques comme le débat public, la négociation, la médiation et le leadership.

Le développement de programmes de formation spécialisés dans le leadership politique, la gouvernance et la participation démocratique constitue un investissement stratégique pour l'avenir de la démocratie malienne. Ces formations, dispensées par des institutions spécialisées ou des organisations internationales, pourraient cibler les jeunes leaders émergents et leur fournir les compétences nécessaires pour exercer des responsabilités politiques.

Ces programmes devraient couvrir des domaines variés : gestion publique, communication politique, négociation, montage de projets, mobilisation de ressources, etc.

### **5.3. Le numérique comme levier d'innovation démocratique**

Le potentiel du numérique pour la participation citoyenne des jeunes au Mali reste largement sous-exploité. Les technologies numériques peuvent démocratiser l'accès aux débats publics et élargir l'implication des jeunes dans les décisions, via des consultations en ligne, budgets participatifs ou forums, à condition que ces outils soient accessibles, simples à utiliser et que les contributions soient réellement prises en compte.

Le numérique offre des opportunités pour la participation des jeunes, mais pose aussi des défis : désinformation, discours de haine et manipulation de l'opinion. Il est important de former les jeunes à un usage critique des réseaux sociaux et de mettre en place des mécanismes de régulation pour garantir un débat public constructif.

Le numérique constitue un double enjeu pour la jeunesse malienne : il est à la fois un levier de démocratisation et d'inclusion politique, et un espace nécessitant des pratiques critiques et responsables, soutenues par des réformes, des infrastructures adaptées et une formation adéquate.

### **5.4. Vers une nouvelle citoyenneté malienne**

L'avenir de la participation des jeunes au Mali dépend de leur reconnaissance comme acteurs centraux de l'indépendance, de la souveraineté, de la paix et du développement de leur pays.

Les initiatives de réconciliation intercommunautaire portées par les jeunes dans les zones affectées par les conflits montrent leur capacité à dépasser les clivages et à innover, et pourraient être renforcées par l'institutionnalisation et la mise en réseau de ces actions à l'échelle nationale.

Ces initiatives illustrent l'émergence d'une citoyenneté malienne plus inclusive et adaptée aux défis contemporains, marquée par un engagement pragmatique et créatif, l'usage efficace du numérique, l'entrepreneuriat social, l'innovation technologique, l'action culturelle et les projets de réconciliation nationale.

L'enjeu principal est de créer des canaux institutionnels pour que l'énergie créatrice de la jeunesse s'inscrive durablement dans la gouvernance, exigeant des élites qu'elles reconnaissent les jeunes comme partenaires essentiels du processus de paix et de développement du Mali.

## Conclusion

L'évolution de la participation des jeunes au Mali traduit une transformation profonde : d'un rôle de premier plan encadré politiquement et idéologiquement sous la première république avant d'être marginalisés majoritairement par la deuxième république. À partir de la troisième République, ils sont devenus des acteurs pluriels et créatifs, investissant des espaces politiques, citoyens, culturels, numériques et économiques. Cette transformation de la participation des jeunes au Mali résulte de facteurs politiques (crises, transitions, perte de légitimité des institutions), socio-économiques (chômage, migration), technologiques (révolution numérique), culturels (influences régionales et globales) et sécuritaires (conflits récurrents).

La participation dynamique des jeunes au Mali reste freinée par la marginalisation institutionnelle, l'instrumentalisation, la précarité et la fragmentation du mouvement. Le défi consiste à transformer cette énergie créative en une participation constructive, institutionnalisée et durable, essentielle pour renforcer la démocratie, la paix et le développement au Mali.

## Bibliographie

- Nations Unies - «Stratégie Jeunesse des Nations Unies au Mali (2020-2024)»
- OpenEdition Journals - Siméant, Johanna, «Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako» (2020)
- Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT) - Données sur la population et l'emploi : <http://www.instat-mali.org/fr>
- Radio Jeunesse Sahel - «Mali : La jeunesse face au chômage grandissant !» : <https://www.radiojeunessesahel.com/>
- Bamada.net - «Problématique de l'emploi des jeunes au Mali» : <https://bamada.net/problematique-de-lemploi-des-jeunesau-mali-renforcer-les-secteurs-a-forte-creation-demploi>
- Crisis Group-«Transition au Mali : préserver l'aspiration au changement» (2022) : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/304-transition-au-mali-preserver-laspiration-au-changement>
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Présentation du Mali : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/mali/presentation-du-mali/>
- Afrobarometer - «Au Mali, le chômage est un phénomène urbain, à visage...» : <https://www.afrobarometer.org/>

- IRD Éditions - «Le Mali contemporain - Les jeunes et l'ailleurs du pouvoir au Mali» (2018) : <https://books.openedition.org/irdeditions/21233>
- Le chômage des jeunes atteignant 54,8% dans certaines régions comme Gao [RJS](<https://www.radiojeunessesahel.com/fr/Mali%20/%20taux%20de%20chomage%20/%20jeunes%20/%20emploi%20/entreprise%20/Fonction%20Publique%20/formation%20/%C3%A9ducation%20/entrepreneuriat/entreprise%20/Etat>)
- [Mali : La jeunesse face au chômage grandissant ! | RJS](<https://www.radiojeunessesahel.com/fr/Mali%20/%20taux%20de%20chomage%20/%20jeunes%20/%20emploi%20/entreprise%20/Fonction%20Publique%20/formation%20/%C3%A9ducation%20/entrepreneuriat/entreprise%20/Etat>)
- [Perspectives économiques au Mali | Banque africaine de développement] (<https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/mali/mali-economic-outlook>)
- Mali - Taux de chômage - 1991-2023 Données - 2024-2026 Prévisions] (<https://fr.tradingeconomics.com/mali/unemployment-rate>)
- Chômage, total (% de la population) (estimation modélisée OIT) - Mali | Data](<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=ML>)
- Chômage et conditions d'emploi des jeunes au Mali]([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_elm/documents/publication/wcms\\_114147.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_elm/documents/publication/wcms_114147.pdf))
- Les chiffres clés de la jeunesse 2024 – Emploi-chômage - INJEP]([https://injep.fr/tableau\\_bord/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2024-emploi-chomage/](https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2024-emploi-chomage/))
- Institut National de la Statistique du Mali | INSTAT](<http://www.instat-mali.org/fr>)
- Mali : Aperçu des Besoins Humanitaires 2023 (décembre 2022) - Mali | ReliefWeb](<https://reliefweb.int/report/mali/mali-apercu-des-besoins-humanitaires-2023-decembre-2022>)
- Au Mali, le chômage est un phénomène urbain, à visage ...]([https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ad414-le\\_chomage\\_au\\_mali\\_phenomene\\_urbain\\_jeune\\_et\\_eduque-depeche\\_afrobarometer-21dec20\\_0.pdf](https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ad414-le_chomage_au_mali_phenomene_urbain_jeune_et_eduque-depeche_afrobarometer-21dec20_0.pdf))

- OECD (<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/c6351e86-fr/index.html?itemId=%2Fcontent%2Fcomponent%2Fc6351e86-fr>)
- Saving Momentum for Change in Mali's Transition | International Crisis Group](<https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/304-transition-au-mali-preserver-laspiration-au-changement>)
- Transition : Le «Mali-Koura» en marche sans le M5-RFP | Bamada.net](<https://bamada.net/transition-le-mali-koura-en-marche-sans-le-m5-rfp>)
- Le réveil de la jeunesse M5 ou le chaos ? | Maliweb](<http://mali-web.org/politique/le-reveil-de-la-jeunesse-m5-ou-le-chaos%E2%80%89>)
- Mali : La jeunesse M5-RFP : « Soutient les assises réparatrices d'un Mali meurtri et la justice pour un Mali équitable »](<https://maliactu.net/mali-la-jeunesse-m5-rfp-soutient-les-assises-reparatrices-dun-mali-meurtri-et-la-justice-pour-un-mali-equitable/>)
- Mali: Le M5-RFP fustige la gestion de la transition et accuse les militaires de trahison](<https://maliactu.net/mali-le-m5-rfp-fustige-la-gestion-de-la-transition-et-accuse-les-militaires-de-trahison/>)
- Mali : le M5, contestataire un jour, contestataire toujours](<https://www.jeuneafrique.com/1150692/politique/mali-le-m5-contestataire-un-jour-contestataire-toujours/>)
- Charte de la transition, 1er octobre 2020, République du Mali, Digithèque MJP](<https://mjp.univ-perp.fr/constit/ml2020.htm>)
- Cinq ans après la transition : Que reste-t-il du M5-RFP ? | Bamada.net](<https://bamada.net/cinq-ans-apres-la-transition-que-reste-t-il-du-m5-rfp>)
- Mali : le M5-RFP rejette la charte de transition – Jeune Afrique](<https://www.jeuneafrique.com/1044048/politique/mali-le-mouvement-du-5-juin-rejette-le-plan-de-transition-de-la-junte/>)
- Au Mali, le rêve brisé du M5 : chronique d'un effacement politique (<https://www.jeuneafrique.com/1618302/politique/au-mali-le-reve-brise-du-m5-chronique-dun-effacement-politique/>)

# Les réactions des pouvoirs publics face aux transformations de la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays concernés

Lamoussa Seydou LANKOANDE

seydoulamoussa@yahoo.fr

Alliance des Jeunes Leaders pour la Paix  
et la Stabilité au Sahel (AJLPSS)

## INTRODUCTION

Selon la Charte Africaine de la Jeunesse, signée et ratifiée par des pays tels que le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, le jeune est défini comme “toute personne âgée de 15 à 35 ans”. Les pays africains et ceux d’Afrique de l’ouest francophone en particulier sont caractérisés par une population très jeune et ce depuis les indépendances. En effet, selon les derniers recensements généraux de la population au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, les personnes âgées de 0 à 35 ans représentent au moins environ 75% et les jeunes (15-35 ans) atteignent plus de 32% de la population totale de ces pays. La configuration démographique de l’ensemble des pays de la région est toute aussi similaire. Face à une telle composition de la population, la participation des jeunes dans les affaires publiques de ces pays s’avère être une nécessité. Cependant, les jeunes ont traditionnellement fait face à diverses contraintes empêchant leur véritable participation dans les affaires publiques. Ces contraintes sont d’ordre social, économique, culturel et politique. En effet, le chômage élevé dans cette partie de l’Afrique, les pesanteurs socio-culturelles et les barrières politiques sont entre autres facteurs qui ont pendant longtemps rendu quasi-impossible la pleine participation des jeunes.

Pour pallier ces obstacles et à la faveur du développement des nouvelles technologies de l’information et de la communication (NTIC), de nouvelles formes de participation des jeunes vont peu à peu prendre forme au cours des deux dernières décennies. Ces nouvelles formes peuvent se résumer à (i) l’usage accru du numérique ou le développement de l’activisme numérique et (ii) au développement de divers types d’organisations de jeunes. L’activisme numérique, à travers les réseaux sociaux, a contribué à démocratiser la prise de parole chez les jeunes (Ouattara, 2021) en réduisant les coûts de la participation et en accroissant les interactions humaines (Topal, 2022). Les

réseaux sociaux (Facebook, X, WhatsApp, etc.) sont aujourd'hui utilisés par les jeunes pour dénoncer, revendiquer, coordonner des actions collectives, interpeller directement les décideurs politiques et questionner l'action publique (Tine, 2021 ; Gouba, 2024). A travers les organisations de jeunes, des actions concrètes sont menées en réponse à des défis communautaires. Ces organisations ont l'avantage de fédérer les énergies et de promouvoir la participation active des jeunes à la recherche de solutions aux problèmes communs.

Face au développement de ces nouvelles formes de participation des jeunes dans les affaires publiques des pays francophone d'Afrique de l'Ouest, les pouvoirs publics de ces pays réagissent à travers différentes mesures. Alors que certaines de ces mesures sont d'ordre incitative, d'autres s'inscrivent plutôt dans une logique de persuasion. Le présent document présente quelques dispositions mises en place par les pouvoirs publics de ces pays, en réaction à ces transformations de la participation des jeunes. La suite du document est organisée en quatre grandes sections. La première section traite des réactions des pouvoirs publics face à l'activisme numérique. La seconde porte sur les mesures relatives au développement des différentes formes d'organisations des jeunes. La troisième section présente d'autres réactions des pouvoirs publics et la dernière section fait la conclusion du document.

## **I. LES POUVOIRS PUBLICS FACE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVISME NUMÉRIQUE**

A travers leur présence majoritaire sur les réseaux sociaux, les jeunes manifestent leur participation dans les affaires publiques de leur pays de diverses manières. Ils utilisent en effet ces canaux pour initier des pétitions, dénoncer des insuffisances dans les actions publiques, interpeller et échanger directement avec les pouvoirs publics, mobiliser leurs pairs, etc. Ces actions des jeunes ont contraint les gouvernements à prendre des mesures opérationnelles, institutionnelles et/ou règlementaires.

### **I.1. Les coupures et restrictions de l'accès à internet et aux réseaux sociaux**

Au cours de cette dernière décennies, des gouvernements de pays d'Afrique de l'ouest francophone ont procédé à des coupures ou restrictions d'accès à internet ou à certains réseaux sociaux. Ces dernières sont généralement intervenues à des périodes de tensions politiques ou sociales. Quelques cas emblématiques au Burkina Faso et dans d'autres pays de la région ouest-africaine sont ci-dessous présentés.

Au Burkina Faso, le 20 novembre 2021, le gouvernement procédait à une suspension de l'internet mobile. Cette suspension a duré une semaine avant que le gouvernement, dans un communiqué officiel du 28 novembre 2021, n'annonce la fin de la suspension. Le communiqué mentionne que *“la suspension est intervenue pour des raisons de défense et de sécurité des personnes, des biens et du territoire”*. Le 10 janvier 2022, une coupure d'internet mobile est observée. Si l'internet mobile a été rétabli dès le lendemain, l'accès à Facebook à lui été bloqué pendant plusieurs autres jours. Quelques jours plus tard, le 23 janvier 2022, une autre coupure d'internet mobile est de nouveau enregistrée et ce pendant quelques jours.

Au Bénin, lors des élections parlementaires de 2019, le gouvernement procédait à un blocage de l'accès à internet et aux réseaux sociaux. En 2018 au Mali, avant la proclamation des résultats officiels de l'élection présidentielle, une coupure de l'accès au réseau Twitter et de celui de la messagerie WhatsApp est observée pendant plusieurs jours. Le pays a également connu en 2021 une coupure d'internet pendant plusieurs jours. Au Niger, suite aux contestations électorales en février 2016, le gouvernement avait procédé à une coupure d'internet pendant trois jours (Alzouma, 2024). De même, en 2021 lors du second tour de l'élection présidentielle, une coupure d'internet mobile est enregistrée pendant une dizaine de jours. Enfin au Sénégal, une restriction de l'accès aux réseaux sociaux et services de messagerie est enregistrée dès le 5 mars 2021, soit deux jours après l'arrestation de l'opposant de l'époque et actuel Premier Ministre Ousmane SONKO.

Même si ces coupures ou restrictions de l'accès à internet et/ou des réseaux sociaux sont souvent de durées relativement courtes à l'année, elles constituent une entrave majeure à la participation citoyenne. Elles interviennent en effet généralement à des moments clés, où des décisions importantes pour la vie d'une nation sont prises et déterminent l'avenir du pays.

## **I.2. Le renforcement de l'environnement législatif et règlementaire**

Face au développement du numérique et ses lots de contenus néfastes, la régulation du numérique a été entamée et renforcée par les pouvoirs publics. En Afrique de l'ouest francophone, des lois et décrets portant sur la cybercriminalité vont ainsi être adoptées. Par exemple, pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger, il s'agit de :

- La loi N° 044-2019/AN portant modification de la Loi N° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal au Burkina Faso ;

- Le décret N° 2019-0521, modifiant la loi de 2008 sur la réglementation des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso ;
- La loi N° 2019-056 sur la cybersécurité et la protection des données personnelles en 2019 au Mali ;
- La loi N° 2024-027 du 13 décembre 2024 portant code pénal du Mali ;
- Le code pénal et code de procédure pénale du Niger, Ministère de la justice, 2018 ;
- La loi N° 2018-45 de 2018 sur les communications électroniques au Niger ;
- La loi N° 2019-33 sur la répression de la cybercriminalité en 2019 au Niger.

Ces lois sont dans certains cas accompagnées par la création d'institutions visant à assurer le respect de la réglementation. C'est ainsi qu'a été créée la Brigade Centrale de Lutte contre la cybercriminalité au Burkina Faso (BCLCC). La mission de cette brigade est d'assurer la sécurité numérique des citoyens burkinabè.

Cependant, selon certains auteurs, les utilisateurs du numérique, en particulier les jeunes activistes, peuvent voir dans ces dispositions de lutte contre la cybercriminalité un obstacle à la liberté d'expression. De telles perceptions pourraient compromettre la participation des jeunes dans les affaires publiques. A titre d'illustration, Dembélé et al. (2024), dans une étude menée au Mali, montrent qu'environ 81% des participants à l'enquête ont ressenti une restriction de leur liberté d'expression due à la loi sur la cybercriminalité de 2019. Ces répondants ont évoqué, selon les auteurs, des inquiétudes sur la surveillance et la censure en ligne.

### **I.3. Le renforcement de la présence des pouvoirs publics sur les réseaux sociaux**

Le développement de l'activisme numérique a, d'une certaine manière, contraint ou incité les pouvoirs publics à renforcer leur présence sur les plateformes digitales. C'est ainsi que des pages officielles des institutions étatiques vont être créées et animées sur ces plateformes. Dans les pays d'Afrique de l'ouest francophone, les présidences, les ministères, ainsi que bien d'autres institutions politiques disposent aujourd'hui de page fonctionnelle sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et X (ex Twitter). Ce renforcement de la présence en ligne des pouvoirs publics vise plusieurs objectifs vis à vis des jeunes.

D'abord, il vise à lutter contre la désinformation à travers la communication d'informations officielles. En effet, les plateformes numériques sont également des lieux où circulent de nombreuses informations erronées dont la large diffusion pourrait fortement fragiliser les pouvoirs publics. A travers donc la communication sur leurs pages officielles, les pouvoirs publics essaient de lutter et se protéger contre ces fausses informations.

Ensuite, il leur permet de vulgariser les actions entreprises quotidiennement et de faire ainsi la promotion de leur efficacité auprès des jeunes. Par ailleurs, il permet aux pouvoirs publics d'interagir directement avec les populations, en particulier les jeunes, de suivre les interpellations et dénonciations de ces derniers et de recueillir ainsi leurs préoccupations et propositions.

Enfin, le renforcement de la présence en ligne des pouvoirs publics à pour objectif de faire de la redevabilité et faire la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques. Cet objectif est d'une grande importance dans la mesure où l'activisme des jeunes porte généralement sur le principe de transparence des pouvoirs publics.

## **II. LES REACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS FACE AU DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS DE JEUNES**

De plus en plus, les jeunes s'organisent en associations de développement, en mouvements citoyens, en réseaux ou en collectifs pour renforcer leur participation à la gestion des affaires publiques de leur pays. A travers ces organisations, les jeunes dénoncent les actes reprehensibles, interpellent les pouvoirs publics, défendent leurs intérêts et ceux des couches vulnérables et conduisent des actions de développement au profit des communautés. Pour ce faire, ils utilisent divers moyens tels que les actions de plaidoyer, le suivi de l'action publique, les forums de réflexion, les sensibilisations et les projets de développement. La multiplication et le développement qualitatif de ces organisations de jeunes bénévoles, ainsi que la proximité de ces dernières avec les communautés et leurs réalités quotidiennes ont amené les pouvoirs publics à prendre des dispositions pour tirer le meilleur de ces organisations. Ces dispositions se résument à la création de structures dédiées aux jeunes, la mise en place de cadres de concertation régulière avec les jeunes et à des accompagnements multiformes destinés à ces organisations de jeunes.

### **II.1. Mise en place de structures dédiées**

Dans les pays d'Afrique de l'ouest francophone, la collaboration entre les États et des institutions régionales et internationales ont permis la mise en place de

différentes structures de jeunesse cours des deux dernières décennies. En effet, s'appuyant sur la charte africaine de la jeunesse adoptée par l'Union Africaine (UA) en 2006, des organes consultatifs des jeunes ont été mis en place pour renforcer la participation des jeunes aux affaires publiques. Dans des pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, des conseils nationaux de jeunesse (CNJ) vont ainsi être créés. Ces CNJ sont des faitières des associations de jeunes et se veulent être des cadres d'expression. Dans certains pays où existent ces CNJ, des démembrements sont créés au niveau local. C'est le cas au Burkina Faso où il existe, en plus des CNJ, des conseils régionaux de jeunesse (CRJ), des conseils provinciaux de jeunesse (CPJ) et des conseils communaux de jeunesse (CCJ). Ces structures sont souvent consultées pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Une autre structure mise en place dans de nombreux pays dont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal est YouthConnekt. Cette dernière a été mise en place avec le soutien de l'UA et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). YouthConnekt vise à renforcer l'autonomisation, l'innovation et l'engagement politique des jeunes en renforçant leurs compétences et en créant des espaces de dialogue avec décideurs.

En outre, certains pays de l'Afrique de l'Ouest francophone ont travaillé à mettre en place des structures nationales de volontariat des jeunes. Le Groupement d'Intérêt Public- Programme National de Volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB) et le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) au Mali en sont des exemples. Le GIP-PNVB, institué en 2007 par la loi n° 031-2007/AN du 29 novembre 2007, est la structure nationale en charge du Volontariat au Burkina Faso. Il intervient dans la promotion de la Jeunesse à travers le recrutement, le placement des volontaires nationaux sur les chantiers de développement et de la promotion de l'éducation permanente des jeunes à travers le renforcement de leur capacité en civisme, en citoyenneté et en esprit de volontariat. Il a pour objet la promotion et la gestion du volontariat national au profit des communautés et des structures de droit public ou privé œuvrant pour l'intérêt général. Le GIP-PNVB a pour mission de valoriser, promouvoir et développer l'engagement volontaire au Burkina Faso, de structurer et gérer le développement du volontariat national, en vue de contribuer efficacement au développement national. Au Mali, le CNPV, créé en 2011, est un établissement Public à caractère Administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion placé sous la tutelle du Ministère en charge de la Jeunesse. Ce centre a pour mission la promotion et la gestion du volontariat national pour le développement.

## **II.2. Cadres de concertation**

En plus des CNJ qui font également office de cadre de concertation entre les jeunes et les décideurs, les pouvoirs publics ont également mis en place des instances de dialogue telles que les forums de jeunesse. A ce propos, des pays comme le Burkina Faso et le Sénégal tiennent annuellement un forum national de la jeunesse. Ces forums sont souvent l'occasion pour les jeunes des quatre coins du pays d'échanger directement avec les plus hautes autorités de diverses questions relatives à la vie de la nation et aussi des défis spécifiques qui sont les leurs.

Par ailleurs, dans le cas spécifique du Burkina Faso, des faitières ou coordinations d'associations de jeunes ont été mis en place au niveau communal. Ces coordinations d'associations de jeunes au niveau des collectivités sont ainsi des cadres de dialogues entre les associations relevant de la collectivité territoriale, les élus locaux et les partenaires au développement.

## **II.3. Accompagnements multiformes**

A côté des structures et cadres de dialogue mis en place et dédiés aux jeunes, les pouvoirs publics accompagnent les organisations de jeunes de diverses autres manières. Les pouvoirs publics offrent parfois des appuis d'ordre financiers, infrastructurel et technique aux jeunes engagés et aux organisations de jeunes.

D'abord, les pouvoirs publics mettent souvent à la disposition des organisations de jeunes la logistique nécessaire pour leurs activités. Il s'agit notamment de salles pour des sessions de formation, des conférences ou des forums. Ils apportent aussi souvent un soutien technique aux événements des organisations de jeunes en mettant à leur disposition des agents publics.

Ensuite, Ils soutiennent les initiatives des organisations de jeunes par des financements. A ce propos, les pouvoirs publics procèdent à travers des appels à projet de développement destinés aux organisations de jeunes, reconnaissant leur rôle et leurs efforts des auprès des communautés et ce dans plusieurs domaines.

Enfin, il faut souligner l'accompagnement technique et financier offert aux jeunes pour leurs participation à des événements majeurs aux niveaux régional et international. C'est le cas notamment des différentes Conférences des Parties (COP) auxquels participent des jeunes engagés avec le soutien des pouvoirs publics.

### III. AUTRES REACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Une autre forme de participation dans les affaires publiques concerne les lanceurs d'alerte. Cette forme de participation a connu une ascendance particulière avec l'avènement des réseaux sociaux. Selon la Plateforme pour la Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique Francophone (PPLAAF), le lanceur d'alerte est défini comme "une personne qui révèle des informations concernant des actes illégaux, illicites ou contraires à l'intérêt général dont elle a été témoin, notamment dans le cadre de son travail afin d'y mettre un terme et provoquer un changement".

Pour la première fois en Afrique de l'ouest francophone, les lanceurs d'alerte sont légalement protégés dans un pays, à savoir le Sénégal. En effet, le projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte au Sénégal dans le cadre de la lutte contre la corruption, a été adoptée le 26 août 2025 à l'AN sénégalaise. Cette loi innovante prévoit entre autres une protection intégrale contre les représailles (protection étendue même à la famille proche), une garanti de l'anonymat, une récompense financière à hauteur de 10% des montants récupérés suite à l'alerte, ainsi que l'immunité pénale et civile pour la collecte de preuve.

Si cette loi constitue une réponse aux nombreux appels de la société civile et des jeunes pour garantir une protection des lanceurs d'alerte, elle est également une aubaine pour inciter les jeunes à s'impliquer davantage dans les affaires publiques, particulièrement en matière de lutte contre la fraude et la corruption. Les défis restent l'application effective de la loi et l'introduction de telles dispositions dans les autres pays de la région.

### CONCLUSION

Dans les pays d'Afrique de l'ouest francophone, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, les deux dernières décennies ont été marquées par la transformation de la participation des jeunes aux affaires publics. En effet, de nouvelles formes de participation des jeunes ont vu le jour et se développent au fil des ans. Ces dernières se résument à l'activisme numérique via les NTIC et au développement de l'engagement direct des jeunes auprès des communautés à travers les associations de jeunes. Devant le développement de ces nouvelles formes de participation des jeunes aux affaires publiques, des mesures d'ordre légal, réglementaire et institutionnel.

D'une part, certaines de ces mesures prises par les pouvoir publics semblent encourager ces nouvelles formes de participation des jeunes. Il s'agit des

mesures relatives au renforcement des pouvoirs publics en ligne, la mise en place de structures dédiées aux jeunes, les cadres de concertation avec les jeunes, le financement des projets de développement communautaire des jeunes et l'accompagnement des jeunes pour la participation à des événements régionaux et internationaux.

D'autre part, il existe des mesures qui sont perçues comme étant dissuasives. Ces mesures incluent : les coupures et restrictions de l'accès à internet et aux réseaux sociaux, ainsi que le renforcement du dispositif légal et institutionnel de lutte contre la cybercriminalité. Il est également important de souligner que ces mesures ont été prises.

## Bibliographie

- Agence nationale de la statistique et de la démographie. (2024). *5e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) du Sénégal : rapport provisoire*.
- Alzouma, G. (2024). Activisme politique et gouvernance au Niger : nature et formes de la répression numérique. *Tic & société*, 18(1), 119-148.
- Dembélé, K., Ballo, I., Koné, B., & Sissoko, E. F. (2024). Réseaux sociaux au Mali : entre mobilisation politique et mécanismes de censure. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 7(1), 267-292.
- Gouba, F. (2024, Décembre). Activisme numérique et engagement citoyen au Burkina Faso : entre nouvelles opportunités et reconfigurations du rapport au politique. *Revue SLC n°(18)*, pp. 590-606.
- Institut National de la Statistique (INSAT). (2023). *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH5) du Mali : résultats globaux du RGPH5*.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2022). *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso : synthèse des résultats définitifs*.
- Ouattara, W. (2021). Médias sociaux et participation politique des jeunes au Burkina Faso : vers une citoyenneté numérique ? *MédiAfrique*, 7(2), 67-85.
- Tine, A. (2021). Mobilisations numériques et engagement citoyen au Sénégal. *Revue des Sciences Sociales*, 58(3), 87-104.
- Topal, R. (2022). The rise of digital repression: How technology is reshaping power, politics, and resistance. *The Information Society*, 38(1), 77-78.

# Les facteurs à l'origine de la transformation de la participation des jeunes dans les affaires publiques au Mali

Par Mohamed Lamine OUATTARA

Enseignant-chercheur à l'UKB

«Les politiques de la jeunesse (en Afrique/au Mali) se révèlent ainsi, dans bien des cas, non pas comme un service rendu à la jeunesse, mais avant tout comme un service que la jeunesse doit rendre aux politiques.»

Jean Houssaye (Préface), in Badara Alou Traoré, *Politiques et mouvements de jeunesse en Afrique noire francophone : le cas du Mali*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 9.

## Introduction

Si la démocratie est considérée comme le pouvoir de la majorité, on peut alors affirmer sans risque de se tromper que la démocratie africaine est censée être le pouvoir de la jeunesse, car celle-ci représente plus de 70% de la population africaine selon plusieurs sources concordantes. Pourtant, cette même jeunesse se trouve souvent à la marge des processus politiques, confinée à un rôle de spectatrice ou mobilisée uniquement à des fins électorales<sup>1</sup>.

L'histoire de la participation des jeunes aux affaires publiques en Afrique est loin d'être un long fleuve tranquille et cette réalité d'autant plus perceptible dans les pays du Sahel en général et au Mali en particulier. Dans cette note d'analyse, la notion de jeunesse fait référence aux personnes âgées de 15 à 35 ans, conformément à la définition de la charte africaine de la jeunesse. Ce choix se justifie par ailleurs par notre volonté de trouver un juste milieu entre les différentes définitions de la jeunesse au Mali, qui ont évolué avec le temps. Avant 1991, la tranche d'âge pour la jeunesse a souvent débuté entre 8 et 10 ans et s'est étendue jusqu'à 35 ou 40 ans. Depuis 1991, la tendance a été de fixer la limite supérieure à 35 ans, avec une entrée dans cette tranche d'âge autour de 10 ans dans certaines définitions<sup>2</sup>. Actuellement, la définition la plus fréquente au Mali situe la jeunesse entre 15 et 35 ans.

---

<sup>1</sup> Gorée Institute, Note de synthèse AFRICAN PEACE AGORA numéro 3 / Avril 2025 : Renforcement des institutions démocratiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel : quelles réponses aux aspirations des jeunes ?

<sup>2</sup> Badara Alou Traoré, *Politiques et mouvements de jeunesse en Afrique noire francophone : le cas du Mali*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 16-17.

Quant à celle de la participation aux affaires publiques, elle s'entend non seulement comme engagement politique mais aussi comme participation politique sous toutes ses formes, au sens de la sociologie politique.

En effet, La jeunesse malienne, à l'instar d'autres pays africains, constitue une force démographique majeure, représentant plus de 60% de la population du pays. Cette dominante démographique s'accompagne d'une aspiration grandissante à prendre part aux affaires publiques, tant dans les sphères politiques formelles que dans les nouvelles formes d'engagement social et citoyen. L'évolution récente de cette participation, qui se traduit par une transformation profonde de ses modalités, soulève la question des facteurs qui en sont à l'origine.

Cette communication entend examiner avec rigueur et précision les facteurs sociaux, économiques, politiques, culturels et technologiques qui expliquent cette mutation. Pour ce faire, nous conduirons une analyse en plusieurs sections thématiques clairement distinctes, dans le but de réfléchir non seulement aux causes mais aussi à la nature de la transformation. Notre démarche méthodologique croise revue de la littérature, analyse de rapports institutionnels et d'études récentes<sup>3</sup>, ainsi que le recueil de témoignages de jeunes engagés (discussions informelles).

## **I - Les facteurs historiques, des déterminants latents du changement**

Après son accession à l'indépendance en 1960, le Mali a été dirigé pendant de nombreuses années par des régimes centralisés, avec peu de mécanismes institutionnels permettant une réelle participation des jeunes aux décisions publiques. Néanmoins, l'implication des jeunes s'est structurée autour d'organisations telles que le Mouvement National des Pionniers, l'Union Nationale des Jeunes du Mali (UNJM), ainsi que d'autres structures parapubliques mises en place après l'indépendance. Ces entités poursuivaient un double objectif : éduquer les jeunes à la citoyenneté et faciliter leur insertion socio-économique, tout en diffusant l'idéologie nationale et en mobilisant la population.

---

<sup>3</sup> Nous nous inspirons d'une étude très récente, dont nous sommes membre de la commission scientifique, conduite par l'institut Néerlandais pour la démocratie multipartite (NIMD) menée conjointement au Mali, au Niger et au Burkina Faso sur le thème : Emploi décent des jeunes au Sahel : la qualité de l'emploi influence-t-elle la participation à la vie publique ?

Jusqu'aux années 1980, ces structures jouaient un rôle clé en tant qu'écoles de civisme, d'engagement communautaire et de solidarité, accompagnant la jeunesse dans ses premiers pas vers la vie publique et la construction nationale<sup>4</sup>.

Toutefois, les réformes structurelles mises en œuvre dans les années 1980 et 1990, ainsi que l'ajustement structurel imposé par les institutions financières internationales, ont profondément transformé le paysage institutionnel au Mali. Les structures traditionnelles d'encadrement de la jeunesse se sont affaiblies, ouvrant la voie à de nouvelles formes d'engagement, souvent plus dispersées et parfois détournées à des fins clientélistes ou politiques. Dans certains cas, les organisations de jeunesse ont été réduites à de simples tremplins vers des opportunités professionnelles ou politiques, au détriment de leur vocation initiale d'éducation civique et d'insertion sociale.

Dans les années 1990, l'instauration de la démocratie et l'introduction du multipartisme ont permis l'émergence de nouveaux espaces d'expression citoyenne. De nombreuses associations, mouvements et organisations de jeunesse ont vu le jour, s'impliquant activement dans la sphère publique, la mobilisation sociale et les dynamiques de transformation politique. Toutefois, avec le temps, la montée des enjeux politiques et la concurrence pour l'accès aux ressources ont conduit certaines de ces structures à se détourner de leurs idéaux initiaux, devenant parfois des relais d'intérêts partisans. Ce glissement a nourri un certain désenchantement et un recul de l'engagement chez une frange de la jeunesse.

Aujourd'hui, le champ de l'engagement des jeunes est marqué par une recomposition profonde : à la fois héritière des traditions d'éducation civique, mais aussi traversée par les mutations socio-économiques (précarité, chômage de masse, montée du secteur informel). La jeunesse malienne demeure une force démographique majeure (plus de 65% de la population), confrontée à la pauvreté, à l'exclusion et à des perspectives d'emploi limitées, notamment dans le secteur formel où le taux d'emplois salariés demeure inférieur à 12%<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Doudou Ben Béchir NIANG, Salif KONE & Youssouf KARAMBE, « Organisation de jeunesse au Mali d'hier à aujourd'hui : les dynamiques d'action pour une participation à la vie publique », *Revue Espaces Africains* (En ligne), 2 | 2022 (Varia), Vol. 2, ISSN : 2957- 9279, (Consulté le 03 septembre 2025).

<sup>5</sup> Mohamed Ali NIANG et al, Rapport-NIMD, 2025, Etude de cas (du Mali) Emploi décent des jeunes au Sahel : la qualité de l'emploi influence-t-elle la participation à la vie publique ?

Tirant ainsi les leçons de l'histoire la jeunesse tente tant bien que mal de reprendre son destin en main et de redessiner son horizon dans un contexte socio-économique peu favorable.

## **II - Les facteurs socio-économiques, des déterminants structurels**

Le chômage et la précarité économique constituent des facteurs essentiels dans les transformations de la participation des jeunes aux affaires publiques, étant à la fois source de désengagement et facteurs d'autres formes d'engagement.

Le chômage des jeunes au Mali demeure l'un des problèmes socio-économiques les plus criants. Les données récentes montrent que les jeunes - souvent diplômés - peinent à trouver des emplois stables, aggravant leur sentiment de marginalisation. Cette situation affecte leur rapport à la société et incite à une mobilisation politique et sociale comme moyen d'expression et de revendication. L'engagement des jeunes n'est plus uniquement idéologique mais gagne en pragmatisme, focalisé sur la recherche d'opportunités économiques et sociales.

Le manque de ressources pour accéder aux besoins fondamentaux et l'insécurité financière génèrent une précarité qui influence fortement leur participation aux affaires publiques, car elle conditionne leur capacité à s'investir durablement dans des actions militantes ou associatives. Ces formes d'engagement sont souvent des espaces alternatifs pour pallier l'exclusion économique.

Par ailleurs, l'accès à l'éducation et à la formation apparaît également un indicateur clé de la participation politique. L'éducation apparaît comme un levier crucial dans l'aptitude des jeunes à s'engager efficacement. Une meilleure scolarisation augmente le niveau de conscience politique et civique, développe les compétences pour la participation et renforce la confiance en soi.

Malgré des progrès, l'accès à l'éducation au Mali reste inégal, avec d'importantes disparités entre zones urbaines et rurales, filles et garçons. En matière d'éducation, il ressort que la majorité des jeunes sont analphabètes, avec plus de 60% d'entre eux étant incapables de lire ou d'écrire dans aucune langue quelconque. Les jeunes filles sont particulièrement touchées par l'analphabétisme comparativement aux jeunes garçons, avec un taux d'alphabétisation de 44 % pour les garçons contre 33% pour les filles<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Soumaïla TRAORE, Rapport d'analyse des données du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), Thème : Situation des Jeunes,

[https://www.instatmali.org/laravel-filemanager/files/shares/rgph/rapport-situation-jeunes rgph5\\_rgph.pdf](https://www.instatmali.org/laravel-filemanager/files/shares/rgph/rapport-situation-jeunes rgph5_rgph.pdf)

L'insuffisance d'une formation adaptée freine parfois l'émergence d'une jeunesse pleinement apte à participer aux débats publics ou à assumer des rôles dans les institutions.

Par ailleurs, des programmes spécifiques hors du cadre scolaire, tels que des formations en leadership, gestion de projet et communication citoyenne, aident à renforcer les capacités des jeunes engagés, bien que ces initiatives restent limitées en couverture.

Néanmoins, avec les jeunes d'aujourd'hui on assiste à une évolution des rapports intergénérationnels. Au Mali, comme dans beaucoup de pays africains, la culture valorise le respect des anciens et une transmission hiérarchique du pouvoir. Cette tradition peut constituer un obstacle à la pleine participation des jeunes, souvent considérés comme peu expérimentés.

Toutefois, la modernité, portée par la scolarisation et les influences extérieures, modifie ces relations. Les jeunes revendiquent de plus en plus leur autonomie et questionnent les cadres traditionnels. Cette tension entre tradition et modernité donne naissance à des dynamiques inédites où la jeunesse cherche à concilier respect des aînés et affirmation d'une identité politique propre. Toute chose qui conduit à l'émergence de nouvelles formes d'expression identitaire. Les jeunes Maliens revendiquent leur identité à travers des moyens nouveaux et symboliques, comme la musique, l'art urbain, la mode ou des mouvements culturels émergents. Ces formes d'expression créent des espaces alternatifs d'engagement, avec un langage et des codes qui leur sont propres.

Cet activisme culturel s'accompagne d'une prise de conscience collective, souvent relayée par des figures influentes, qui contribue à renouveler le débat public et à renforcer la mobilisation autour des questions politiques, sociales et économiques. La prise en charge de ces questions est donc inscrite dans l'agenda institutionnel international

### **III - Les facteurs extérieurs, une pression normative internationale et régionale**

Des instruments comme la Charte africaine de la jeunesse, les résolutions de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité (par exemple la Résolution 2250) encouragent l'inclusion des jeunes dans les processus de paix, de gouvernance.

Les bailleurs de fonds, les ONG, les PTF (partenaires techniques et financiers) financent des projets de gouvernance inclusive, de résilience, de participation civique pour les jeunes. L'ambition portée par la Politique Nationale de la

Jeunesse (PNJ) du Mali, adoptée en 2023, s'inscrit pleinement dans l'esprit et les orientations de la Charte africaine de la jeunesse adoptée par l'Union africaine en 2006. Cette charte pose les bases de politiques intégrées visant à promouvoir les droits des jeunes, garantir leur accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la participation citoyenne, renforcer leur autonomisation, encourager leur leadership et leur créativité, favoriser l'inclusion et lutter contre toutes les formes de discrimination, encadrer les politiques nationales de jeunesse et enfin, stimuler leur participation active à la gouvernance, à la paix et à la construction de l'unité africaine.

En cohérence avec ces principes continentaux, la PNJ du Mali ambitionne de faire de la jeunesse un levier central du développement national, en misant notamment sur l'accès à un emploi décent et la promotion de la citoyenneté active. Parmi les dispositifs prévus, on trouve la formation professionnelle adaptée, le soutien à l'entrepreneuriat, ainsi que le volontariat civique, censés préparer les jeunes à jouer un rôle moteur dans la transformation économique et sociale du pays. Mais une telle ambition est-elle réalisable au regard du contexte politique ?

#### **IV - Les facteurs politiques : la jeunesse entre désillusion et nouvelles exigences dans la gouvernance**

La crise de la gouvernance au Mali, comme dans beaucoup de pays de la sous-région, a créé un véritable désappointement chez les Jeunes, les amenant ainsi à une remise en cause de la démocratie et à une forte adhésion aux régimes militaires.

Depuis plusieurs années, le Mali est confronté à une crise politique et sécuritaire majeure, caractérisée par l'instabilité gouvernementale, des transitions successives, et la difficile gestion des conflits internes. Cette crise a un impact profond sur la participation des jeunes, d'une part en les mobilisant autour des enjeux démocratiques, d'autre part en creusant un sentiment d'exclusion.

Les structures politiques traditionnelles sont perçues comme inefficaces et corrompues, ce qui accroît la défiance des jeunes à leur égard. Néanmoins, cette instabilité peut aussi créer des «fenêtres d'opportunité» permettant aux jeunes de se positionner comme acteurs du changement, en particulier dans les espaces décentralisés. Les jeunes des différentes localités à travers les Conseils Régionaux de Jeunesse et d'autres associations, se sont organisés en mouvements de résistance pour se protéger et protéger les populations. A

Gao, Tombouctou, Bandiagara, Mopti, Bankass et Koro, par exemple, les jeunes ont joué pleinement ce rôle de résistants en se mobilisant, chaque fois qu'ils estiment leurs droits brimés. Ainsi, différentes manifestations ou contestations organisées par les jeunes à mains nues contre les occupants armés ont permis de rétablir certains droits des populations. Elles ont véritablement contribué à la libération de ces localités occupées. Ces actions menées par les jeunes leur ont permis de cerner la problématique de la crise et de participer activement à la recherche de réponses<sup>7</sup>.

Malgré cette volonté d'engagement de la jeunesse, le défi de la confiance envers les institutions demeure. La confiance des jeunes envers les institutions étatiques et politiques est particulièrement affaiblie. Les enquêtes démontrent un rejet important des partis traditionnels qui ne représentent pas, selon eux, leurs aspirations. Ce manque de confiance se traduit par une faible participation électorale et le développement de formes de mobilisation extra-institutionnelles.

Ce phénomène appelle à un renouvellement des pratiques démocratiques, plus inclusives et transparentes, afin de recréer un lien entre la jeunesse et les institutions porteuses d'autorité.

Le rôle croissant de la société civile n'est pas du tout à négliger à cet effet.

Face à ce contexte difficile, la société civile joue un rôle capital. Les associations de jeunes, ONG, mouvements citoyens et collectifs émergents constituent des alternatives pour canaliser les mobilisations et encourager la participation. Ces structures offrent aux jeunes un espace où ils peuvent s'exprimer, agir directement, et s'organiser sans les contraintes des partis politiques.

Elles contribuent aussi à la formation politique et à la montée en compétences des jeunes militants, par des approches participatives et des projets innovants attachés aux réalités locales.

Dans le contexte actuel, deux faits majeurs plaident pourtant pour une forte participation des jeunes à la politique locale. Le premier repose sur le poids démographique. Avec 65% de la population, leur mise à l'écart rendrait illégitime tout pouvoir qui s'installerait à la mairie, puisqu'il ne sera pas représentatif des citoyens. Le second est que les jeunes ne sont pas simplement nombreux, ils sont une ressource incontournable du développement. D'où la

---

<sup>7</sup> NIANG et al, *ibid.*

participation de plus en plus active dans cette transition et surtout aux consultations nationales.

Parmi les participations de la jeunesse aux questions d'ordre national, nous pouvons citer :

- les journées de réflexion du CNJ-MALI sur la contribution des jeunes à la réussite de la Transition ;
- la participation du CNJ-Mali aux Assises Nationales de Refondation du Mali ;
- la participation des jeunes au Conseil National de Transition ;
- les journées de réflexion des jeunes des partis politiques pour soutenir les Autorités de la Transition<sup>8</sup>.

Cependant, la jeunesse exprime vivement sa volonté de changement de système de gouvernance voire même de refondation de l'Etat. La jeunesse ouest africaine et sahélienne aspire à une démocratie substantielle qui s'intéresse aux résultats concrets dans la vie quotidienne : justice sociale, réduction des inégalités, participation effective aux décisions publiques, accès équitable aux ressources et aux services essentiels. De ce fait, passer d'une démocratie électorale à une démocratie du vivant implique une gouvernance fondée sur la dignité humaine. Cela nécessite une volonté politique, le respect des règles, une éthique publique, et surtout une politique éducative qui réarme la pensée et redonne confiance aux citoyens dans l'avenir démocratique<sup>9</sup>.

Un avenir dont les voies semblent être tracées à travers les NTIC.

## **V - Les facteurs technologiques, un nouvel espace d'engagement**

La diffusion rapide des nouvelles technologies et l'usage intensif des réseaux sociaux ont profondément transformé la mobilisation et l'information politiques. Pour les jeunes, ces plateformes sont devenues des espaces privilégiés de débat, d'organisation et de communication. Elles permettent de contourner les médias traditionnels, souvent jugés peu accessibles ou biaisés, servant ainsi de tremplin pour une démocratie numérique.

Les réseaux sociaux facilitent ainsi des engagements plus spontanés, moins encadrés, et permettent des mobilisations sur des thèmes précis, souvent liés

---

<sup>8</sup> Idem.

<sup>9</sup> Gorée Institute, *ibid.*

à des crises nationales ou locales. Le numérique devient un refuge pour les jeunes qui voient en ces nouveaux outils numériques une alternative pour s'organiser, dénoncer, proposer et participer. À travers les plateformes numériques, les jeunes qui sont traqués dans l'espace civique trouvent dans le numérique un accès élargi à l'information politique, à l'éducation civique, aux droits et aux politiques publiques. Ces plateformes leur facilitent aussi la mobilisation, la solidarité et la constitution de communautés engagées autour d'un idéal démocratique.

Avec les possibilités offertes par l'intelligence artificielle et les médias en ligne, les jeunes peuvent renforcer leurs compétences, développer des initiatives et jouer un rôle actif dans la transformation sociale. Cependant, cet espace exige une éthique car la liberté numérique ne saurait exister sans responsabilité.

Il demeure néanmoins des inégalités d'accès à ces outils, surtout entre zones urbaines et rurales, et entre sexes. La fracture numérique constitue un frein à une participation pleinement démocratique. Par ailleurs, la rapidité de circulation de l'information peut parfois engendrer des risques de désinformation ou de manipulation.

## **VI - Vers un renouveau de la dynamique de participation des jeunes aux affaires publiques**

Ces différents facteurs se combinent pour produire une transformation profonde de la participation des jeunes dans les affaires publiques au Mali. Leur engagement, autrefois cantonné à des formes institutionnelles formelles, subordonnées et parfois symboliques, se décline aujourd'hui en pratiques plus diverses, informelles, autonomes et pragmatiques.

Cette évolution se traduit par :

- La montée de l'engagement associatif et citoyen autonome,
- Le recours aux expressions culturelles et symboliques comme moyens de mobilisation,
- L'utilisation stratégique des outils numériques et des réseaux sociaux,
- Une quête pragmatique liée à la résolution de problématiques concrètes (emploi, accès aux services, sécurité),
- Un positionnement critique et parfois contestataire vis-à-vis des institutions politiques traditionnelles.

Cette nouvelle manière d'être acteur politique ouvre également la voie à des formes hybrides de participation, combinant mobilisation sociale, action communautaire et interventions sur la scène politique formelle.

## **Conclusion-Recommandations**

Au Mali, l'implication des jeunes dans la vie publique résulte d'une dynamique complexe mêlant des dimensions sociales, économiques, politiques, culturelles et technologiques. Cette combinaison de facteurs a profondément modifié les formes d'engagement juvénile, marquant un glissement d'une participation traditionnelle, institutionnelle et réservée à une élite vers des modes d'action plus inclusifs, informels, pragmatiques et autonomes.

Dans un contexte marqué par d'importants enjeux sociaux et politiques, cette jeunesse en pleine transformation incarne un levier stratégique pour le renouveau démocratique et la construction d'un développement durable. Il est donc essentiel que les institutions, les autorités publiques et les acteurs de la société civile reconnaissent cette évolution et adaptent leurs approches pour accompagner cette dynamique prometteuse. Pour ce faire, les priorités suivantes doivent être prises en compte :

- Privilégier une gouvernance vertueuse, efficiente, efficace et tournée vers l'avenir
- Elargir l'espace civique par l'ouverture des espaces de pouvoir pour les jeunes
- Renforcer la participation des jeunes à travers l'espace civique numérique et l'utilisation des réseaux sociaux
- Encourager les jeunes à investir le terrain du droit et des institutions
- Créer les conditions favorables à l'insertion socioprofessionnel des jeunes
- Moderniser notre démocratie à travers l'usage des plateformes numériques de manière stratégique pour éviter la désinformation
- Réinventer des formes de légitimité démocratique par la création d'espaces discursifs
- Aller vers une appropriation des institutions par les jeunes
- Favoriser la participation des femmes au-delà des quotas en mettant l'accent sur la qualité de participation
- Lutter contre la corruption au sein des institutions étatiques et aller vers la transparence, la redevabilité et la participation
- Rompre avec les élections sans choix source de violences
- Favoriser un renouveau politique qui passe par le nationalisme

# Les politiques publiques en faveur des jeunes dans un contexte d'insécurité au Burkina Faso

WINDLAMITA MARINO COMPAORE

## Introduction

Le Burkina Faso a une population très jeune. Les jeunes représentent environ 77,9% de celle-ci. Cette jeunesse est en proie à l'analphabétisme et au chômage. Cette donnée est très ancienne et a été au fondement du mouvement insurrectionnel qui a secoué le pays en octobre 2014. Porteur d'un vent d'espoir, (Ouédraogo, 2014) ce mouvement insurrectionnel n'a pas véritablement changé la situation des jeunes. Pourtant l'autorité au lendemain de l'insurrection n'a pas manqué d'éloge à son endroit<sup>1</sup> et a indiqué l'urgence et le rôle central des jeunes dans l'action publique. Cependant, l'appel au passage du flambeau aux jeunes et le renouvellement de la classe politique n'ont pas véritablement eu lieu lors de cet épisode politique.

A la suite, malgré la volonté des jeunes à participer à la gestion des affaires publiques, le régime démocratiquement élu du président Rock Marc Christian Kaboré, une fois au pouvoir n'a pas augmenté la place et le rôle de ces derniers dans les instances de décisions. Ils ont gardé leurs rôles subalternes de mobilisateur au sein de organisations partisans. En sus, avec les attaques terroristes devenues prégnantes sous ce régime à partir de 2016, les jeunes devinrent des acteurs clés de la politique sécuritaire (Saidou, 2023). Cette donnée a continué avec les deux régimes de transition occasionnés par les coups d'Etat du 24 janvier et du 30 septembre 2022 dirigés respectivement par le Lieutenant-colonel Henry Sandaogo Damiba et le Capitaine Ibrahim Traoré. Certains auteurs y voient une inclusion précaire et une alternative suicidaire (Saidou, 2023).

Le présent travail tente d'analyser la réaction des autorités publiques à savoir les autorités de la transition à la demande de participation des jeunes aux affaires

---

<sup>1</sup> Une fois les autorités de la transition de 2014 installées, elles ont dédié une place à la jeunesse au cœur de la capitale. Lors de cérémonie de baptême de ladite place en décembre 2025, le premier ministre Isac Zida, déclarait que la jeunesse occupe une place centrale dans ce qui concerne l'avenir du pays. [https://lefaso.net/?page=impression&id\\_article=68563](https://lefaso.net/?page=impression&id_article=68563).

publiques dans une contexte de transition et de crise sécuritaire à partir des questions suivantes : Dans ce contexte d'insécurité, quelles sont les actions des pouvoirs publics en faveur de la participation des jeunes aux affaires publiques au Burkina Faso ? Y a-t-il une cohérence entre ces politiques publiques ? A cette question, nous partons du constant que depuis le début de la crise sécuritaire, la demande de participation des jeunes aux affaires publiques est accueillie d'une manière favorable avec des politiques publiques de citoyenneté qui entrent en résonance avec l'action publique sécuritaire globale.

## **I - Une forte demande de participation aux affaires publiques de la part des jeunes burkinabé**

### **1. L'action collective contestataire comme l'expression de la demande de participation politique**

L'espace public burkinabé est traversé depuis les indépendances d'une volonté de participation des jeunes à la gestion des affaires publiques. L'inclusion dans les instances de décisions souhaitée par la jeunesse n'a été effective véritablement qu'à partir de la révolution qu'a connu le pays de 1984 à 1987 et à l'ouverture démocratique avec l'élection législative de 1992 où certains élus du parti au pouvoir à l'Assemblée nationale n'avaient pas trente-cinq ans. Depuis lors, ceux-ci participent aux affaires publiques mais rarement, ils n'ont atteint les instances électives ou exécutives<sup>2</sup>. Dès lors, l'engagement citoyen voire politique conventionnel est souvent gagné par un désenchantement : d'où le recours aux mouvements sociaux contestataires avec des répertoires d'action comme les grèves, sit-in (Chouli, 2012). En effet, lorsqu'ils s'engagent dans les partis politiques, le rôle de prédilection qui leur est confié est la mobilisation des militants. Cela peut expliquer le fort engagement citoyen des jeunes dans les organisations de la société civile qui sont souvent au-devant des révoltes.

Il faut noter que l'action collective contestataire a accompagné l'avènement des régimes militaires surtout celui du Président Ibrahim Traoré. A l'annonce de la prise du pouvoir par le MPSR<sup>2</sup><sup>3</sup>, le 30 septembre 2022, les jeunes sont sortis nombreux afin d'empêcher que les éléments du président Damiba qui avaient

---

<sup>2</sup> A une acception près, ce n'est qu'à l'élection législative de 2020 qu'un jeune âgé de 31 ans est élu député à avec l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), parti d'opposition.

<sup>3</sup> Le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration a été l'auteur du coup d'Etat de janvier 2022. Le tenant du second coup d'Etat sont issus de ce mouvement. Il s'agit d'une dissension interne qui a provoqué le second. Ce qui explique le nom MPSR2.

toujours la force de frappe de l'armée ne reprennent pas le dessus. Ils ont été comme un bouclier qui a permis au MPSR 2 de s'installer. Le capitaine Traoré quand il prenait le pouvoir avait trente-quatre ans (34). L'imaginaire Sankara<sup>4</sup> qui est toujours au fondement de l'action citoyen de certains jeunes au sein de la société civile a participé à la légitimation du pouvoir du président Traoré. Certains jeunes voient en lui le deuxième Sankara surtout qu'il parle aussi de révolution. Depuis lors, on assiste à des initiatives citoyennes de jeunes afin de soutenir le régime. Le soutien se manifeste aussi par des mobilisations fréquentes sous forme de «parlement des ronds-points»<sup>5</sup> où les jeunes font des délibérations qui sont de plus en plus prises en compte par les pouvoirs publics. Par exemple «ces parlements des ronds-points» ont d'abord exigé le maintien de Ibrahim Traoré comme président de la transition lors des assises nationales pour la signature de la charte de transition<sup>6</sup> et par la suite demandé une durée de cinq (5) ans de transition. De même, ils se sont mobilisés pour le départ des troupes françaises qui étaient stationnées à Ouagadougou etc. Partant de là, ces groupes de jeunes ont une influence indéniable dans les arènes de l'action publique sécuritaire.

## **1. La demande de participation à l'action publique sécuritaire**

Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie aux attaques terroristes. Le pays dans un registre d'éradication du phénomène sécuritaire a procédé à des réformes sécuritaires. Des réformes qui font place à une gouvernance sécuritaire avec la participation des civils (Saidou, 2019). Cela s'est matérialisé avec le Forum de 2017<sup>7</sup> sur la sécurité nationale qui a regroupé les forces de défense et de sécurité, les autorités coutumières, les organisations de la société

---

<sup>4</sup> Un imaginaire populaire forgé par depuis le passage de Thomas Sankara à la tête du pays qui conçoit les militaires comme vertueux, investis d'un «rôle messianique» et capables de discipliner le pays et le mettre sur le chemin du développement. Cet imaginaire populaire est nourri par le bilan de Thomas Sankara en trois ans de révolution.

<sup>5</sup> Nous utilisons ce terme pour qualifier les dispositifs discursifs que des populations majoritairement jeunes ont mis en place au niveau des ronds-points depuis la prise du pouvoir de Ibrahim Traoré. Ces mouvements sont présents, dans les grands centres urbains et dans les petites villes. Ils se perçoivent comme acteurs de la veille citoyenne. Donc ils discutent des problèmes publics, font des adresses aux autorités.

<sup>6</sup> <https://burkina24.com/2022/10/14/assises-nationales-la-signature-de-la-charte-de-la-transition-prevue-ce-14-octobre-vers-18h/> consulté le 10 septembre.

<sup>7</sup> Le forum avait pour thème « Garantir la paix et la sécurité pour un développement durable : la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité ».

civile venues des régions et la rédaction de la politique nationale de la sécurité par un groupe pluridisciplinaire. Cette implication des civils s'explique par un déficit programmatique en matière de politique de sécurité du régime Kaboré (Saidou, 2019). Au fond, les civils surtout les jeunes n'ont pas attendu ce forum pour participer à la sécurisation du territoire. En effet, dès 2015, les jeunes se sont engagés dans les groupes d'auto-défense communément appelés Kogweogo pour lutter contre l'insécurité de tout genre. Ces groupes d'auto-défense sont nés comme une réponse au vide sécuritaire que connaissait le pays en termes de maillage (Soré, Cote et Ouédraogo, 128). De même, avec la multiplication des attaques terroristes, le 05 décembre 2019, la Coordination du Mouvement Populaire pour la Résistance du Bam lance un appel aux autorités pour une action d'auto-défense. Ce mouvement demandait aux villages de la province du Bam<sup>8</sup> de mobiliser des hommes pour une formation militaire, sous l'égide de l'Etat, afin de défendre leurs populations. A cet effet, le mouvement a émis le souhait d'avoir des armes dans une logique d'auto-défense. Suite à cet appel, le 21 janvier 2020, l'Etat a décidé alors d'adopter une loi pour le recrutement de volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Cette réaction fait de la jeunesse un acteur majeur des politiques institutionnelles comme les politiques sécuritaires. Comme le note Abdoul Karim Saidou : «La situation sécuritaire a ouvert une fenêtre d'opportunité pour booster la participation des jeunes à l'action publique sécuritaire par le haut. L'inclusion des jeunes dans la production et la mise en œuvre des politiques de sécurité est à la fois latente et délibérée. Les jeunes sont d'abord acteurs publics de mise en œuvre des politiques de sécurité de par leur rôle dans les forces de sécurité. Ils sont ensuite acteurs privés dans le cadre des politiques les visant comme groupes cibles et bénéficiaires finaux.» (Saidou, 2023 : 546). On peut ajouter que la crise sécuritaire a été une fenêtre d'opportunité pour la formulation et l'implémentation des politiques de citoyenneté dont la jeunesse est le public cible.

## **II - Les jeunes au cœur de la fabrique de politiques de citoyenneté**

### **1. Être jeune selon les pouvoirs publics : La construction d'une catégorie sociale**

La jeunesse en tant que catégorie sociale a une place prépondérante dans le discours des pouvoirs publics de la transition car elle est perçue comme une

---

<sup>8</sup> Il s'agit d'une province située à une centaine de kilomètres de la capitale.

source et une ressource de l'action publique. Depuis le début de la transition dirigée par le président Traoré, on y assiste à une construction d'une identité de la jeunesse à travers les discours. Cette construction idéal-typique de l'identité de la jeunesse se table sur ce qu'elle doit être, ce qu'elle doit entreprendre comme actions et son rôle dans la construction de l'Etat-nation. En effet, le Président et certains responsables du gouvernement tiennent fréquemment des discours en direction de la jeunesse. De ces discours, il ressort que la jeunesse est une catégorie sociale qui doit se distinguer par le travail bien fait. Elle doit toujours aller à la quête du savoir afin de ne pas tomber dans l'incompétence. De même, comme moteur de l'histoire du pays, elle doit être le fer de lance de la lutte contre l'impérialisme surtout en évitant la trahison. Ainsi selon le Président, «il faut que nous arrivions à faire de la jeunesse un véritable atout et un moteur pour le développement»<sup>9</sup> par le biais de la discipline.

A bien analyser ces discours à l'endroit de la jeunesse, on peut y déceler une démarche stratégique à la fois d'évitement de la violence contre l'Etat qui met à mal l'idée de l'Etat-nation (Ouédraogo, 2020) et une dynamique de consolidation du pouvoir du régime. Ainsi, au-delà de l'appel au ralliement pour la quête de la sécurité, il s'agit aussi d'un appel à une forme d'engagement citoyen sans conflictualité : l'Etat ne doit plus être vu comme challenger mais comme un partenaire. Ce discours est performatif en ce sens que l'action publique contestataire comme mode de participation politique longtemps utilisé par les jeunes au Burkina Faso devient de plus en plus rare. De même, les autorités publiques conçoivent un discours en faveur de la cause sécuritaire fait de répertoire de justifications qui disqualifie l'action collective contestataire capable d'éroder leur pouvoir. Et les caractéristiques d'une «bonne jeunesse» énoncées par les pouvoirs publics est alors le référentiel dans la fabrication des politiques de citoyenneté. Entendons par politique de citoyenneté l'ensemble des actions prises par les pouvoirs publics pour transformer les jeunes en citoyens actifs pour le vivre ensemble convivial et la défense de l'Etat en tant qu'entité juridique voire de la nation comme entité subjective. Partant de ce dernier aspect, ces politiques de citoyenneté ont une dimension symbolique dont la fonction est d'affirmer les liens entre gouvernants et gouvernés (Becquet, 2018 : 16). Ainsi, face à la forte demande de participation aux affaires publiques des jeunes dans un contexte d'insécurité, les pouvoirs publics voient dans les politiques de citoyenneté de nouvelles perspectives

---

<sup>9</sup> Discours à la jeunesse le 09 Août 2024.

complémentaires à l'action publique sécuritaire. Ce faisant, ils en multiplient depuis 2022.

## **2. Les jeunes comme ressortissants<sup>10</sup> des politiques de citoyenneté**

Le Burkina Faso possède une politique nationale de la jeunesse<sup>11</sup> et une politique nationale d'emploi. Ces documents qui servent de cadre de l'action institutionnelle du ministère en charge de la jeunesse ont pour objectif l'autonomisation et le travail décent en faveur des jeunes. Cependant, le contexte d'insécurité et la perception sur ses causes ont occasionné une formulation de politiques publiques prenant en compte la socialisation civique des jeunes afin de relever le défi politico-sécuritaire. Cela parce qu'il est démontré que les jeunes sont à la fois acteurs et victimes du terrorisme. Ils sont acteurs dans la mesure où les groupes armés enrôlent la frange jeune comme combattant en leur sein (GERM, 2021). De même, ils sont victimes car leur nombre est très élevé au sein des forces armées et de sécurité qui connaissent de lourdes pertes en vies humaines. Dès lors, ils sont au cœur de l'action publique sécuritaire comme cibles et bénéficiaires finaux (Saidou, 2023).

En outre, depuis, 2022, les pouvoirs publics de la transition multiplient les politiques publiques en faveur de la jeunesse. Elles peuvent être classées en deux rubriques. Il y a les politiques socio-éducatives et les politiques d'activation du marché du travail<sup>12</sup>. Les premières matérialisées par des instruments réglementaires et législatifs (loi, décrets, circulaires) participent à l'édification d'une politique de citoyenneté qui entretient un lien cohérent avec l'action publique sécuritaire globale. Les politiques socio-éducatives et culturelles renvoient aux politiques d'éducation ou de formation dont l'objectif est la socialisation aux valeurs socio-politiques promues par les autorités publiques. Dans le cas concert du Burkina Faso, il s'agit de la socialisation à la prévention des problèmes sociaux comme les problèmes communautaires, le terrorisme. Au nombre de ces actions gouvernementales

---

<sup>10</sup> Terme utilisé en analyse des politiques publiques pour désigner un individu ou un groupe d'individus dont la situation est modifiée directement ou indirectement par une politique publique.

<sup>11</sup> <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Politique-Nationale-de-Jeunesse-2008.-Burkina-Faso.pdf>

<sup>12</sup> Les politiques d'activation du marché sont les actions du gouvernement dont l'objectif est de travailler à l'accessibilité des jeunes sur le marché du travail, les actions de développement des compétences techniques et professionnelle en faveur des jeunes par le rapprochement de système éducatif aux demandes du monde du travail.

pouvant être rangées dans les politiques socio-éducatives et culturelles, on a la réintroduction de l'éducation civique dans les programmes scolaires, l'instauration du service national patriotique, l'immersion patriotique obligatoire.

Dans les faits, à la rentrée scolaire 2024-2025, le gouvernement burkinabé a réintroduit l'éducation civique dans l'enseignement général post-primaire et secondaire et de la formation technique et professionnelle. Selon le ministère en charge de l'enseignement secondaire, l'éducation civique dans les programmes est une façon d'endiguer l'incivisme des élèves qui est souvent préjudiciable au vivre-ensemble. Ensuite, l'Etat a initié un service national patriotique qui s'applique à tous les burkinabé scolarisés dont l'âge est inclus entre 18 à 35 et engagé dans l'accomplissement d'une mission d'un intérêt général. L'ancien premier ministre Apollinaire Joachimson Kyelem de Tambela laissait entendre le fondement de cette action en ces termes : «Nous avons tenu à changer le Service national pour le développement (SND) en Service national patriotique (SNP) parce que c'est la nouvelle philosophie qui est en marche. Il s'agit de construire la Patrie. Vous ne pouvez pas construire votre Patrie si vous ne connaissez pas son histoire, sa culture et sa philosophie. Ses jeunes formateurs devront inculquer aux jeunes appelés les notions de patriotisme car il faut qu'ils aient l'amour de leur Patrie et travailler pour elle». <sup>13</sup> Enfin, il y a l'instauration de l'immersion patriotique obligatoire pour les élèves admis aux examens scolaires<sup>14</sup>. Il s'agit d'une initiative de formation physique et d'éducation aux valeurs civique, disciplinaire et patriotique.

De prime abord, l'analyse de ces politiques de citoyenneté permet d'appréhender la perception que les autorités publiques ont de la citoyenneté. On y appréhende une conception qui fait du patriotisme, la discipline, l'aptitude physique aux actions militaires des valeurs nécessaires qui conditionnent l'accessibilité à la citoyenneté. Ensuite, l'initiation de ces politiques de citoyenneté peuvent s'appréhender comme des tentatives de construction de l'Etat-nation «par le haut» avec les jeunes comme le levier principal. Enfin, la réinstauration de l'éducation civique, laisse déduire que

---

<sup>13</sup> Extrait son discours prononcé lors du recrutement de la première promotion. [https://www.sig.gov.bf/details?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=1865&cHash=8c0ea5e690bf0a1a3797adedb1176f76](https://www.sig.gov.bf/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=1865&cHash=8c0ea5e690bf0a1a3797adedb1176f76)

<sup>14</sup> <https://burkina24.com/wp-content/uploads/2025/08/DECRET-N%C2%B02025-0780-MESFPT-.pdf> consulté le 15 septembre.

l'école n'est pas une institution neutre mais joue désormais son rôle appareil idéologique de l'Etat comme le relevait Louis Althusser (Althusser, 1995). Ces politiques de citoyennetés ne sont pas en contradiction avec les politiques sécuritaires, elles se complètent. La question qui peut se poser est celle de l'implication des jeunes dans le processus de formulation de ces politiques. Leur implication n'est pas évidente en ce sens qu'un dispositif de consultation d'organisations de jeunesse n'est pas mis en œuvre.

## Conclusion

L'espace public au Burkina Faso depuis les indépendances est marqué par une volonté de participation politique des jeunes. Cette participation politique est très mitigée. Le désenchantement gagne les engagements souvent face aux espoirs dessus des acteurs politiques. Depuis, le début de la crise sécuritaire en 2016, les jeunes participent aux politiques sécuritaires même si la manière est souvent critiquées. L'Etat face à leur volonté de participation aux affaires publiques, formule et implémente des politiques de citoyenneté qui font d'eux les leviers.

## Bibliographie

- Althusser, Louis, *Sur la reproduction*, PUF, 1995,
- Becquet, Valérie, 2018, «Comprendre l'instrumentation des questions de citoyenneté dans les politiques d'éducation et de jeunesse : une typologie des dispositifs d'action publique». *Lien social et Politiques*, n° 80, p. 15-33. <https://doi.org/10.7202/1044107ar>
- Chouli, Lila, 2012, *Burkina Faso 2011. Chronique d'un mouvement social*, Paris, tahin party,
- Chouli, Lila, 2018, *Sur l'insurrection populaire et ses suites au Burkina Faso*, Dakar, L'Harmatta-Sénégal,
- GERM, 2021, *Analyse du sahel central sur le niveau de risque pour les enfants recrutés par les groupes armés*, <https://resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/analyse-du-sahel-central-sur-le-niveau-de-risque-pour-les-enfants-recrutes-par-les-groupes-armes>
- Loncle, Patricia. 2002 «Jeunesse et action publique : du secteur à la catégorie». *To Change or not to Change ?*, édité par Joseph Fontaine et Patrick Hassenteufel, Presses universitaires de Rennes, 2002, <https://doi.org/10.4000/books.pur.24806>

- Loncle, Paricia, 2013 «Jeunes et politiques publiques : des décalages croissances», *Agoradébats/ Jeunesses*, n° 64, Vol 2, p. 7-18
- Ouédraogo, N. Boureïma, 2014, *Droit, démocratie et développement en Afrique. Un parfum de jasmin souffle sur le Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan
- Ouédraogo, N. Boureïma, 2020, *Sociologie des violences contre l'Etat. Question nationale et identité*, Paris, L'Harmattan,
- Saidou, Abdoul Karim, 2019, «La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger», *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [On-line],2019,<http://journals.openedition.org/poldev/3209>;DOI:<https://doi.org/10.4000/poldev.3209> consulté le 07 juillet 2024.
- Saidou, Abdoul Karim, 2023, «La participation des jeunes aux politiques de sécurité au Burkina Faso : entre inclusion précaire et alternative suicidaire», *Revue canadienne des études africaines*, Vol 57, n° 3, p. 543-564.
- Soré, Zakaria, «Quand les cadets défont le pouvoir. Anthropologie de la participation des mouvements de jeunes à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso», *Actes du colloque Mouvements sociaux et gouvernance en Afrique*, Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo.
- Soré, Zakaria, Cote Muriel et Zongo, Bouraima 2021 «Politiser «le vide sécuritaire» : à propos des groupes d'auto-défense Kogweogo au Burkina Faso», *Politique africaine*, Vol 3, n° 163, p. 127-144.
- Tonnelat, S, Terzi, C. 2013, «Espace public» (2) dans I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1<sup>ère</sup> édition)*. GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/espace-public-2-2013>.
- ONU, La résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations-Unies du 9 décembre 2015.

# **Les Réactions des Pouvoirs Publics aux Transformations de la Participation des Jeunes dans les Affaires Publiques : cas des pays du Sud**

**DR ZAKARI GARBA Zaratou**

Enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey

(FSJP) Niamey-Niger

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE DU CERAS-NIGER

## **Introduction**

La participation des jeunes dans les affaires publiques est une question importante soulevée dans de nombreux pays, surtout dans les pays du Sud, singulièrement dans un contexte où ces derniers sont de plus en plus actifs sur la scène politique et sociale. Les pouvoirs publics sont confrontés à des défis pour répondre aux attentes et aux besoins de cette population dynamique. Cette communication explore les réactions des pouvoirs publics face aux transformations de la participation de ces jeunes tout en mettant l'accent sur leurs dynamiques de participation, en identifiant des stratégies et des recommandations pour renforcer cette participation.

En effet, les jeunes d'aujourd'hui sont plus connectés et plus informés que par le passé, grâce aux technologies numériques et aux réseaux sociaux. Cette connectivité prononcée leur permet de s'engager plus facilement dans des activités conventionnelles et non conventionnelles, politiques et sociales, que ce soit par le biais de campagnes en ligne, de manifestations ou de participation à des organisations de la société civile. Cependant, cette participation accrue pose des défis aux pouvoirs publics, qui doivent adapter leurs politiques, leurs stratégies et leurs pratiques pour répondre aux attentes d'une jeunesse émergente.

## **Contexte et justification**

Les pays du Sud connaissent des changements démographiques significatifs, caractéristique d'une jeunesse en plein essor. Cette jeunesse est de plus en plus connectée grâce aux technologies numériques et aux réseaux sociaux, ce qui leur permet de s'engager plus facilement dans des activités politiques et ou sociales.

La question de la participation des jeunes dans les affaires publiques pour le cas des pays du Sud est justifiée par l'importance démographique de ces derniers, leur potentiel pour le développement de leur pays et les défis spécifiques qu'ils rencontrent. En étudiant et en promouvant la participation de ces jeunes, les sociétés peuvent arriver à renforcer la démocratie, à promouvoir le développement durable et à bâtir un avenir meilleur pour tous.

Il est à noter que les pays du Sud connaissent une croissance démographique rapide, avec une proportion significative de jeunes dans la population. Cette jeunesse représente un potentiel énorme pour le développement économique, social et politique de ces pays. Il est donc crucial de comprendre comment les jeunes peuvent être impliqués de manière significative dans les processus décisionnels.

### **Problématique : Quelles sont les attentes des jeunes en matière de participation aux affaires publiques, et comment les pouvoirs publics peuvent-ils y répondre efficacement ?**

La participation accrue des jeunes dans les affaires publiques présente à la fois des opportunités et des défis pour les pouvoirs publics. Parmi les défis, on peut noter la nécessité d'adapter les politiques et les pratiques pour répondre aux attentes des jeunes, qui sont de plus en plus connectés et actifs sur les réseaux sociaux. Les pouvoirs publics doivent également faire face à des attentes élevées de la part des jeunes concernant l'impact de leur participation, et gérer ces attentes de manière réaliste.

### **Cadre théorique**

Le cadre théorique fournit la base conceptuelle et théorique pour comprendre et analyser le sujet proposé ; C'est un élément essentiel dans toute recherche et pour une étude sur la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays du Sud qui intègre une combinaison des différentes théories et concepts afin de fournir une compréhension approfondie des dynamiques de participation, des défis et des opportunités pour les jeunes dans ces contextes. Cela permettrait de développer des politiques et des programmes plus efficaces pour encourager et soutenir la participation des jeunes.

Pour cette communication sur la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays du Sud, 5 théories pourraient être pertinents.

- **La théorie de la participation politique** : Cette théorie examinera les différentes formes de participation politique, y compris le vote, les

manifestations, et l'engagement dans des organisations politiques. A cette théorie va s'ajouter le modèle de participation civique : Ce modèle met l'accent sur l'importance de l'engagement citoyen dans les processus démocratiques et la prise de décision publique.

- **La théorie du développement humain** : Cette approche se concentre sur l'élargissement des capacités et des choix des jeunes, pour améliorer leur participation dans la société.
- **La théorie de la jeunesse, de l'engagement et la théorie de la socialisation politique** : Ces théories explorent comment les jeunes acquièrent des attitudes, des valeurs et des comportements politiques à travers leur socialisation dans la famille, à l'école et dans la communauté.
- **La théorie de l'engagement des jeunes** : Cette approche met en lumière les facteurs qui influencent l'engagement des jeunes dans des activités politiques, sociales et communautaires.
- **La théorie de la gouvernance et de la démocratie** : Cette théorie se concentre sur l'implication des jeunes dans les processus de prise de décision publique pour améliorer la gouvernance et la démocratie.

## Méthode d'analyse

Le choix de la méthode d'analyse a été fonction des objectifs spécifiques de la recherche, des ressources disponibles et du contexte dans lequel la recherche a été menée. Une approche mixte combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, offrant une compréhension plus complète et nuancée de la participation des jeunes dans les affaires publiques a été privilégié.

Pour analyser la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays du Sud, plusieurs méthodes d'analyse selon les données disponibles ont été employées : Concernant l'analyse qualitative, des entretiens approfondis ont été réalisés avec des jeunes, des leaders politiques et des représentants d'organisations de la société civile pour comprendre leurs perceptions et leurs expériences de la participation.

On a tenu compte des groupes de discussion (focus groups) avec des jeunes pour explorer leurs opinions et attitudes envers la participation politique et sociale.

Par rapport à l'analyse des documents, des discours politiques, des publications sur les réseaux sociaux et d'autres sources écrites pour identifier les thèmes et les messages liés à la participation des jeunes.

L'analyse quantitative a consisté à réaliser des enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de jeunes pour recueillir des données sur leurs niveaux de participation, leurs attitudes politiques et leurs perceptions de l'engagement civique.

Une analyse statistique mettant en relief des données statistiques pour examiner les tendances et les corrélations entre la participation des jeunes et les divers indicateurs socio-économiques et politiques.

L'analyse comparative concerne les Études de cas comparatives : Comparer plusieurs pays ou régions pour identifier les meilleures pratiques et les défis spécifiques liés à la participation des jeunes dans les affaires publiques.

L'analyse des politiques : Comparer les politiques et les programmes mis en place par les différents gouvernements pour encourager la participation des jeunes et évaluer leur efficacité. Pour explorer la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays du Sud, voici une proposition de plan en deux parties : Compréhension du Contexte et des Dynamiques de Participation (Partie 1) et appréhender les Politiques et les Stratégies pour Renforcer la Participation des Jeunes (Partie 2).

## **PARTIE I : Compréhension du Contexte et des Dynamiques de Participation :**

### **Réactions des Pouvoirs Publics**

Cette première partie pose les fondements pour explorer les réactions des pouvoirs publics et les stratégies pour renforcer la participation des jeunes dans les affaires publiques dans les pays du Sud.

Les pouvoirs publics réagissent de diverses manières aux transformations de la participation des jeunes. Voici quelques-unes des stratégies adoptées :

1. Création de plateformes de participation : De nombreux gouvernements ont mis en place des plateformes en ligne pour permettre aux jeunes de participer à des discussions politiques et de donner leur avis sur des questions publiques en vue de renforcer les dynamiques de Participation.

Par rapport aux dynamiques de Participation, retenons qu'il existe plusieurs formes de participation : En effet, les jeunes participent aux affaires publiques de diverses manières, notamment à travers le vote, les manifestations, les activités associatives et les initiatives communautaires. Chaque forme de participation répond à ses propres dynamiques et motivations. Un certain nombre de facteurs

influencent également la participation : Plusieurs facteurs peuvent influencer la participation des jeunes, tels que l'éducation, la famille, les réseaux sociaux et les opportunités économiques. Comprendre ces facteurs est essentiel pour encourager une participation active et significative de ces jeunes.

2. Programmes de formation et d'éducation : Les pouvoirs publics investissent dans des programmes de formation et d'éducation pour encourager la participation civique des jeunes et leur fournir les compétences nécessaires afin de s'engager efficacement dans les affaires publiques.

3. Soutien aux organisations de la société civile : Les gouvernements collaborent très souvent avec des organisations de la société civile qui travaillent avec les jeunes, en leur offrant un soutien financier et logistique pour amplifier leur impact.

4. Politiques inclusives : Certains pays adoptent des politiques inclusives en vue de s'assurer que les voix des jeunes soient entendues dans les processus décisionnels, notamment à travers le respect des quotas de représentation des jeunes dans les instances politiques.

5. Utilisation des technologies numériques : Les pouvoirs publics utilisent les technologies numériques pour communiquer avec les jeunes et pour encourager leur participation aux processus démocratiques.

- Impact des technologies numériques : Les technologies numériques, notamment les réseaux sociaux et les plateformes en ligne, ont transformé la manière dont les jeunes participent aux affaires publiques. Elles leur offrent de nouvelles opportunités pour l'engagement civique et la participation politique. Cependant, relevons les défis et les opportunités.

## **A - Défis et Opportunités**

Bien que les technologies numériques offrent de nombreuses opportunités, elles posent également d'énormes défis, tels que la fracture numérique et la désinformation. Il est donc important de comprendre comment les jeunes utilisent ces technologies et comment elles peuvent être utilisées pour renforcer la participation.

Un défi majeur est de garantir que tous les jeunes aient un accès égal aux opportunités de participation, en particulier ceux issus de milieux défavorisés ou en zones rurales.

Les pouvoirs publics doivent donc mettre en place des stratégies inclusives pour éviter l'exclusion et promouvoir une participation équitable.

En utilisant efficacement les technologies numériques, les pouvoirs publics peuvent créer des plateformes de dialogue et de participation qui répondent aux besoins des jeunes. Cela nécessite une compréhension approfondie des outils numériques et de leur potentiel pour renforcer la démocratie participative.

En abordant ces questions de manière proactive, les pouvoirs publics peuvent non seulement améliorer la participation des jeunes mais aussi renforcer la confiance dans les institutions publiques et promouvoir une gouvernance plus inclusive et dynamique. Malgré ces efforts, les pouvoirs publics font face à plusieurs défis pour répondre efficacement aux transformations de la participation des jeunes. On peut citer entre autres :

- **La fracture numérique** : Tous les jeunes n'ont pas un accès égal aux technologies numériques, ce qui peut créer des inégalités dans le processus de participation.
- **La méfiance envers les institutions** : Certains jeunes peuvent être méfiants envers les institutions publiques et les processus démocratiques traditionnels, ce qui peut limiter leur engagement.
- **Les attentes trop pe élevées** : Les jeunes ont souvent des attentes élevées concernant l'impact de leur participation et les pouvoirs publics doivent gérer ces attentes de manière réaliste.

Cependant, ces défis représentent également des opportunités pour les pouvoirs publics afin de repenser leurs approches et de créer des espaces plus inclusifs et plus dynamiques pour leur participation.

En comprenant le contexte démographique et socio-économique, ainsi que les dynamiques de participation des jeunes, nous pouvons mieux appréhender les défis et les opportunités liés à leur participation dans les affaires publiques. Cette compréhension est essentielle pour développer des stratégies et des politiques qui encouragent une participation active et significative des jeunes.

## **B - Études de Cas**

Plusieurs pays du Sud ont mis en place des initiatives innovantes pour encourager la participation des jeunes dans les affaires publiques.

On peut citer entre autres :

Le Sénégal qui a mis en place plusieurs initiatives pour encourager la participation citoyenne des jeunes dans les affaires publiques. Voici quelques études de cas :

- **Projet «Citoyenneté dans mon quartier» :** Ce projet vise à promouvoir l'engagement citoyen auprès des jeunes dans la banlieue de Dakar. Il a été lancé dans la commune de Keur Massar et compte déjà 135 jeunes directement impliqués dans les Clubs des Jeunes Engagés dans 6 zones d'implantation. Le projet ambitionne de toucher 26 quartiers avec ses activités.
- **Plateforme Citizen Recolte :** Développée par des talents sénégalais, cette plateforme numérique vise à encourager la participation citoyenne et à garantir la transparence dans la gestion des collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans le cadre du consortium «Redevabilité de la collectivité territoriale» (Récolte).
- **Programme de participation citoyenne des jeunes au niveau communal :** Selon une enquête menée en 2022 par un consortium d'organisations de la société civile sénégalaise, 80% des habitants de la commune de Yoff connaissent le principe de participation citoyenne, mais s'informent des activités de la commune principalement via les réseaux sociaux.
- **Formation et sensibilisation :** Des organisations comme Legs Africa et Jeadar travaillent à former et à sensibiliser les jeunes à la participation citoyenne et à la gouvernance locale. Elles organisent des forums et des débats pour encourager les jeunes à prendre part aux décisions qui affectent leur communauté.
- **Le programme de participation citoyenne des jeunes au Sénégal :** Ce programme vise à encourager les jeunes à participer activement à la vie politique et sociale de leur communauté.  
Ces initiatives montrent que le Sénégal est engagé à promouvoir la participation citoyenne des jeunes et à renforcer leur rôle dans la gouvernance locale.
- **La plateforme de participation en ligne au Maroc :** Cette plateforme permet aux jeunes de donner leur avis sur des questions publiques et de participer à des discussions politiques.
- **Les programmes de formation de leaders jeunes en Afrique du Sud :** Ces programmes visent à fournir aux jeunes les compétences nécessaires pour s'engager efficacement dans les affaires publiques et pour devenir des leaders dans leur communauté.

## **PARTIE 2 : Quelles Politiques et Stratégies pour Renforcer la Participation des Jeunes ?**

Après avoir compris le contexte et les dynamiques de participation des jeunes, il est essentiel de se pencher sur les politiques et les stratégies qui peuvent renforcer leur participation dans les affaires publiques. Cette partie explore les différentes approches que les gouvernements et les pouvoirs publics peuvent adopter pour encourager une participation active et significative des jeunes.

Cette deuxième partie fournit des pistes concrètes en vue d'encourager et de soutenir la participation des jeunes, en mettant l'accent sur l'importance des diverses politiques inclusives et des stratégies adaptées aux besoins des jeunes.

### **A - Politiques de Participation des Jeunes**

La participation des jeunes à la vie politique est un enjeu majeur de renforcement de la démocratie, un facteur pour favoriser l'inclusion et préparer les générations futures à prendre part aux décisions publiques à travers des politiques et des initiatives clés qui soutiennent cette dynamique : les tendances et les enjeux ;

- **On note une baisse de la participation électorale :** Les jeunes votent moins, mais s'engagent davantage dans des formes alternatives comme les manifestations et les pétitions.
- **On observe un engagement citoyen croissant :** Beaucoup s'investissent dans des causes comme l'environnement, les droits humains et l'égalité sociale.
- **On remarque une sous-représentation politique :** en effet, moins de 2% des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans.
- **Cadre législatif et réglementaire :** Les gouvernements ont établi des lois et des réglementations pour certains, qui favorisent la participation des jeunes dans les processus décisionnels. Cela inclut des quotas de représentation des jeunes dans les instances politiques ou des mécanismes de consultation.
- **Programmes de formation et d'éducation :** Les programmes de formation et d'éducation civique peuvent aider les jeunes à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer de manière efficace aux affaires publiques.

### **B - Les stratégies de Participation des jeunes**

- **On peut noter entre autres les plateformes de participation en ligne :** elles offrent un espace pour que les jeunes puissent exprimer leurs

opinions, participer à des discussions et s'engager dans des activités civiques.

- **Les initiatives communautaires** : Les initiatives communautaires et les projets locaux peuvent encourager les jeunes à s'impliquer dans leur communauté et à prendre part aux décisions qui les concernent.
- **Les divers partenariats avec les organisations de la société civile** : Les gouvernements peuvent collaborer avec les organisations de la société civile pour soutenir les initiatives des jeunes et amplifier leur voix.
- **L'utilisation des médias sociaux** : Les médias sociaux peuvent être utilisés pour sensibiliser les jeunes aux questions publiques, encourager et favoriser le débat et mobiliser l'action collective.
- **Les technologies numériques pour la participation** : Les technologies numériques, telles que les applications et les plateformes en ligne, peuvent faciliter la participation des jeunes en offrant des outils interactifs et accessibles.
- **Par rapport aux indicateurs de participation** : Il est important de définir ces indicateurs pour mesurer la participation des jeunes et évaluer l'efficacité des politiques et des stratégies mises en œuvre.
- **Un retour d'expérience et d'ajustements est nécessaire** : Les gouvernements et les organisations doivent se tenir prêts pour ajuster leurs approches en fonction des retours d'expérience et des résultats des évaluations.

En adoptant des politiques et des stratégies appropriées, les gouvernements et les organisations peuvent renforcer la participation des jeunes dans les affaires publiques. Cela nécessite en revanche une approche collaborative et innovante qui prendrait en compte les besoins et les aspirations des jeunes.

### C - Quelques Initiatives et Politiques Publiques

- **La Résolution européenne (2015)** : Les ministres de la jeunesse de l'UE ont adopté une résolution pour encourager la participation des jeunes à la vie démocratique.
- **Le Guide du PNUD** : Le Programme des Nations Unies pour le développement a proposé des stratégies pour améliorer la participation des jeunes tout au long des cycles électoraux.
- **Au Plan International** : L'ONG milite pour l'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels et la lutte contre les stéréotypes de genre.

- Le Collectif CNAJEP (France) propose un manuel pour relier les pratiques éducatives aux politiques de jeunesse, en insistant sur la co-construction avec les jeunes.

## Conclusion

Les réactions des pouvoirs publics aux transformations de la participation des jeunes dans les affaires publiques varient largement d'un pays à l'autre. En investissant dans des plateformes de participation, des programmes de formation et des politiques inclusives, les gouvernements peuvent encourager une participation plus active et plus significative des jeunes. Cependant, il est crucial de relever les défis tels que la fracture numérique importante et la méfiance envers les institutions. Des stratégies doivent être mis en place pour garantir aux jeunes la possibilité de s'engager dans les affaires publiques de manière efficace.

La participation donc des jeunes à la vie politique ne doit pas être perçue comme une option, mais comme une nécessité pour construire des sociétés plus justes, inclusives et durables. Face aux défis contemporains de ce monde, leur engagement apporte une nouvelle dynamique, des idées innovantes et une volonté transformationnelle et non transitionnelle. Les politiques publiques doivent donc s'inscrire au-delà des discours et créer de véritables espaces d'expression, de décision et de co-construction.

*«Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir démocratique».*

## Quelques Recommandations

Pour renforcer la participation des jeunes dans les affaires publiques des pays du sud, les pouvoirs publics pourraient envisager les recommandations suivantes :

1. **Renforcer l'éducation civique** distancée : Intégrer l'éducation civique et politique dans les programmes scolaires pour sensibiliser les jeunes à leur rôle dans la société et les encourager à participer activement.
2. **Créer des espaces de dialogue** : Établir des espaces de dialogue entre les jeunes et les décideurs politiques pour garantir que les voix des jeunes soient entendues et prises en compte.
3. **Promouvoir la transparence et la responsabilité** : Encourager la transparence dans les processus décisionnels et promouvoir la responsabilité des institutions publiques envers les citoyens.

4. **Soutenir les initiatives des jeunes** : Fournir un soutien financier et logistique aux initiatives et projets menés par les jeunes pour amplifier leur impact et leur visibilité.

En adoptant ces diverses stratégies, les pouvoirs publics peuvent créer un environnement plus propice à la participation active des jeunes dans les affaires publiques, contribuant ainsi à une démocratie plus inclusive et dynamique.

# Le pouvoir politique face aux transformations de la participation des jeunes aux affaires publiques

Ghaith CHAOUCH

Il est rarement une littérature scientifique s'intéressant à la relation des jeunes à la vie publique, quelque soit l'angle d'approche choisi, qui n'aborde cette question sous le constat, devenu quasi label, de la rupture et du désintérêt. Le propre de ce papier, n'est pas tant de remettre en cause la solidité de ce constat, encore moins de réexaminer la panoplie des variables explicatives qui y mènent, mais de l'approcher à travers un prisme de vue que nous estimons assez spécifique, la réaction des pouvoirs politiques, et dans un contexte qui présente à son tour, des spécificités objective, la Tunisie actuelle.

Spécificité de l'angle de vue donc, les pouvoirs politiques entendus au sens le plus large, sont souvent, presque systématiquement, avancés comme l'une des causes majeures de la rupture entre les jeunes et la chose publique en général. Si les jeunes ne s'intéressent plus ou très peu aux affaires publiques, c'est surtout à cause d'un pouvoir qui ne sait identifier leurs besoins, qui n'arrive pas à les écouter et qui échoue le plus souvent à les mobiliser. En somme, si rupture il y'a entre les jeunes et les affaires publiques, ce sont les autorités publiques organiquement et fonctionnellement entendues, qui en sont coupables. Approcher le problème, justement, comme une action publique, 'déculpabiliser', même par simple hypothèse, l'autorité, voir ce qu'elle fait plutôt ce qu'elle omet de faire, promet des variables explicatives aussi spécifiques que nécessaires.

La relation problématique des jeunes aux affaires publiques est tout sauf une exclusivité tunisienne, et s'explique généralement par des variables qui échappent largement à un contexte national spécifique. Le phénomène est pour ainsi dire, universel ou globalisé. Le désenchantement des jeunes de la chose politique étant souvent avancé comme une constante qui traverse la majorité des sociétés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> MENY (Y) : La participation et la notion de rôle politique, RDP, 1997, PP 37-65.

Ceci dit, le cas tunisien ne peut totalement être assimilé à ce qui se passe dans les démocraties occidentales, ou encore à des exemples tirés du contexte arabo-musulman. Durant les 15 dernières années qui ont séparé la rédaction de ce papier de la chute du régime du président Ben ALi un 14 janvier 2011, la Tunisie a connu et connaît encore une phase de bouleversements politiques majeurs sur fond d'une crise socio-économique généralisée et qui a toujours pris une allure ou une ténacité structurelle.

Une situation pareille ne saurait par principe être assimilée à une situation de stabilité ou d'habitude politique, démocratique soit elle ou autoritaire, et ce pour trois raisons évidentes.

La crise est politiquement plus mobilisante que la stabilité, le changement est plus attractif que la continuité, la refonte radicale est plus captivante que la simple réforme. Un constat qui vu du prisme des jeunes, gagne en évidence, étant entendu que cette tranche est logiquement plus portée vers les valeurs du renouveau.

Appréhendée de ce côté, le cas ou la situation tunisienne présente, contrairement aux situations des démocraties occidentales par exemple, des facteurs de renforcement ou de stimulation de la participation et de la mobilisation politique en général, et de la tranche jeune plus spécifiquement. Il n'en est rien. Le désintérêt, le désaveu de la chose publique par les jeunes Tunisiens s'avère une véritable donnée structurelle. Le constat est pour le moins que l'on puisse dire très imperméable aux changements politiques aussi radicaux et profonds soit-ils.

À titre d'illustration, une consultation nationale menée en 2008 par l'observatoire tunisien de la jeunesse révélera que 83% des jeunes éprouvait un désintérêt total de la politique et que 64% de cette jeunesse n'allait pas participer aux élections<sup>2</sup>. De tels chiffres, nous tendons à les expliquer presque automatiquement, presque par réflexe par la situation autoritaire que vivait le pays. Une situation autoritaire, donc de faible transparence politique, de stagnation, de centralisation voir de personnification du pouvoir et de rétrécissement de la base de la participation populaire. Il serait ainsi, tout à fait normal que les jeunes éprouvent un désaveu de la chose politique. Un désaveu entendu ici comme une sorte de résistance ou de protestation face au régime.

---

<sup>2</sup> Rapport général de l'ISIE sur l'organisation des élections législatives et présidentielles de 2014

Mais qu'en serait l'explication si l'on venait au fait que deux ans plus tard, à l'occasion des élections de la constituante de 2011, environ la moitié des jeunes Tunisiens (48%) ayant le droit de vote n'iront même pas s'inscrire et que des 52% qui le feront seulement la moitié soit 47% iront aux urnes<sup>3</sup>.

Les chiffres que laisseront paraître les autres échéances électorales ne sont pas de nature à renverser la vapeur, loin de là. C'est ainsi par exemple, que seulement 17,2% seulement des jeunes entre 15 et 35 ans iront aux urnes aux législatives de 2014<sup>4</sup>, que 6,17% seulement voteront lors des élections de 2019 et ce malgré une relative amélioration lors des municipales de 2018 à savoir 28% des électeurs et environ 35% des élus<sup>5</sup>.

Ce constat, qui de première augure ne vient que réitérer une idée déjà connue, se veut pourtant 'déterminant pour notre réflexion. La déduction qui peut en être faite est que la relation pour le moins problématique entre la jeunesse tunisienne et les affaires publiques, s'avère très imperméable aux développements politiques que connaît le pays. Développements entendus au sens large. Les transformations qu'a connu et continue de connaître cette relation, ne devraient donc pas être expliquées par des paramètres purement politiques, ni exclusivement recherchées dans une enceinte purement politique.

Dans l'identification de ce que l'on appelle transformation de la participation des jeunes, celle qui conditionne justement la réaction des pouvoirs publics, se dégagent trois déterminants :

**Premièrement**, cette transformation n'est pas à entendre sous aucun jugement de valeur. Autrement dit, si transformation il y a, elle n'est pas un passage de quelque envergure que cela puisse être, du désintérêt, de la rupture ou du désaveu, à l'engouement ou à l'enchantement. Il serait très peu productif d'aborder les choses ainsi.

**Deuxièmement**, si transformation il y a elle n'est pas à chercher, exclusivement du moins, dans la position des jeunes quant aux questions de politique nationale, encore moins dans l'adhésion de la jeunesse aux corps intermédiaires

---

<sup>3</sup> لمياء زرقوني، عزوف الشباب عن المشاركة في الانتخابات في تونس : بين الموجود و المنشود، منشورات مبادرة الإصلاح العربي، أوت 2022

<sup>4</sup> نفس المرجع سابق الذكر

<sup>5</sup> المزجج سابق الذكر

classiques ( les associations, les syndicats, les partis politiques etc.) ou dans la présence des jeunes dans les institutions de la représentation politique aussi bien nationale que locale.

**Troisièmement**, cette transformation, n'est pas à envisager d'une manière exclusivement quantitative mais bel et bien qualitative. Ce n'est pas le nombre de jeunes prenant part à la chose publique qui rendra vraiment compte de la transformation, mais plutôt la manière, la forme que cette participation prend, les perceptions et les positions qu'elle traduit.

### **Ces déterminants de l'identification étant élucidés, Qu'est ce que l'on entend donc par transformation de la participation des jeunes aux affaires publiques ?**

Pour répondre, nous en éluciderons les trois aspects qui expliquent parfaitement, à notre sens des choses, le marasme ou le blocage des autorités publiques face à la faible participation des jeunes dans la gestion des affaires publiques. Les inefficacités des mesures publiques en la matière, s'expliquant dans un aspect ou un autre de ces transformations.

En effet, si les politiques publiques s'avèrent largement inopérante face au désintérêt des jeunes de la chose publique, si ces politiques n'arrivent presque pas à renverser la donne, c'est parce qu'elles font face à une participation de moins en moins politique ou de plus en plus dépolitisée (I), de plus en plus protestataire (II) et de plus en plus revendicative (III).

### **I - Une participation de plus en plus dépolitisée**

Comprendre la position qu'adopte la jeunesse tunisienne quant à la chose publique, ne peut logiquement se faire d'une manière globale ou linéaire. L'attrait des jeunes à la vie publique, et la forme qu'il prend, connaissent des variations considérables et ce suivant de multiples paramètres. Il est tout à fait normal que des variables telles que le niveau éducatif, le statut et le profil professionnel, le genre, le secteur de l'activité économique, la situation financière et le niveau de vie et bien d'autres, influencent d'une façon très significative l'attitude qu'arborent les jeunes face aux affaires publiques.

C'est dans ce sens qu'Anne Muxel, remarquera dans son étude sur la participation des jeunes européens à la vie politique, que les jeunes mâles habitant des grandes villes ayant eu un niveau supérieur d'éducation, constituent la tranche qui se positionne le plus volontairement et le plus activement sur l'échiquier partisan. Remarquablement plus que les femmes

dans une position socioprofessionnelle similaire ou les jeunes hommes à faible niveau d'éducation. Ces derniers campent plutôt sur des positions largement abstentionnistes<sup>6</sup>.

Essayer ainsi de tracer une morphologie générale de la relation entre jeunesse et politique, consiste à en dégager les traits les plus communs ou encore les caractéristiques majoritaires. Ce que nous appelons dépolitisation en est, à notre sens, le premier de ces traits.

Par dépolitisation, nous désignons trois caractéristiques principales de la participation jeune aux affaires publiques:

**1 - Un attrait grandissant pour des questions à faible charge politique et idéologique ou à faible incidence politique.** Corollairement à cela, un désintérêt de plus en plus affiché pour les questions de haute politique, idéologiquement chargées et plus généralement, celles qui interpellent activement le monde politique. C'est ainsi que des questions telles que la digitalisation des services publics, la flexibilité des modes de paiements, les start-up, l'environnement, l'action caritative et humanitaire, la lutte féministe, le genre etc. mobilisent beaucoup la participation jeune, que ne le font des affaires qui concernent la haute sphère politique, telles que les architectures constitutionnelles du pouvoir, les élections, les relations internationales de la Tunisie, le mode de gouvernance et la place de l'islam dans le régime politique etc. Il n'est pas à dire ici que l'on peut instaurer une stricte séparation entre ce qui est politique et ce qui ne l'est pas dans les affaires publiques, loin s'en faut. Le phénomène politique étant par nature incident à tout ce qui est publique. Il s'agit plutôt de distinguer une participation qui prend à contre pieds les acteurs politiques, et qui se démarquent de plus en plus des clivages sociaux, économiques et idéologiques qui concernent ces derniers.

**2 - Le discrédit des partis politiques et des grands corps intermédiaires.** L'échec des politiques publiques destinées aux jeunes, correspond à un affaiblissement notoire des capacités de mobilisation et d'encadrement des partis politiques, mais également à un rétrécissement de l'attractivité des autres grands corps intermédiaires tels que les syndicats et les associations.

Contrairement à une idée répandue qui voudrait que les associations constitueraient le palliatif spontané face à une démobilisation en masse des

---

<sup>6</sup> MUXEL (A) : l'expérience politique des jeunes, Presses de sciences po, 2002

jeunes de la vie partisane<sup>7</sup>, la participation des jeunes tunisiens à la vie publique tend de plus en plus à innover des formes de mobilisation et de protestation autonomes et proprement attachées à leurs revendications. Ces nouvelles formes de mobilisation coïncident en effet, avec une perception très revendicative et faiblement militante ou altruiste de la politique, chez la jeunesse Tunisienne. Les deux cas de l'Union des docteurs tunisiens au chômage et de la mouvance des docteurs chercheurs tunisiens en constituent deux nettes manifestations.

**Le désaveu du modèle représentatif.** La manifestation la plus évidente de la dépolitisation de la participation des jeunes à la vie publique consiste indiscutablement dans le désaveu généralisé de la représentation politique et plus généralement dans l'exercice des droits et libertés politiques. Beaucoup plus que le simple désaveu des partis politiques, c'est de très faible participation aux élections nationales et locales et donc, de désaveu des élections et du système représentatif comme un modèle de gestion des affaires publiques, qu'il s'agit ici. En Tunisie, et malgré un léger pic du vote jeune aux présidentielles de 2019, la règle est depuis 2011 à l'abstention .

Dans certaines étapes électorales jugées décisives par l'opinion politique tunisienne, la participation des jeunes ne dépassera pas les 17% comme ce fut la cas aux municipales de 2018, les 23% lors des présidentielles de 2014, et se stabilisera dans des taux dignes d'un boycott généralisé lors des présidentielles de 2024 (9,2% rapport général ISIE, 2025) ou encore du référendum constitutionnel de 2022. Le désaveu par les jeunes de l'idéal représentatif se traduira par contre par un engouement pour des formes plus contestataires.

## II - Une participation de plus en plus protestataire

Le regard très critique que portent les jeunes tunisiens sur la politique et ses valeurs, explique, comme on pu l'élucider plutôt, par un large désaveu des acteurs, des institutions et des du système représentatif. L'abstention électorale, le faible nombre de jeunes candidats etc. en sont quelques manifestations. Ce rapport très problématique aux formes institutionnelles de la participation, se traduira par ailleurs par une engouement croissant des

---

<sup>7</sup> BREECHON(P) : Moins politisées mais plus protestataires, In GALLAN (D) dir. Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans. L'Harmattan. PP 61-75

jeunes pour des formes de participation plus contestataire, telles que les manifestations, les grèves anarchiques, le Boycott, les réseaux sociaux etc.

Cette participation que nous qualifions de protestataire présente pour les jeunes un nombre d'avantage qui en font le choix privilégié.

**Premièrement**, ces formes sont annonciatrices de la démarcation des jeunes par rapport aux grands acteurs de la scène politique et civile. Elles s'effectuent souvent sans bannières partisans ou syndicales claires et portent généralement des slogans strictement focalisées sur des revendications précises. En attestent les exemples très révélateurs de la campagne *مانيش مسامح* littéralement 'je ne pardonne pas', enclenchée en Mars 2015 contre le projet de la loi dite de réconciliation économique et financière proposée par le gouvernement de ESSID, de la campagne *فاش نستتأو* 'On attend quoi' contre les mesures de la loi de finances de 2018, ou encore la campagne *باستا يزكم* 'Basta cela suffit' se déclarant comme un ras le bol général des jeunes face à la crise économique et la détérioration du niveau de vie.

Les campagnes protestataires plus récentes comme celle engagée contre le décret-loi n° 54 obéissent clairement aux mêmes caractéristiques. Même si les intérêts de certains partis, syndicats ou autres grands acteurs de la scène politique se joignent logiquement aux revendications de ces campagnes protestataires, leurs dynamiques demeurent largement autonomes et démarquées des appareils partisans et syndicaux.

**Deuxièmement**, ces formes de participation que nous qualifions de protestataire répondent chez les jeunes d'une perception très négative de la politique, de ses valeurs, des ses acteurs et de ses pratiques. Elles offrent ainsi, l'avantage d'une expression radicale et traduisent, beaucoup plus que adhésion partisane ou le militantisme civil, le sentiment du refus systématique du monde politique<sup>8</sup>.

Un refus qui agit chez la tranche jeune d'une intégration socio-économique de plus en plus bloquée. Protester, manifester, faire la grève, boycotter ou s'adonner à des pratiques plus violentes, n'est plus la simple expression d'une radicalisation politique des jeunes ou du simple refus de la sphère politique, mais beaucoup plus, l'expression d'un marasme social de plus en plus profond. Un marasme qui comprend aussi bien la politique, la relation avec les cercles d'élites, que les relations sociales primaires, professionnelles et

---

<sup>8</sup> عادل العياري، في عزوف الشباب عن المشاركة في الحياة السياسية في تونس، الأسباب، السياقات والآثار، مجلة العلوم الإجتماعية، العدد 21، ديسمبر 2021، ص 35 وما بعدها.

même familiales et générationnelles. En somme, l'engouement des jeunes pour les formes les plus protestataires de la participation politique et civile, constitue plus qu'une radicalisation politique, un véritable rejet du modèle social dans l'ensemble des ses composantes.

**Troisièmement**, la participation contestataire présente l'avantage d'être très peu formelle, faiblement engageante sur le plan politique et de courte durée<sup>9</sup>. Elle est en quelques sortes une expression désengagée et libre de toute contrainte politique et idéologique, d'un mécontentement généralisé. Contrairement à la participation dans un cadre partisan, associatif, syndiqué ou représentatif, la protestation ne suppose en somme, aucune discipline organique, aucun engagement constant, aucune compétition. Elle ne suscite aucun effort de production au sens politique du terme. C'est une participation qui capte parfaitement avec une mentalité générale s'identifiant beaucoup plus dans le refus des valeurs actuelles, que dans la production d'un nouvel ordre de valeurs; Une participation qui se définit beaucoup plus dans la revendication que dans l'octroi.

## II - Une participation revendicative

Face à des politiques publiques qui visent à inciter les jeunes à s'engager d'avantage dans la vie publique, les pouvoirs politiques se heurtent le plus souvent à des positions de plus en plus revendicatives de la part de ces derniers. L'échec cuisant des dispositifs publics en la matière, s'explique entre autres par un malentendu de plus en plus profond entre l'offre publique et la demande des jeunes. La première focalise clairement sur l'incitation à la participation, la deuxième s'engoue dans la demande ou la revendication pure et simple.

Pour les pouvoirs publics Tunisiens, la solution pour une meilleure participation des jeunes à la gestion des affaires publiques, et donc à une décision publique plus sensible aux jeunes, étant d'améliorer la représentation en nombre des jeunes dans les corps élus et les institutions de la représentation politique. L'idée étant, aussi classique que nous le savons, que plus de jeunes dans les institutions représentatives c'est plus de rapprochement entre les jeunes et la gestion publique<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Becquet (V) : l'expérience politique des jeunes, Presses de sciences po, 2002

<sup>10</sup> لمياء زرقوني، عزوف الشباب عن المشاركة الانتخابية' مرجع سابق الذكر

Les mesures prises dans ce sens peuvent être ramenées en gros à une seule et même solution, les quotas électoraux. C'est l'exemple ainsi, de l'article 133 de la loi électorale tunisienne qui établit l'âge de la candidature pour les législatives à 23 ans, de l'article 25 de la même loi qui oblige les listes candidates à présenter parmi les quatre premiers noms un jeune de moins de 35 ans sous peine d'annulation de la liste, et du cas de l'article 146 de la loi qui impose la présence d'un jeune de moins de 35 ans dans les conseils locaux. D'autres mesures telle que l'enregistrement automatique dans le registres électoraux de tout tunisien ayant atteint l'âge de 18 ans, ou encore, de la digitalisation de la participation électorale telle qu'il en été lors de la consultation nationale sur les réformes politiques de 2022. En somme, la perception des pouvoirs se concentre sur une seule et même idée : augmenter la représentation jeune.

Face à cette offre publique de participation, une demande jeune qui agit d'une toute autre logique, à savoir la simple demande, la revendication pure. Si nous voulons schématiser à l'extrême, les jeunes ne demande pas à participer à la gestion des affaires publiques, mais à en tirer suivant une action très revendicative le plus d'avantage possible. Une position, qui s'explique en effet, par trois grandes considérations.

Premièrement par le sentiment généralisé chez les jeunes de marginalisation ou d'une participation fictive dans les institutions. Une participation de plus en plus perçue comme une mesure à des fins de promotion ou de publicité politique et électoraliste plutôt que comme une recherche véritable d'une meilleure participation des jeunes dans la gestion publique.

Deuxièmement par le déséquilibre patent et de plus en plus structurel entre les institutions de la représentation et les acteurs exécutifs. Ces derniers étant perçus par les jeunes comme les véritables détenteurs de pouvoir publics. Une meilleure représentation des jeunes dans les corps élus serait ainsi de faible incidence comparée à ce que rapporterait la protestation revendicative dirigée aux autorités politiques<sup>11</sup>.

Troisièmement, par la prévalence des réflexes tutélaires dans les pouvoirs publics qui trouvent raison dans le modèle économique rentier, dans le centralisme administratif et dans la large part qu'occupe les bureaucraties

---

<sup>11</sup> MUXEL (A) : l'expérience politique des jeunes, op. cit.

étatiques dans le système économique. Un système qui peut être résumé dans le concept de l'Etat providence connu pour stimuler chez les citoyens en général et les tranches les plus défavorisées des réflexes revendicatifs plutôt que des attitudes participatives<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Honeth (A) : La lutte pour la reconnaissance, 2002, les éditions du CERF

